

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

MAI 2019

Livre 3

Pièces communes aux opérations

Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B

Pièce F Évaluation environnementale

F3 État initial

F3.3 Patrimoine culturel et paysager



TOULOUSE aerospace express
connexion LIGNE B





SOMMAIRE

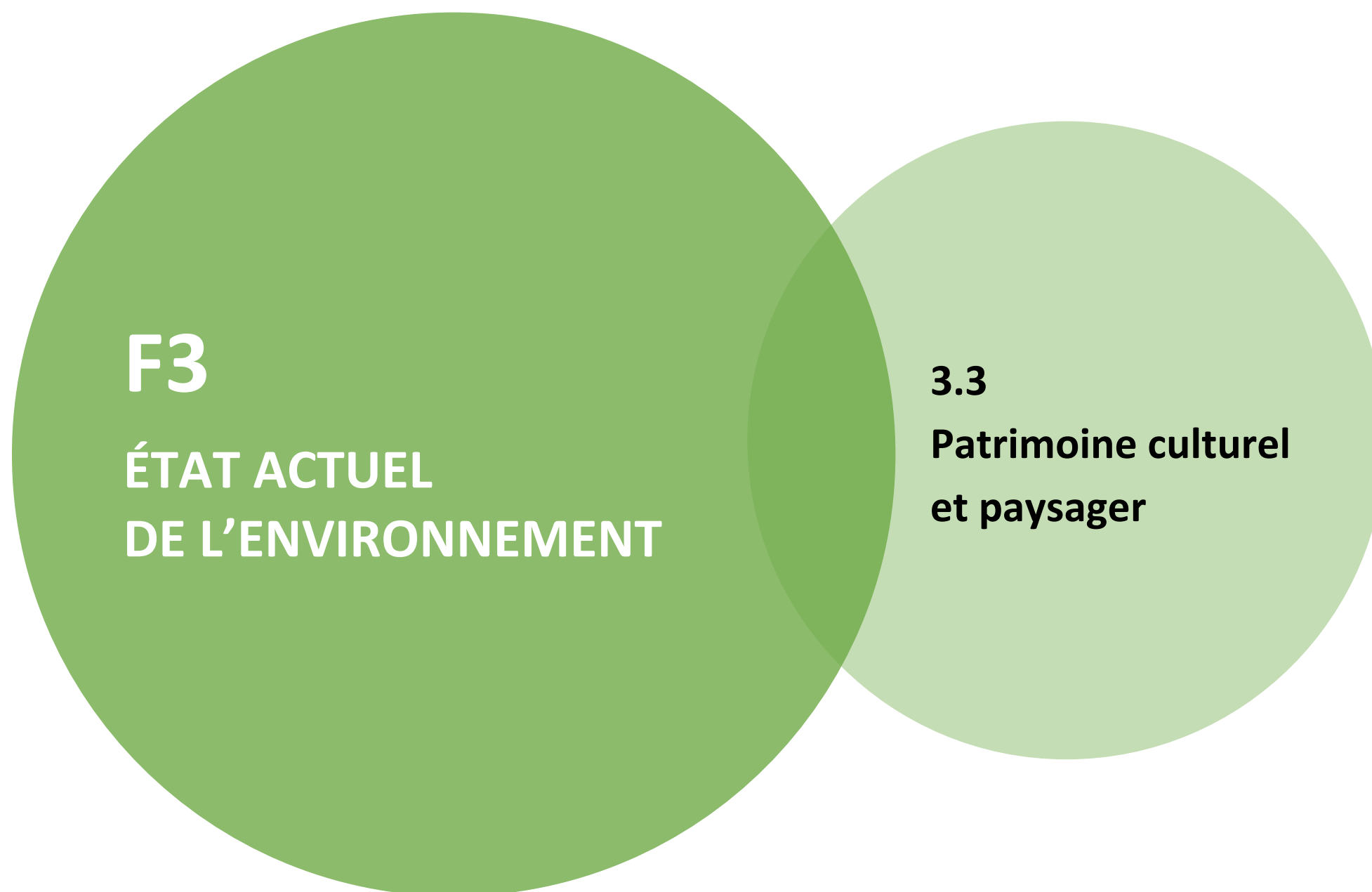
F3 ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT.....857

3.3 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER 857

3.3.1	Enjeux globaux liés au patrimoine	857
3.3.2	Enjeux liés au patrimoine : zoom par secteur	863
3.3.3	Paysage	891
3.3.4	Synthèses des enjeux liés au patrimoine culturel et paysager	948











F3 État actuel de l'environnement

3.3 Patrimoine culturel et paysager

3.3.1 Enjeux globaux liés au patrimoine

3.3.1.1 Contexte historique de l'agglomération toulousaine (source : PLUiH)

Occupé depuis la préhistoire, le territoire de Toulouse Métropole possède un riche patrimoine, même s'il est plus concentré sur l'agglomération toulousaine. Des édifices remarquables (« patrimoine monumental »), tels les églises, châteaux ou autres maisons de maître émaillent le paysage ; ainsi que ce que l'on appelle le « petit patrimoine », désignant des témoignages du passé plus modestes (croix de chemin, pigeonniers...) mais non moins intéressants. En brique, galet, terre crue, plus rarement en pierre, ou béton pour les éléments les plus récents, ils illustrent l'histoire du territoire, qu'elle soit culturelle, économique, sociale, agricole ou industrielle.

De par son étendue et son histoire, Toulouse concentre une vaste part du patrimoine bâti de Toulouse Métropole.

L'histoire de son développement urbain et les témoignages de son patrimoine bâti sont étroitement liés au site dans lequel la ville s'inscrit, caractérisé notamment par l'importante présence de l'eau (Garonne, affluents, canaux...) et le relief (terrasses, coteaux, promontoire...). Le cœur de Toulouse s'installe dès la période romaine sur la rive droite de la Garonne et sa terrasse alluviale, puis traverse le fleuve et se déploie sur la rive gauche au Moyen Âge. La ville se développe ensuite de manière concentrique, franchissant la ceinture des remparts puis le canal du Midi, avant de s'étendre sur les anciennes zones agricoles. Elle couvre une superficie de 11 800 hectares.

Les deux berges et leur ourlet bâti du cœur ancien incarnent la vitrine identitaire et patrimoniale de la ville. Au sein des quartiers historiques qui s'étendent du fleuve jusqu'aux anciennes fortifications (boulevards actuels), se concentrent la plupart des monuments et sites historiques (hôtel de ville, hôtels particuliers et immeubles, édifices et établissements religieux, quais et ponts, ruelles et places...).

La construction du canal du Midi à la fin du XVII^e siècle, encourage le développement des quartiers situés entre boulevards et voie d'eau, aujourd'hui composés majoritairement d'immeubles des XVIII^e et XIX^e siècles, auxquels se mêlent petits pavillons et jardins publics.

Le long des axes de communication historiques s'égrènent les faubourgs composés d'une trame plus lâche et d'un bâti mixte : immeubles de faubourgs du XIX^e siècle autour des voies principales, tissus pavillonnaire doté de jardins dès que l'on s'éloigne, présence ponctuelle de « toulousaines » et petits collectifs des années 1950-1960, petits commerces et services de proximité. Le paysage urbain est assez homogène, avec des hauteurs modérées, un alignement et une mitoyenneté des constructions le long des voies, rompus par endroits d'espaces publics (jardin, placette...) qui confèrent une identité propre à chaque faubourg.

3.3.1.2 Monuments historiques

Les monuments historiques inscrits ou classés

Longtemps soumis aux dispositions de la loi du 31 décembre 1913, les monuments historiques inscrits ou classés sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret 2007-487 du 30 mars 2007. Tout projet d'infrastructure réalisé à moins de 500 m d'un monument historique classé ou inscrit doit être soumis à autorisation préalable délivrée par le Préfet après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

3.3.1.2.1 Monuments historiques au niveau de l'opération TAE

Un grand nombre de monuments historiques sont recensés dans la bande d'étude de l'opération TAE :

- 20 monuments historiques classés au sens du code du patrimoine (dont 7 partiellement) ;
- 87 monuments historiques inscrits au sens du code du patrimoine dont 7 disposent d'une partie classée au sens du patrimoine.

Ce patrimoine très riche est essentiellement concentré au niveau du centre-ville historique de Toulouse, autour du village Néolithique de Saint-Michel du Touch/Ancely et au niveau de l'amphithéâtre Gallo-Romain de Purpan.

3.3.1.2.2 Monuments historiques au niveau de l'opération CLB

On recense dans la bande d'étude de l'opération CLB un monument historique inscrit au sens du code du patrimoine : il s'agit de l'Aqueduc à siphon et ruisseau du Palays à Ramonville-Saint-Agne. Cet aqueduc à siphon datant du 18^e siècle est un des premiers exemples d'aqueducs à siphon. Il a été inscrit le 24 avril 1998.

Les monuments historiques classés et inscrits sont détaillés par secteur d'étude dans le paragraphe suivant 3.3.2 Enjeux liés au patrimoine culturel et paysager : zoom par secteur.





3.3.1.3 Éléments de bâtis protégés

Les éléments de bâtis protégés (EBP)

Il s'agit du patrimoine local qui n'est ni inscrit, ni classé au sens du Code du patrimoine, mais inventorié au niveau local, au niveau du Plan local d'urbanisme (PLU) comme « Éléments de Bâtis Protégés (EPB) ».

L'outil EBP peut s'appliquer sur un bâtiment, sur une façade (ou en enchaînement de façades) ou sur un élément architectural (muret, portail, etc.). Cette perspective large de l'outil permet ainsi d'identifier et protéger un vaste patrimoine bâti de toutes époques et de tous types, et ce, en cohérence avec les politiques publiques et les projets en cours, sans faire obstacle à l'évolution/transformation harmonieuse des tissus urbains.

3.3.1.3.1 Éléments de bâtis protégés au niveau de l'opération TAE

Plus de 230 éléments de bâtis protégés recensés dans le PLU se situent dans la bande d'étude de l'opération TAE.

3.3.1.3.2 Éléments de bâtis protégés au niveau de l'opération CLB

Aucun élément de bâtis protégés ne se situe dans la bande d'étude de l'opération CLB.

Les éléments de bâtis protégés sont détaillés par secteur d'étude dans le paragraphe suivant 3.3.2 Enjeux liés au patrimoine culturel et paysager : zoom par secteur.

3.3.1.4 Site patrimonial remarquable

Les sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection que sont les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Les sites patrimoniaux sont définis par l'article L631-1 du code du patrimoine

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne. »



3.3.1.4.1 Site patrimonial remarquable de Toulouse au niveau de l'opération TAE

La bande d'étude de l'opération TAE s'inscrit, au niveau des allées François Verdier, dans le site patrimonial remarquable de Toulouse.

Le périmètre du site patrimonial remarquable de Toulouse a été créé par arrêté ministériel du 21 août 1986 (secteur sauvegardé selon la Loi Malraux du 04/08/1962) et porte sur 254 ha. Ses limites correspondent sensiblement au tracé des boulevards qui contiennent l'hypercentre où se trouve la plus grande partie des richesses du patrimoine toulousain. Le secteur sauvegardé accueille encore néanmoins de nombreuses activités économiques. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est en cours d'élaboration, sa finalisation est prévue pour 2023.

L'Architecte des Bâtiments de France assure la surveillance du secteur sauvegardé afin de préserver son caractère esthétique.

3.3.1.4.2 Site patrimonial remarquable au niveau de l'opération CLB

L'opération CLB, plus éloigné du centre-ville de Toulouse, n'est concerné par aucun site patrimonial remarquable.

3.3.1.5 Sites classés et inscrits

Les sites classés ou inscrits au patrimoine national

La loi du 2 mai 1930 permet de protéger les sites présentant un intérêt « esthétique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Dans le cas d'un site classé, qui correspond à la reconnaissance du caractère d'intérêt national de la protection d'un paysage remarquable, toute modification de l'état des lieux est soumise à l'autorisation préalable du Ministère concerné. Dans le cas d'un site inscrit, qui correspond à la reconnaissance de la qualité d'un territoire, toute modification de l'état des lieux est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. L'emplacement des sites est reporté au P.L.U en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers. La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit (article 168) que les sites inscrits existants à la date de promulgation de la loi soient classés ou désinscrits d'ici le 21 janvier 2026.

Les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco

La « Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel » a été adoptée en 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO afin d'aider les États à identifier, préserver et promouvoir les biens exceptionnels d'importance mondiale. Ce texte a été ratifié par 187 États et à ce jour, 911 biens ont été inscrits dont 180 naturels, 704 biens culturels et 27 mixtes dans 151 États parties.

En 1992, l'UNESCO a étendu le champ d'application du patrimoine mondial en introduisant la notion de paysage culturel, dans le but de préserver la diversité des interactions entre les humains et leur environnement, de protéger les cultures traditionnelles toujours vivantes ou de conserver les traces de celles qui ont disparu. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, un bien doit avoir une valeur universelle exceptionnelle. Il lui faut pour cela satisfaire à au moins un certain nombre de critères. Le canal du Midi répond à quatre des six critères culturels fixés par l'UNESCO





3.3.1.5.1 Sites classés et inscrits au niveau de l'opération TAE

■ Classement au patrimoine national

On recense dans la bande d'étude de l'opération TAE deux sites classés et quatre inscrits, tous sur la commune de Toulouse. Les sites concernés sont détaillés par secteur d'étude dans le paragraphe suivant
3.3.2 Enjeux liés au patrimoine culturel et paysager : zoom par secteur.

■ Inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco

Outre son classement au patrimoine national depuis le 4 avril 1997, le canal du Midi, qui sera franchi par la 3^{ème} ligne de métro dans le secteur de la gare Matabiau et du Port Saint-Sauveur à l'Est du Grand Rond, a été inscrit le 7 décembre 1996 dans la liste des sites relevant du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

De par l'inscription du canal du Midi sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité, l'État français est garant auprès de l'UNESCO de sa conservation et du maintien de la qualité de ses espaces, à la fois sur le domaine du canal en tant que tel, mais aussi sur ses abords adjacents désignés sous le terme de « zone tampon ». Les études de définition de la « zone tampon » autour du Canal du Midi sont en cours.

Cette inscription induit une double obligation de résultats :

- Garantir la conservation du bien lui-même,
- Veiller à ce que les aménagements qui le concernent ou situés aux abords ne portent pas atteinte à son intégrité et à sa valeur universelle.

Afin d'aborder de façon globale la question de la protection du canal du Midi et de ses abords, le préfet de région Midi-Pyrénées, coordonnateur pour l'ensemble du Canal des deux mers a créé, en 2000, un « pôle de compétence interrégional ». Son champ d'action recouvre l'ensemble du territoire du canal du Midi, entre Toulouse (Port de l'embouchure) et l'étang de Thau, l'ensemble de son système d'alimentation, ses rigoles et ses embranchements, ainsi que la « zone tampon » retenue par l'Unesco. Ce pôle réunit en une seule structure, l'ensemble des services de l'État (DDT, DREAL, DRAC, SDAP, VNF). Il existe de plus une déclinaison départementale de ce pôle pour analyser les projets à l'échelle départementale.

3.3.1.5.2 Sites classés et inscrits au niveau de l'opération CLB

■ Inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco

Le canal du Midi, classé le 4 Avril 1997 au patrimoine national et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, traverse le périmètre d'étude de l'opération CLB, impliquant les mêmes contraintes que celles précédemment décrites pour l'opération TAE.

Il n'y a aucun autre site classé ou inscrit dans le périmètre de l'opération CLB.



Le canal du Midi à Toulouse (site inscrit) (source : Egis)



3.3.1.6 Patrimoine archéologique

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Les ZPPA ne sont pas une servitude d'urbanisme mais elles figurent dans le porter à connaissance réalisé par les services de l'État pour la conception des documents de planification du territoire (PLU, SCOT).

Les zones de présomption de prescription archéologique ont une portée réglementaire. Elles sont définies par un arrêté du préfet de région pour chaque commune concernée (Code du patrimoine, art. L. 522-5).

La procédure d'archéologie préventive pourra être mise en œuvre conformément à la législation en vigueur (articles R.523-1 à R.523-61 du Code du Patrimoine (Livre V)). La nature et l'importance des éléments du patrimoine archéologique éventuellement reconnus à la suite d'une procédure d'évaluation spécifique pourront appeler de la part de l'État une prescription de conservation susceptible de constituer une remise en cause de la faisabilité de l'opération.

3.3.1.6.2 Patrimoine archéologique au niveau de l'opération CLB

L'opération CLB n'est concernée par aucune zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

3.3.1.6.1 Patrimoine archéologique au niveau de l'opération TAE

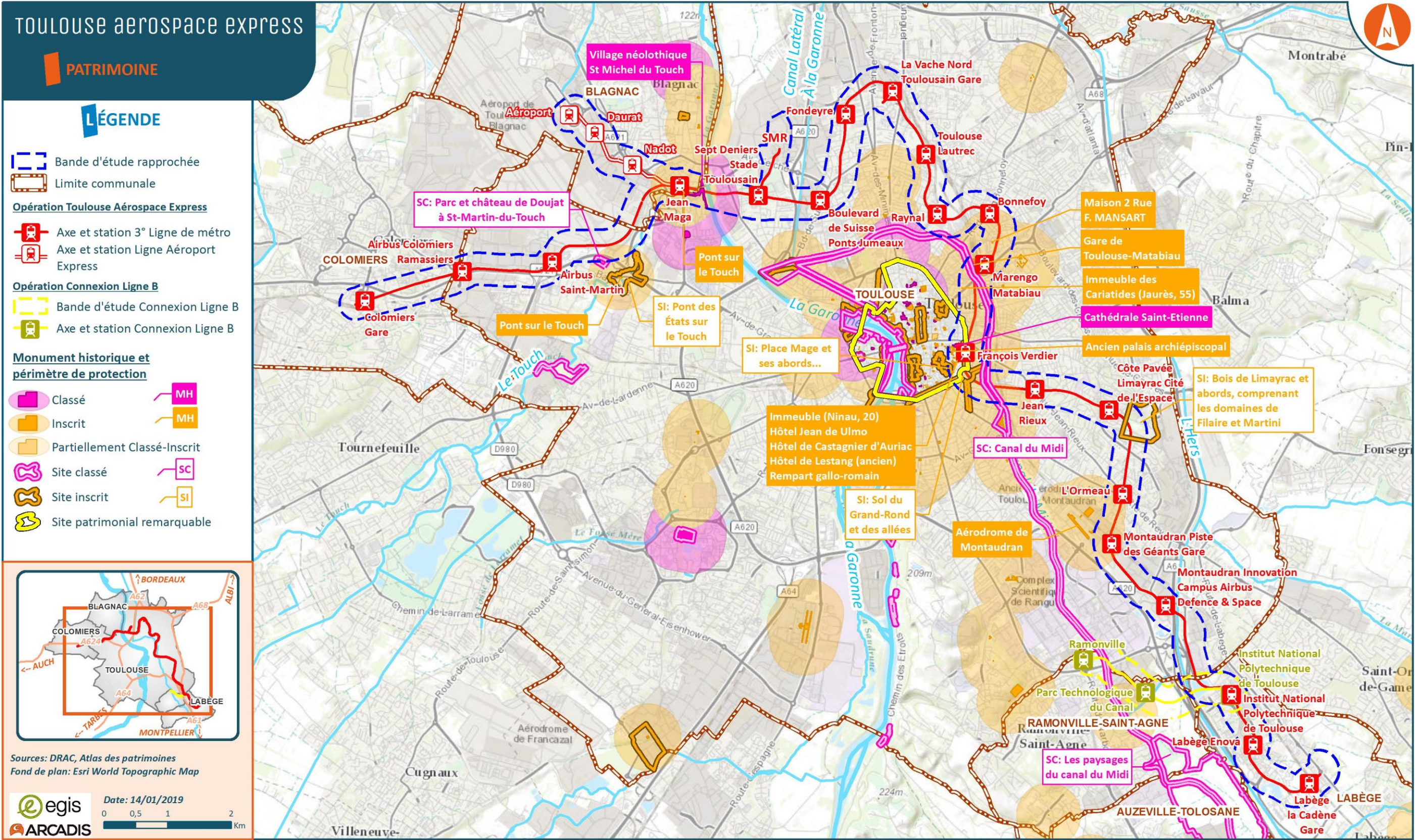
Le potentiel archéologique est très important sur Toulouse (occupation humaine très ancienne) notamment à proximité du centre ancien (site patrimonial remarquable). Par ailleurs, les vestiges du village néolithique de Saint-Michel du Touch (Ancely) classés monument historique témoignent de l'occupation ancienne des rives de la Garonne. Ces deux zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) intéressent directement la bande d'étude de l'opération TAE.

Cependant, il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu'à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.

De ce fait, des modalités pratiques de prospection et d'intervention archéologique seront mises au point suivant les recommandations de la DRAC (Service Régional de l'Archéologie) et du Service Archéologique de Toulouse Métropole (SATM) sur les sites apparaissant comme les plus sensibles, conformément à la réglementation (décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive).

À noter que Toulouse Métropole s'est dotée en 2012 de son propre service d'archéologie, le Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie de Toulouse Métropole. Diagnostic, fouilles, mais aussi médiation sont dans ses missions. Les fouilles préventives réalisées concernent les périodes allant du néolithique jusqu'à l'époque moderne.







3.3.2 Enjeux liés au patrimoine : zoom par secteur

3.3.2.1 Secteur 1 : Colomiers – Airbus

Monuments historiques

On ne recense sur ce secteur qu'un monument inscrit.

Monument	Statut	Date arrêté
Pont sur le Touch (Saint-Martin du Touch)	Inscrit	11/04/1950

Éléments de bâtis protégés

On recense sur ce secteur quatre éléments de bâtis protégés dans le PLU.

Sites classés et inscrits

On recense sur ce secteur un site classé et un site inscrit, tous les deux au Sud de l'A624.

Sites	Statut	Date arrêté
Parc et château de Doujat à Saint-Martin du Touch	Classé	19/05/1944
Pont des États sur le Touch	Inscrit	11/12/1942

Patrimoine archéologique

Aucun site archéologique d'importance n'a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu'à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.

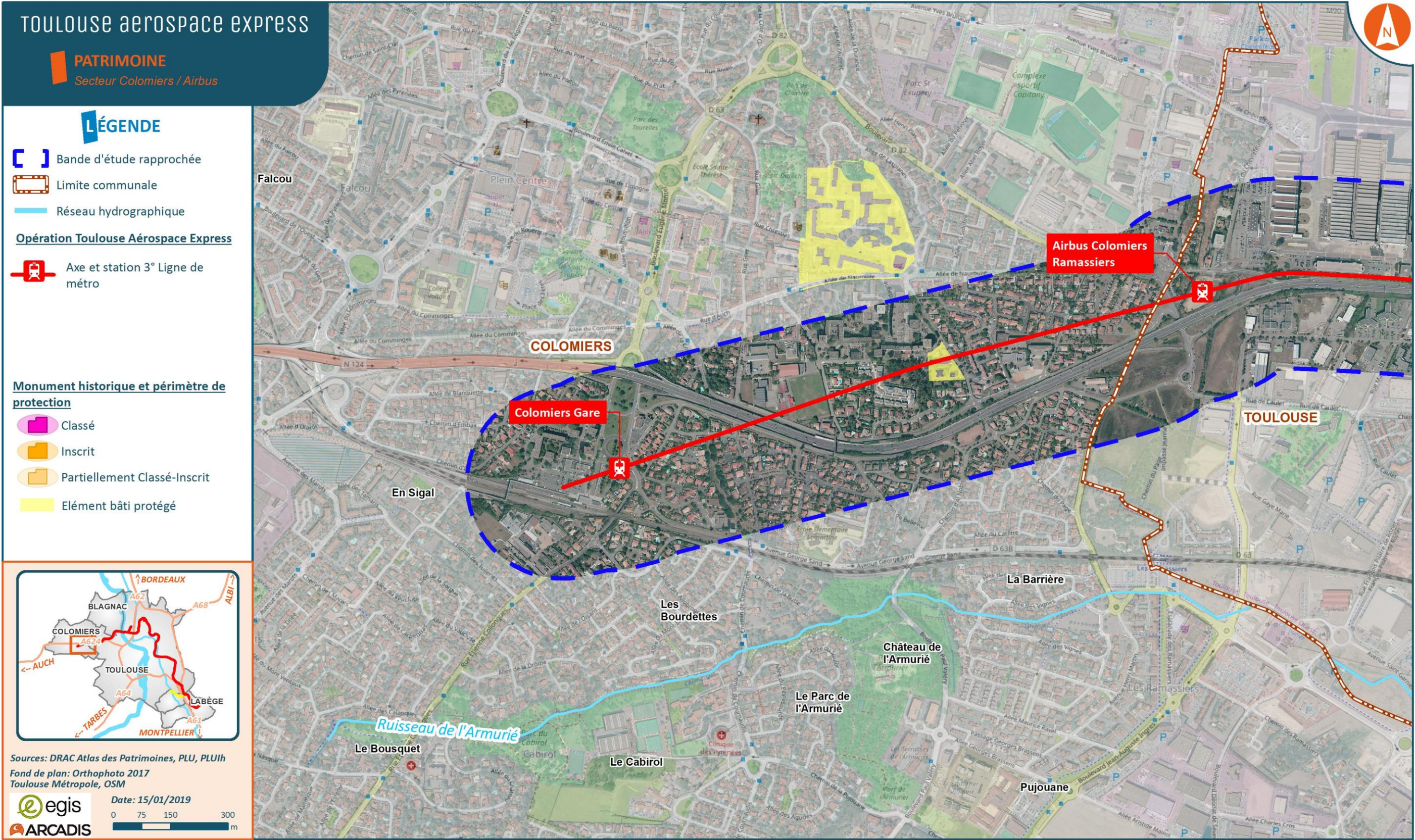


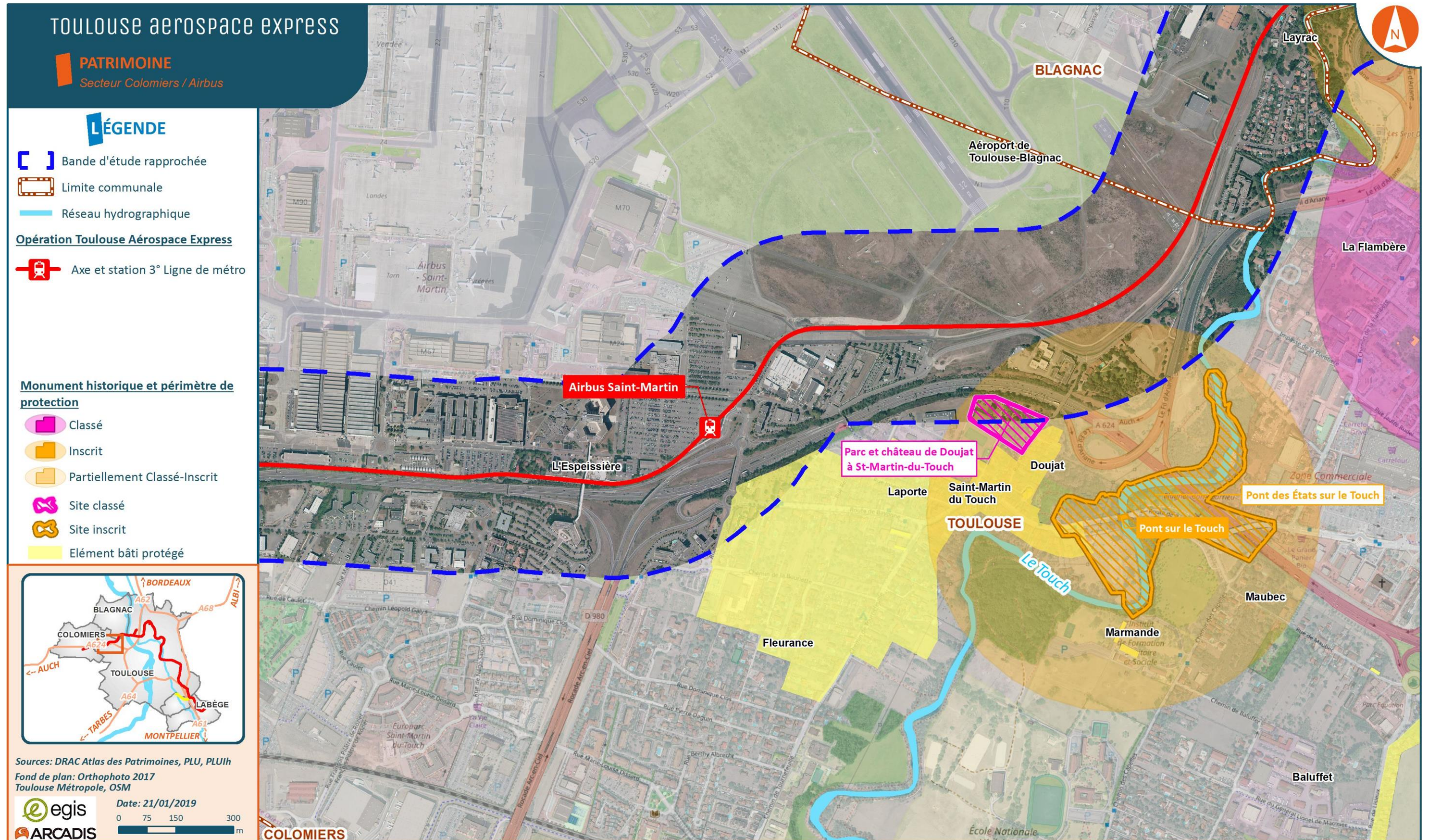
Pont des États sur le Touch (monument et site inscrit) (source : Egis)



Parc et château de Doujat à Saint-Martin du Touch (site classé) (source : Egis)









3.3.2.2 Secteur 2 : LAE

Monuments historiques

On recense sur ce secteur deux monuments classés et un monument inscrit.

Monument	Statut	Date arrêté
Pont sur le Touch (Saint-Michel du Touch)	Inscrit	11/04/1950
Amphithéâtre Gallo-Romain de Purpan	Classé	23/10/1974
Village néolithique St Michel du Touch	Classé	08/07/1976



Pont sur le Touch à Saint-Michel du Touch (monument inscrit) (source : Egis)

Éléments de bâtis protégés

On recense sur ce secteur 59 éléments de bâtis protégés dans le PLU mais seulement un dans l’aire d’étude, situé avenue de Purpan.

Sites classés et inscrits

Il n’y a aucun site classé ou inscrit sur ce secteur.

Patrimoine archéologique

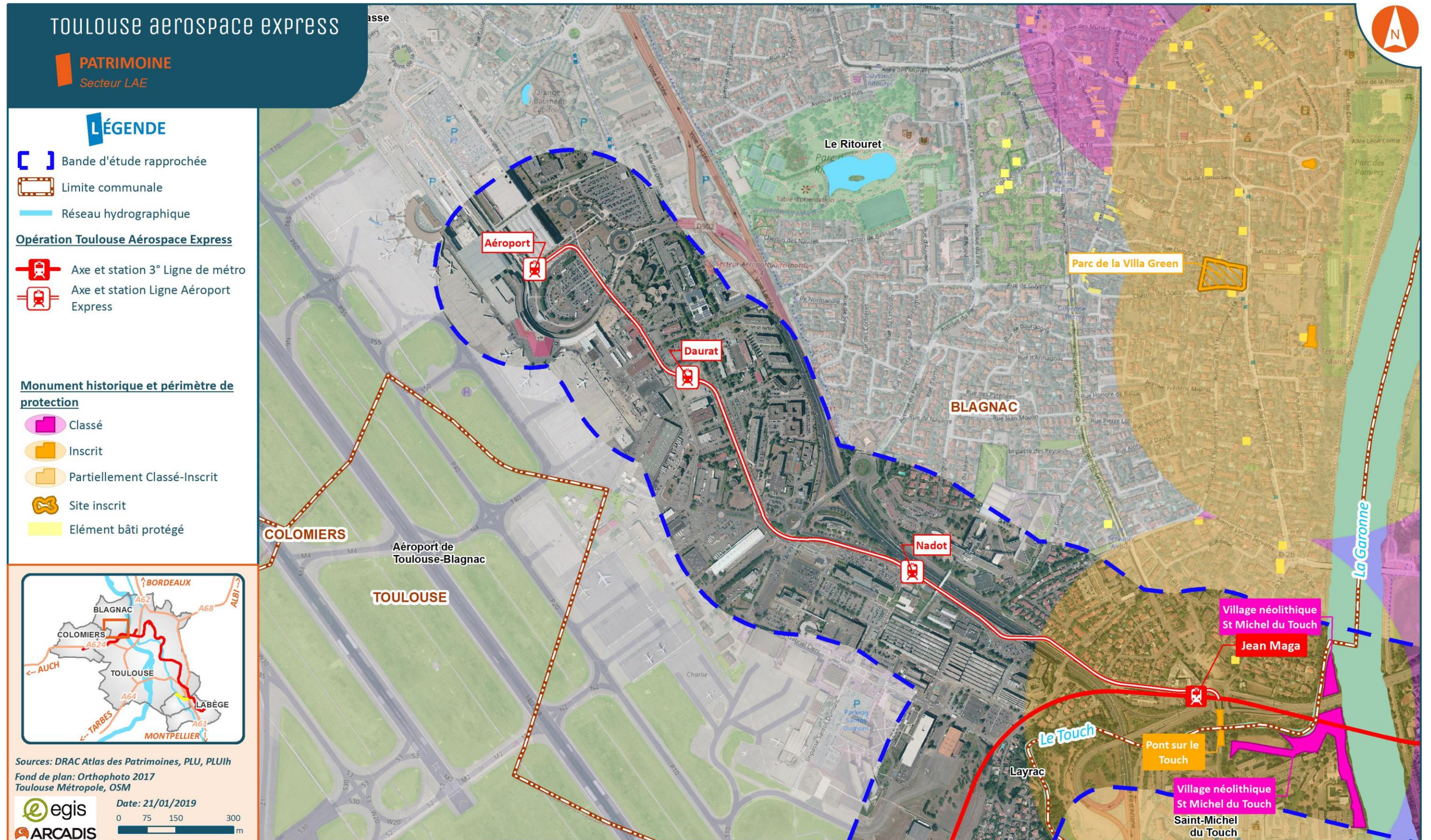
On recense un site archéologique important à Saint-Michel du Touch, à la confluence du Touch et de la Garonne. Ce site est l’une des deux Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques recensées dans la bande d’étude de l’opération TAE.

ZPPA	Date arrêté
Occupation néolithique et antique d’Ancely	24/07/2003

Les vestiges du village néolithique de Saint-Michel du Touch (Ancely) classés monument historique, témoignent de l’occupation ancienne des rives de la Garonne, qui se poursuit durant l’Antiquité par l’agglomération secondaire à vocation culturelle gallo-romaine.



Vestiges du village néolithique de Saint-Michel du Touch (source : Egis)





3.3.2.3 Secteur 3 : Jean Maga – 7 Deniers – Boulevard de Suisse

Monuments historiques

On recense sur ce secteur deux monuments classés et un monument inscrit.

Monument	Statut	Date arrêté
Pont sur le Touch (Saint-Michel du Touch)	Inscrit	11/04/1950
Amphithéâtre Gallo-Romain de Purpan	Classé	23/10/1974
Village néolithique St Michel du Touch	Classé	08/07/1976

Éléments de bâtis protégés

Au niveau de ce secteur, 21 Éléments de bâtis protégés recensés au PLU se situent dans la bande d'étude de l'opération TAE. Il s'agit en majorité de façades de maisons situées dans les rues Fenouillet, Larade, Mathaly, Pierre-Rubens, ou encore dans le chemin des Sept Deniers.

Sites classés et inscrits

Il n'y a aucun site classé ou inscrit sur ce secteur.



Pont sur le Touch à Saint-Michel du Touch (monument inscrit) (source : Egis)



Amphithéâtre Gallo-Romain de Purpan (monument classé) (Source : Egis)

Patrimoine archéologique

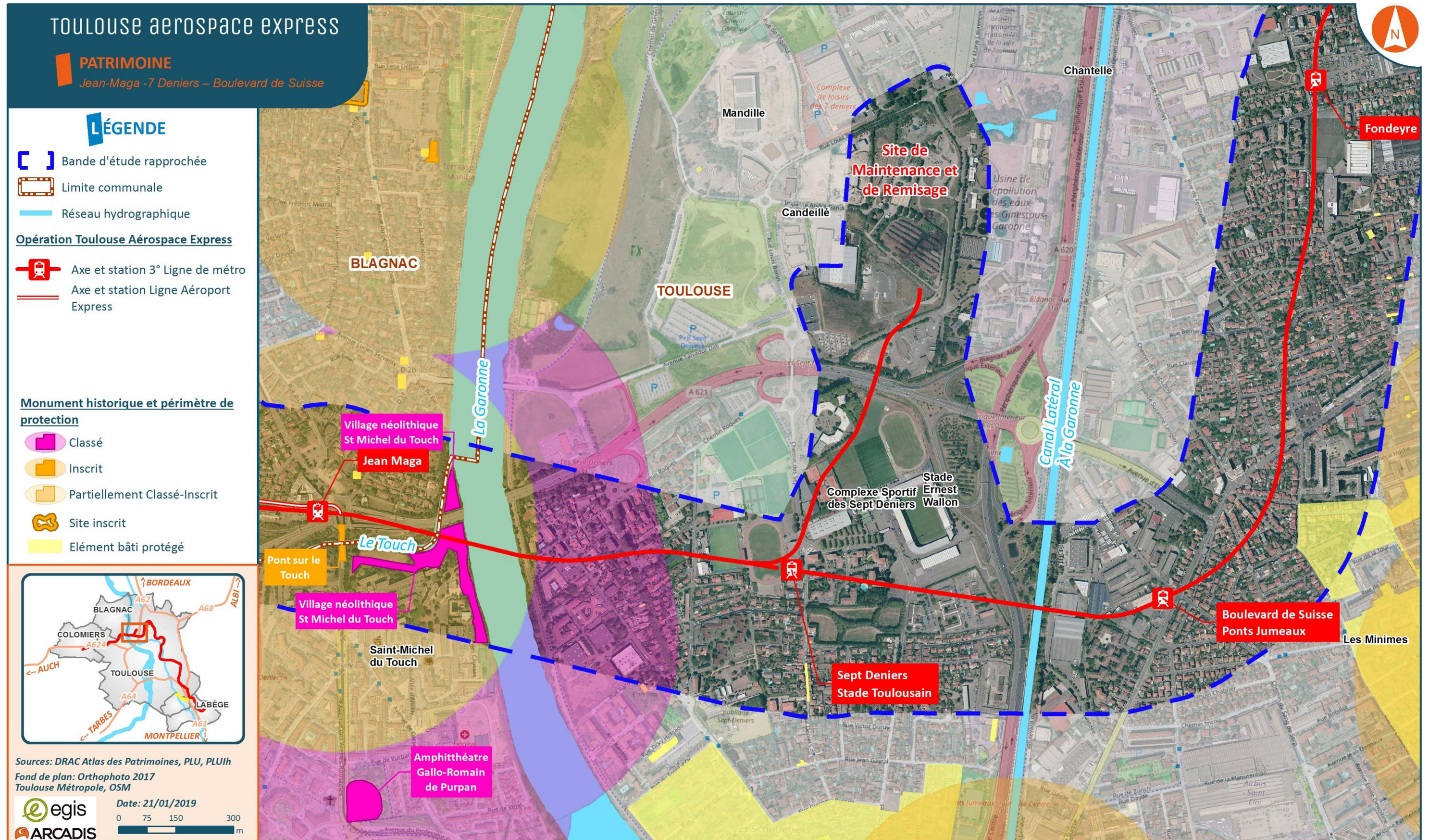
On recense un site archéologique important à Saint-Michel du Touch, à la confluence du Touch et de la Garonne. Ce site est l'une des deux Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques recensées dans la bande d'étude de l'opération TAE.

ZPPA	Date arrêté
Occupation néolithique et antique d'Ancely	24/07/2003

Les vestiges du village néolithique de Saint-Michel du Touch (Ancely) classés monument historique, témoignent de l'occupation ancienne des rives de la Garonne.



Vestiges du village néolithique de Saint-Michel du Touch (source : Egis)





3.3.2.4 Secteur 4 : Nord

Monuments historiques

Il n’y a aucun monument historique classé ou inscrit dans la bande d’étude sur ce secteur. Seul le périmètre de covisibilité d’un monument inscrit situé dans le quartier des Minimes interfère avec la bande d’étude.

Monument	Statut	Date arrêté
Demeure XVIIIème siècle (Maison Marc Arcis)	Inscrit	10/06/1996

Éléments de bâtis protégés

Au niveau de ce secteur, 12 Éléments de bâtis protégés recensés au PLU se situent dans la bande d’étude de l’opération TAE. Il s’agit du groupe scolaire Jules Ferry de façades de maisons situées dans les rues Fenouillet, Larade, Mathaly et Pierre-Rubens et de fermes situées dans l’impasse Barthe, sur la route de Launaguet et l’avenue de Fronton.

Sites classés et inscrits

Il n’y a aucun site classé ou inscrit sur ce secteur.

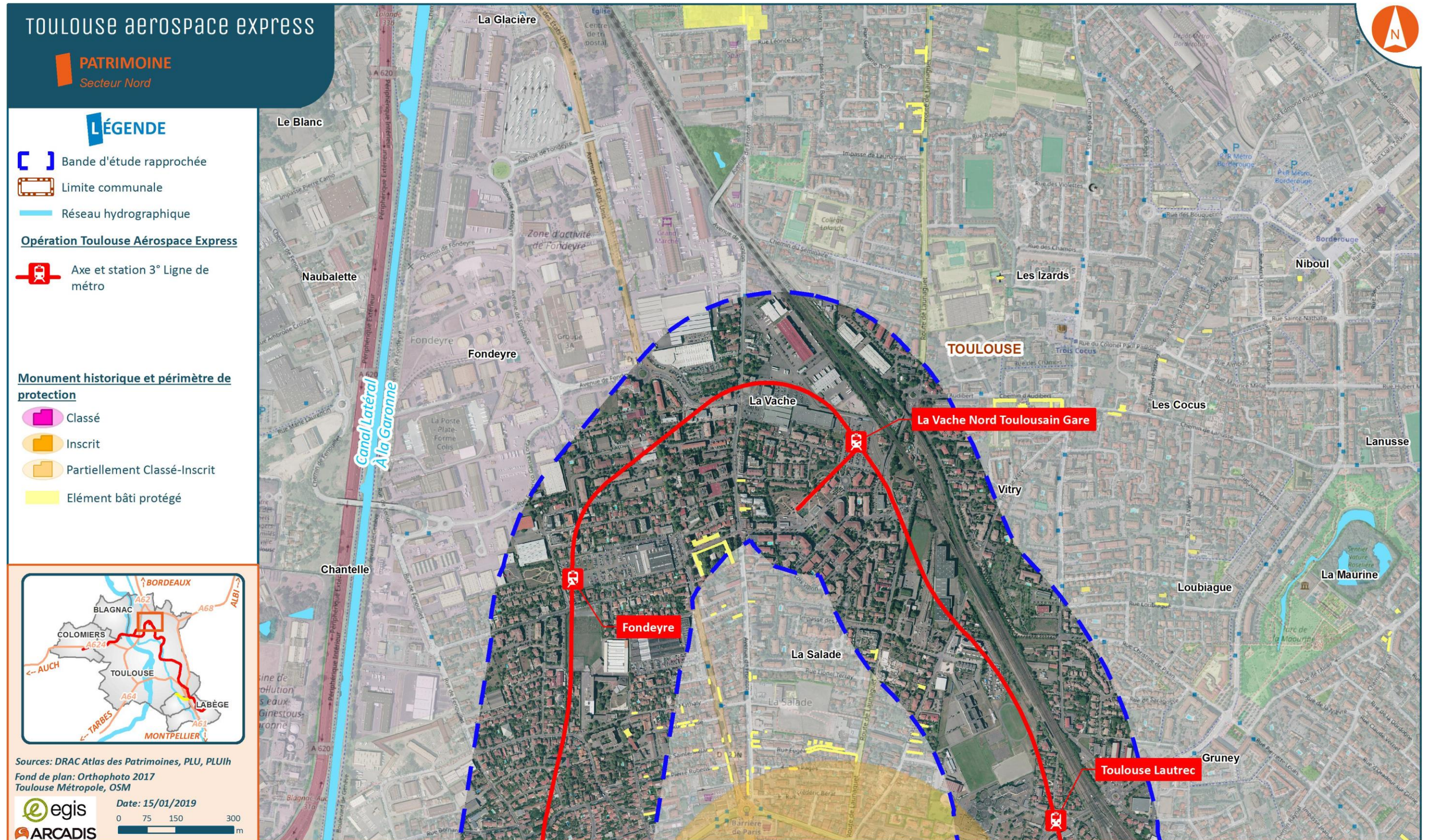
Patrimoine archéologique

Aucun site archéologique d’importance n’a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu’à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.



Maison Marc Arcis (monument inscrit) (source : Egis)







3.3.2.5 Secteur 5 : TESO

Monuments historiques

On recense sur ce secteur un grand nombre de monuments historiques classés ou inscrits présents dans la bande d'étude ou dont le périmètre de protection interfère avec la bande d'étude.

Monument	Statut	Date arrêté
Demeure XVIIIème siècle (Maison Marc Arcis)	Inscrit	10/06/1996
Église des Minimes	Inscrit	27/12/1974
Maison des Verrières (Castel-Gesta)	Classé	03/10/1991
Gare de Toulouse Matabiau	Inscrit	28/12/1984
Maison 2 rue F. Mansart	Inscrit	18/10/2010
Ancien observatoire	Inscrit	07/04/1987
Obélisque du 10 avril 1814	Inscrit	16/09/1991
Immeuble des Cariatides (Jaurès, 55)	Inscrit	22/08/1994
Fabrique Giscard	Inscrit	13/03/1998
Maison en terre cuite (Bornier, 1)	Inscrit	29/10/1975
Maison en terre cuite (Colonne, 27)	Inscrit	29/10/1975
Maison en terre cuite de Virebent (Cimetière, 24)	Inscrit	29/10/1975
Dépêche midi	Inscrit	04/03/1997
Place Wilson (sol et 15 immeubles autour)	Inscrit	20/08/1974
Hôtel Caulet-Resseguier	Inscrit	01/07/1961
Ancien Monastère des Religieux de Vienne	Inscrit	27/09/1972

Monument	Statut	Date arrêté
Capitole	Classé	1840
Église Saint-Jérôme	Classé	06/03/1980
Hôtel de la Fage	Inscrit	13/03/1978
Immeuble (Pomme, 66)	Inscrit	27/02/2006



La gare Matabiau (monument inscrit) (source : Egis)

Éléments de bâtis protégés

Au niveau du secteur TESO, 106 Éléments de bâtis protégés recensés dans le PLU se situent dans la bande d'étude de l'opération TAE. Il s'agit en majorité d'immeubles, de maisons ainsi que l'ancienne usine de papeterie Sirven et l'usine textile et marchand Saint Frères.





Sites classés et inscrits

On recense sur ce secteur un site emblématique classé au patrimoine national et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO : le Canal du Midi.

Sites	Statut	Date
Canal du Midi	Classé au patrimoine national	04/04/1997
	Inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO	07/12/1996



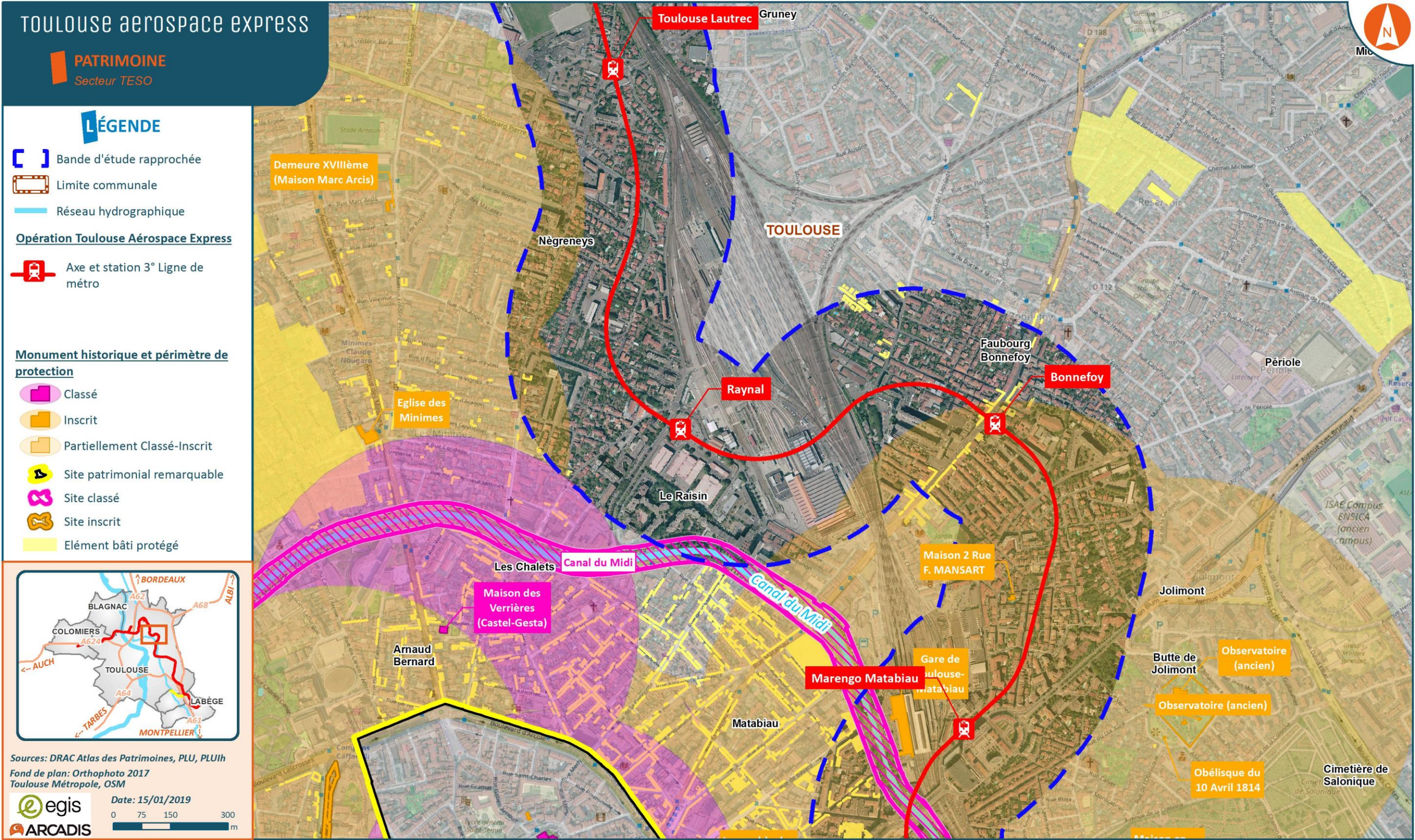
Le Canal du Midi à Marengo (site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO)
(source : Egis)

Patrimoine archéologique

Le potentiel archéologique est très important sur Toulouse (occupation humaine très ancienne) notamment à proximité du centre ancien (site patrimonial remarquable). La zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) qui couvre le centre ancien de la ville n’intéresse pas directement la bande d’étude du projet dans ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu’à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.

ZPPA	Date arrêté
Centre historique de Toulouse	24/07/2003

À noter la présence d’un site archéologique connu au niveau de l’actuelle gare SNCF Matabiau et du Canal du Midi (au bout des allées Jean





3.3.2.6 Secteur 6 : François Verdier

■ Monuments historiques

On recense sur ce secteur occupant une partie du centre-ville de Toulouse un très grand nombre de monuments historiques classés ou inscrits présents dans la bande d'étude ou dont le périmètre de protection interfère avec la bande d'étude.

Monument	Statut	Date arrêté
Gare de Toulouse Matabiau	Inscrit	28/12/1984
Maison 2 rue F. Mansart	Inscrit	18/10/2010
Ancien observatoire	Inscrit	07/04/1987
Obélisque du 10 avril 1814	Inscrit	16/09/1991
Immeuble des Cariatides (Jaurès, 55)	Inscrit	22/08/1994
Fabrique Giscard	Inscrit	13/03/1998
Maison en terre cuite (Bornier, 1)	Inscrit	29/10/1975
Maison en terre cuite (Colonne, 27)	Inscrit	29/10/1975
Maison en terre cuite de Virebent (Cimetière, 24)	Inscrit	29/10/1975
Dépêche midi	Inscrit	04/03/1997
Place Wilson (sol et 15 immeubles autour)	Inscrit	20/08/1974
Hôtel Caulet-Resseguier	Inscrit	01/07/1961
Ancien Monastère des Religieux de Vienne	Inscrit	27/09/1972
Capitole	Classé	1840
Église Saint-Jérôme	Classé	06/03/1980
Hôtel de la Fage	Inscrit	13/03/1978

Monument	Statut	Date arrêté
Immeuble (Pomme, 66)	Inscrit	27/02/2006
Cathédrale Saint-Etienne	Classé	1862
Ancien couvent des Augustins	Partiellement classé et inscrit	1840
Immeuble (Croix Baragnon, 15)	Classé	07/12/1923
Hôtel Thomas	Inscrit	14/04/1995
Collège Saint-Rome (ancien)	Inscrit	09/12/1946
Chapelle des Pénitents Noirs (vestiges)	Inscrit	30/10/1961
Fontaine Louis XIII (Maletache, 3)	Inscrit	20/06/1928
Ancien Palais Archiépisopal	Inscrit	01/10/1990
Fontaine de la Trinité	Inscrit	20/09/1946
Fontaine Saint-Etienne	Inscrit	18/04/1925
Hôtel de Bonfontan (ancien)	Inscrit	23/05/1925
Hôtel Courtois de Viçose	Inscrit	02/02/1932
Statuette St Pierre (Changes, 30)	Classé	13/07/1932
Tour de Serta	Inscrit	09/07/1980
Hôtel d'Arnaud de Brucelles	Inscrit	18/09/1925
Immeuble et pharmacie (Ozenne, 3)	Partiellement classé, inscrit	01/04/1993
Maison 20 rue Mage (Hôtel Reynier ou Davasse)	Partiellement classé, inscrit	20/10/1971





Monument	Statut	Date arrêté
Hôtel de Bonnefoy	Inscrit	11/04/1950
Hôtel dit de Cheverry	Inscrit	16/07/1925
Hôtel de Lasbordes ou du Vieux raison	Classé	1889
Maison de Calas (ancienne)	Inscrit	15/01/1980
Couvent des religieux de Saint-Antoine-du-Salin	Inscrit	24/02/1976
Hôtel de Saint-Jory	Inscrit	29/12/1927
Hôtel dit de Guillaume de Bernuy	Inscrit	23/05/1925
Hôtel de Puivert (Bouquières, 8)	Inscrit	25/02/1998
Hôtel de Castagnier d'Auriac	Inscrit	16/08/2005
Hôtel d'Andrieu de Montcavel	Partiellement inscrit	14/10/2015
Hôtel du Capitoul de Pierre-Dahus	Inscrit	27/06/1925
Hôtel de Saint-Germain	Inscrit	06/07/1925
Hôtel de Pins	Inscrit	10/07/1995
Église de la Dalbade (façade)	Partiellement classé, inscrit	07/12/1886
Hôtel Desplats ou Palaminy	Inscrit	01/04/1993
Hôtel Jean Catel	Inscrit	11/04/1950
Hôtel Sipière	Inscrit	18/02/1993
Balcon de la maison du XVIIème (Vélane, 12)	Inscrit	26/11/1946
Chapelle Notre-Dame-de-Nazareth	Inscrit	27/12/1974

Monument	Statut	Date arrêté
Immeuble (ancienne chapelle des Réparatrices dite de l'inquisition – Parlement 7, 8)	Classé	12/02/1976
Immeuble (St Rome 30 et bis)	Inscrit	02/11/1979
Hôtel de Claude de Saint-Félix	Inscrit	06/07/1925
Hôtel de Penautier	Classé	09/12/1946
Hôtel Pierre Comère	Inscrit	11/04/1950
Hôtel Jean de Ulmo	Inscrit	16/07/1925
Hôtel Saint-Jean	Partiellement classé - inscrit	31/10/1986
Hôtel Mansencal	Inscrit	23/05/1925
Hôtel Marvéjol	Inscrit	06/07/1925
Hôtel Maygnier et Jean - Burnet	Inscrit	06/08/1925
Hôtel Réquy	Inscrit	19/04/1933
Immeuble (Ste Scarbes, 8)	Inscrit	26/11/1946
Hôtel de Lestang (ancien)	Inscrit	28/04/1947
Tour de Guillaume Garreri	Inscrit	11/04/1950
Immeuble (Ninau, 20)	Inscrit	25/06/1993
Immeuble (Tolosane, 10)	Inscrit	13/11/1990
Temple du Salin (ancienne trésorerie royale)	Classé	07/05/1990
Porte de la trésorerie et tour Pierre de Ruppe (Languedoc, 1 bis)	Inscrit	23/05/1925



Monument	Statut	Date arrêté
Immeuble (Languedoc, 10)	Inscrit	29/06/1950
Rempart médiéval	Inscrit	10/07/1995
Tour des Hauts-Murats et vestiges de remparts gallo-romains attenants	Inscrit	21/10/1925
Rempart gallo-romain	Inscrit	19/10/1990
Immeuble dit Hôtel d’Aigna (St-Rémésy, 18)	Inscrit	18/10/1971
Tour et tourelle dite de Noël-Rolle (Pharaon, 21)	Inscrit	23/05/1925
Palais de Justice	Partiellement classé, inscrit	16/03/1994
Maison Empire (Filatiers, 57)	Inscrit	27/11/1946
Immeuble (Motoulieu-Vélane, 11)	Classé	15/12/1926
Maison dite de la Belle Paule	Inscrit	18/05/1925
Immeuble (Frères Lion, 32)	Inscrit	03/12/1997
École de Médecine (Théâtre Sorano)	Inscrit	16/05/1979
Église du Gésu	Inscrit	07/04/1994
Église St Exupère (chapelle du couvent des Carmes Déchaussées)	Partiellement classé, inscrit	31/10/1986
Porte du Capitole (ancienne) réédifiée dans le jardin des Plantes de Toulouse	Inscrit	18/05/1925
Immeuble (Ste-Philomène, 32)	Inscrit	02/07/1992
Archives et Château du Canal	Inscrit	16/07/1992
Bassin du radoub	Inscrit	08/08/1989



Ruines du rempart gallo-romain derrière la Préfecture (monument inscrit) (source : Egis)



Cathédrale Saint-Etienne (monument classé) (source : Egis)



■ Éléments de bâtis protégés

Au niveau du secteur François Verdier, 115 Éléments de bâtis protégés recensés dans le PLU se situent dans la bande d'étude de l'opération TAE. Il s'agit en majorité d'immeubles (comme les banques Sofinco ou Henin allées Jean Jaurès), de maisons ainsi que l'ancienne usine de papeterie Sirven et l'usine textile et marchand Saint Frères.



L'église Saint-Aubin (source : Egis)

■ Site patrimonial remarquable

Dans ce secteur, la bande d'étude de l'opération TAE s'inscrit, au niveau des allées François Verdier, en limite Est du périmètre du site patrimonial remarquable de Toulouse.

Le périmètre du site patrimonial remarquable de Toulouse a été créé par arrêté ministériel du 21 août 1986. Ses limites correspondent sensiblement au tracé des boulevards qui contiennent l'hypercentre où se trouve la plus grande partie des richesses du patrimoine toulousain. Le secteur sauvegardé accueille encore néanmoins de nombreuses activités économiques.

■ Sites classés et inscrits

On recense sur ce secteur un site emblématique classé au patrimoine national et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : le Canal du Midi, et deux sites inscrits au patrimoine national.

Sites	Statut	Date
Canal du Midi	Classé au patrimoine national	04/04/1997
	Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO	07/12/1996
Sol du Grand Rond et des Allées	Inscrit au patrimoine national	04/03/1993
Place Mage et ses abords	Inscrit au patrimoine national	14/02/1944



Le Canal du Midi au Port Saint-Sauveur (site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO) (source : Egis)





Les allées François Verdier (site inscrit) (source : Egis)



Le Grand-Rond (site inscrit) (source : Egis)

■ Patrimoine archéologique

Le potentiel archéologique est très important sur Toulouse (occupation humaine très ancienne) notamment à proximité du centre ancien (site patrimonial remarquable). La zone d'étude sur ce secteur interfère avec la zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) qui couvre le centre ancien de la ville.

ZPPA	Date arrêté
Centre historique de Toulouse	24/07/2003

Il existe notamment un site archéologique connu relevant d'une occupation antique importante au niveau du Monument aux Combattants de la Haute-Garonne sur les allées François Verdier.





3.3.2.7 Secteur 7 : Jean Rieux - Côte Pavée - Ormeau

Monuments historiques

On recense trois monuments inscrits sur ce secteur.

Monument	Statut	Date arrêté
Archives et Château du Canal	Inscrit	16/07/1992
Bassin du radoub	Inscrit	08/08/1989
Aérodrome de Montaudran	Inscrit	21/07/1997

Éléments de bâtis protégés

Au niveau de ce secteur, deux Éléments de bâtis protégés recensés dans le PLU se situent dans la bande d'étude de l'opération TAE. Il s'agit d'une maison avenue Jean-Rieux et de la maison Martini chemin de Firmis.

Sites classés et inscrits

On recense sur ce secteur un site emblématique classé au patrimoine national et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Canal du Midi, et un site inscrit au patrimoine national, le bois de Limayrac

Sites	Statut	Date
Canal du Midi	Classé au patrimoine national	04/04/1997
	Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO	07/12/1996
Bois de Limayrac et ses abords	Inscrit	26/10/1942

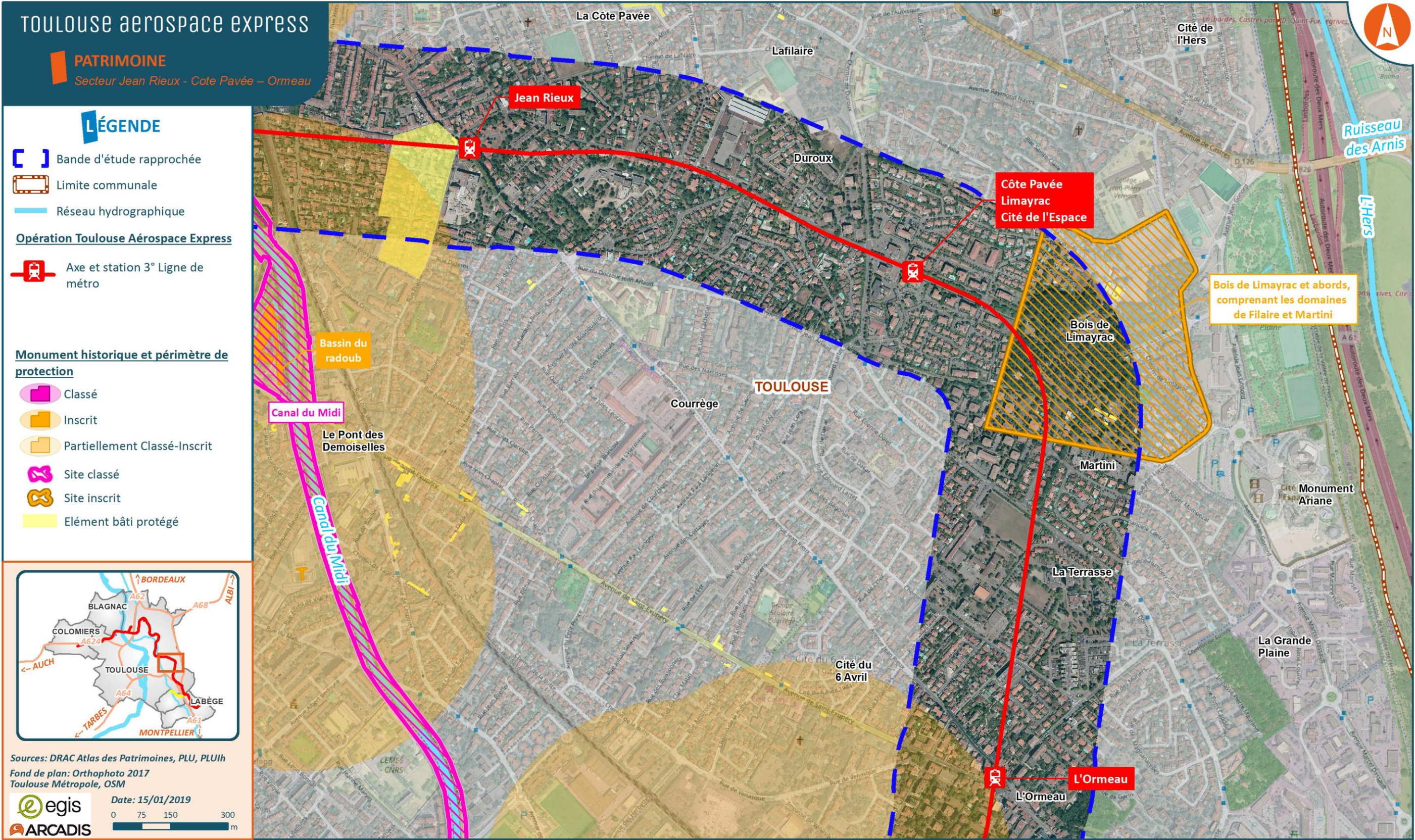


Le Bois de Limayrac (site inscrit) (source : Egis)

Patrimoine archéologique

Aucun site archéologique d'importance n'a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu'à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.







3.3.2.8 Secteur 8 : Montaudran

Monuments historiques

On ne recense sur ce secteur qu'un monument inscrit, l'ancien aérodrome de Montaudran.

Monument	Statut	Date arrêté
Aérodrome de Montaudran	Inscrit	21/07/1997

Le monument historique se compose :

- ✓ De la piste historique dans son emprise actuelle, allant de son extrémité nord-ouest jusqu'au droit sud-est du bâtiment de direction
- ✓ Du bâtiment de la salle d'attente des passagers ;
- ✓ Les trois nefs des anciennes halles de montage Latécoère ;
- ✓ Des façades et toitures du bâtiment de direction appelé château Petit Espinet Raynal et de son aile gauche en retour sur cour

Le site a été fortement modifié avec l'aménagement progressif de la ZAC Toulouse Aerospace.

Au droit du monument inscrit a été aménagé un site culturel inédit, la Piste des Géants, qui raconte Toulouse Aerospace, berceau de l'aéronautique toulousaine, futur quartier à vivre et campus d'innovation. La piste des Géants se composera à terme de 3 espaces :

- ✓ La Halle La Machine, vaste espace dédié aux arts de la rue croisant invention et technologie.
- ✓ Le musée Piste des géants aéro, espace dédié à la mémoire des pionniers des lignes Latécoère et Aéropostale ainsi qu'au quartier de Montaudran -berceau de l'aéronautique.
- ✓ Les Jardins de la Ligne, espace paysager situé le long de l'ancienne emblématique piste d'envol de l'Aéropostale, et mettant en scène les ambiances des 3 continents traversés par la ligne de l'Aéropostale (ouverts en juin 2017).

Éléments de bâtis protégés

On ne recense aucun élément de bâtis protégés au PLU sur ce secteur

Sites classés et inscrits

On ne recense aucun site classé ou inscrit sur ce secteur



La piste historique de l'aérodrome de Montaudran (source : Egis)



Bâtiment historique réhabilité dans le cadre du projet d'espace mémoire aéro (source : Egis)

Patrimoine archéologique

Des fouilles archéologiques réalisées en 2013 ont révélé une forte occupation gauloise dans le secteur des pistes de l'Aéropostale.







3.3.2.9 Secteur 9 : INPT

- **Monuments historiques**

On ne recense aucun monument historique classé ou inscrit sur ce secteur.

- **Éléments de bâtis protégés**

On ne recense aucun élément de bâtis protégés au PLU sur ce secteur.

- **Sites classés et inscrits**

On ne recense aucun site classé ou inscrit sur ce secteur

- **Patrimoine archéologique**

Aucun site archéologique d'importance n'a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu'à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.





3.3.2.10 Secteur 10 : Labège

- **Monuments historiques**

On ne recense aucun monument historique classé ou inscrit sur ce secteur.

- **Éléments de bâtis protégés**

On ne recense aucun élément de bâtis protégés au PLU sur ce secteur.

- **Sites classés et inscrits**

On ne recense aucun site classé ou inscrit sur ce secteur

- **Patrimoine archéologique**

Aucun site archéologique d'importance n'a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu'à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.





3.3.2.11 Secteur 11 : CLB

Monuments historiques

On recense un monument historique sur ce secteur, l’Aqueduc à siphon et le ruisseau du Palays.

Monument	Statut	Date arrêté
Aqueduc à siphon et ruisseau du Palays	Inscrit	24/04/1998

Éléments de bâtis protégés

On ne recense aucun élément de bâtis protégés au PLU sur ce secteur.

Sites classés et inscrits

On recense un site classé au patrimoine national et inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO sur ce secteur, le Canal du Midi.

Monument	Statut	Date arrêté
Canal du Midi	Classé au patrimoine national	04/04/1997
	Inscrit au patrimoine national de l’UNESCO	12/07/1996

Patrimoine archéologique

Aucun site archéologique d’importance n’a été identifié sur ce secteur, mais il est important de signaler que les données connues à ce jour ne correspondent très probablement qu’à une faible partie du potentiel archéologique réellement présent.



Aqueduc à siphon du ruisseau du Palays (monument inscrit) (source : Egis)







3.3.3 Paysage

3.3.3.1 Le contexte paysager

- **Le socle du territoire: une topographie peu marquée**

Le territoire traversé par le projet TAE-CLB est très peu marqué par la topographie, laquelle reste discrète dans le paysage.

La morphologie peu spectaculaire facilite le déploiement de la ville et la rend d'autant plus perceptible dans son environnement.

- **L'eau comme structure paysagère**

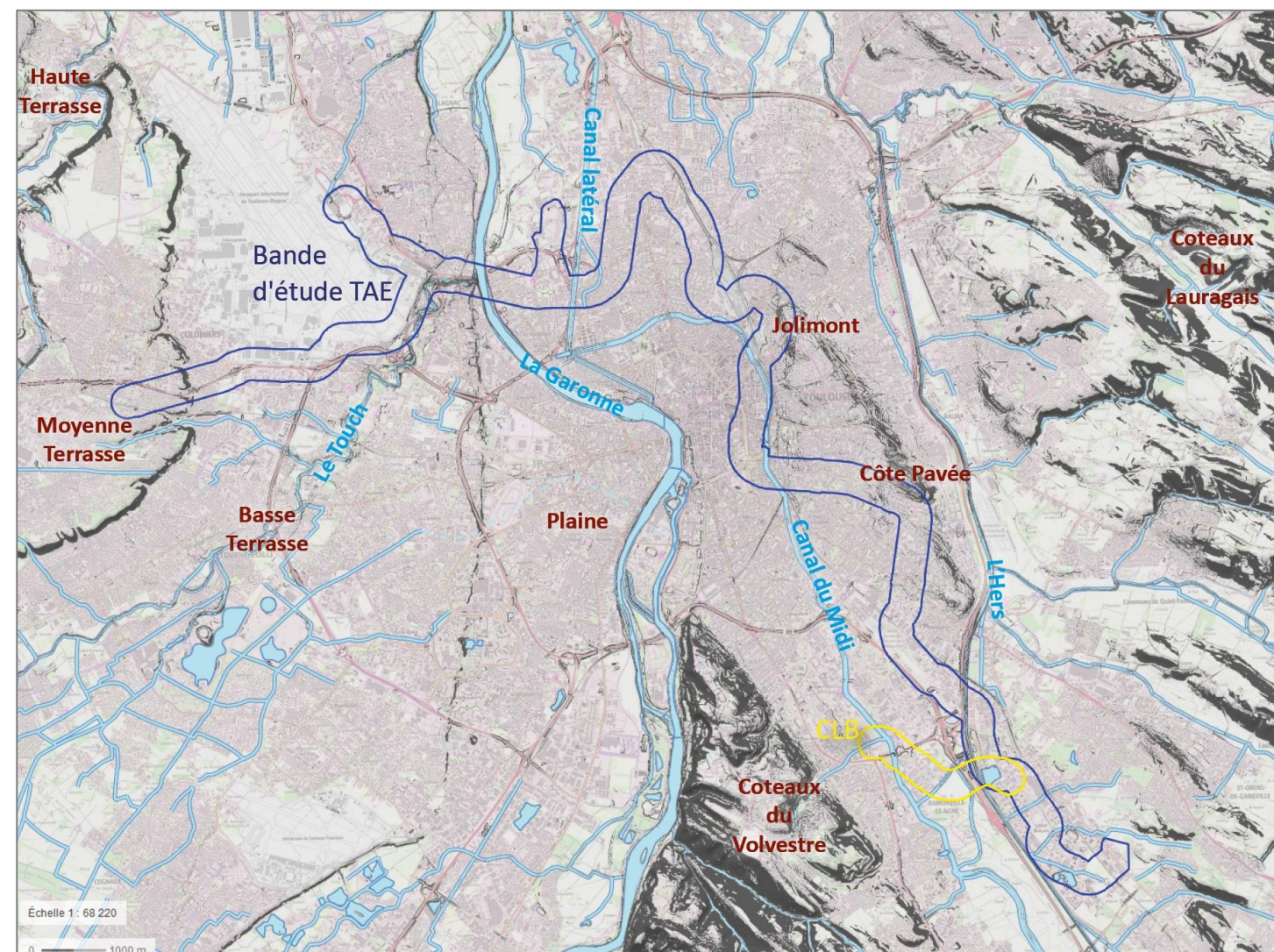
La Garonne s'y inscrit comme un élément structurant, traversant le territoire suivant une direction Sud > Nord.

En rive gauche de Garonne, un ensemble de terrasses alluviales planes, étagées est entrecoupée de rivières et ruisseaux affluents. Les terrasses sont entaillées par quatre affluents de la Garonne, dont le Touch, concerné par le projet.

La basse terrasse domine le lit et la plaine de Garonne d'une trentaine de mètres au niveau de Blagnac, se poursuivant en aval en direction de Grenade. Des talus entre 20 et 30 mètres de hauteur permettent d'accéder successivement à la moyenne, puis à la haute terrasse.

À l'Est de la Métropole, en rive droite du fleuve, un relief de coteaux annonce les prémices des paysages du Lauragais. Ces coteaux sont entrecoupés des vallées parallèles de la Saune, la Marcaissonne, la Sausse, la Seillonne, le Girou, qui rejoignent pour la plupart la vallée de l'Hers à proximité de la ville centre.

Les canaux (canal du Midi, canal latéral à la Garonne) possèdent une forte empreinte dans le paysage : ils accompagnent, aèrent et lient le tissu urbain.



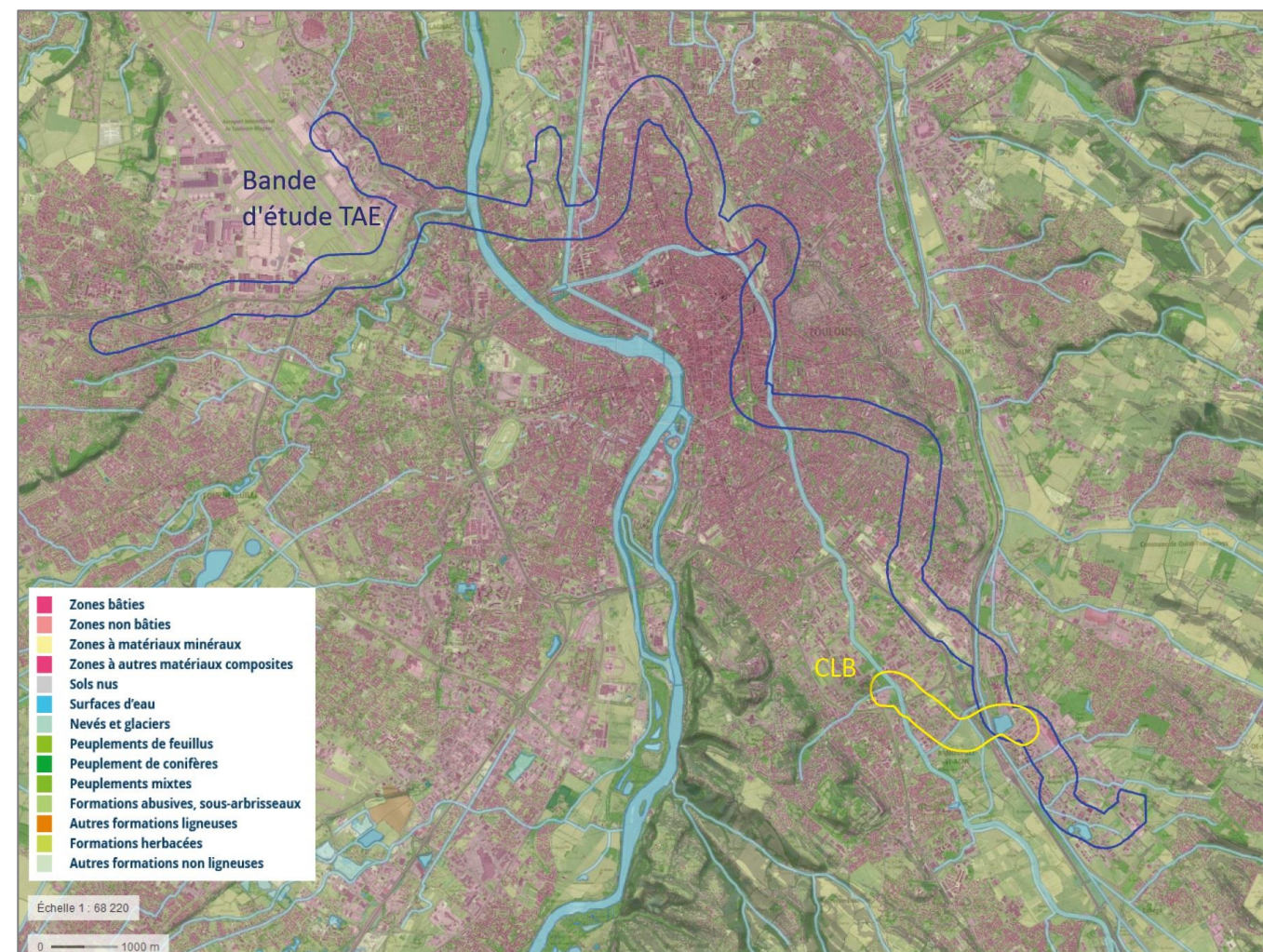
*Pentes (noir) et réseau hydrographique (bleu clair) marquants
à l'échelle du projet TAE-CLB / source : géoportail, 2018*



■ Un paysage marqué par l'urbanisation

Le paysage traversé par le projet est surtout marqué par l'urbanisation déclinée sous différentes formes :

- ✓ Des paysages urbains anciens dans la ville centre, où se concentre les paysages symboliques, de mémoire et typiquement toulousain. Le large usage de la brique concourt à forger à la ville centre une identité très marquée. Les rues et avenues dessinent un réseau quadrillé dense. Les percées haussmanniennes découpent le centre-ville. Le secteur sauvegardé (site patrimonial remarquable) rassemble la plus grande partie des richesses patrimoniales toulousaines, dont l'homogénéité et l'esthétique sont de grande qualité. De nombreuses places ponctuent qualitativement le tissu urbain. Le végétal est peu présent.
- ✓ Des paysages urbains de faubourgs, développés au XIX^{ème} siècle qui dégagent une impression d'habitat groupé, de taille assez basse, organisé autour d'avenues radiales reliant le centre-ville à la banlieue. Une importante mixité urbaine et de fonction caractérise ces espaces. Les anciens noyaux villageois ont été intégrés dans l'urbanisation continue de l'agglomération toulousaine. Ils reprennent les codes de l'architecture traditionnelle toulousaine (maison basse, toits de tuile, utilisation de la brique, ...).
- ✓ Des paysages péri-urbain industriels, commerciaux et d'activité, installés en périphérie urbaine le long des grands axes de transport, participent à la banalisation du paysage et manquent de valeurs paysagères.
- ✓ Des paysages péri-urbains résidentiels en banlieue, liés au développement de villes nouvelles, engendrant un tournant dans les formes urbaines (généralisation du lotissement pavillonnaire, grands ensembles, résidences privées, ...).
- ✓ Des nouveaux et futurs paysages urbains, accompagnés de gestes architecturaux, et animés par le renouvellement urbain, une opportunité pour recréer un paysage urbain plus qualitatif



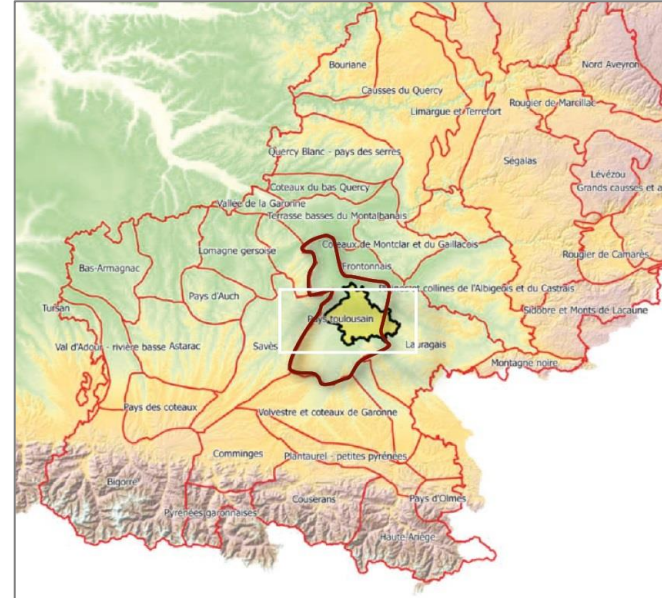
Un territoire de projet marqué par l'urbanisation / source : géoportail, 2018



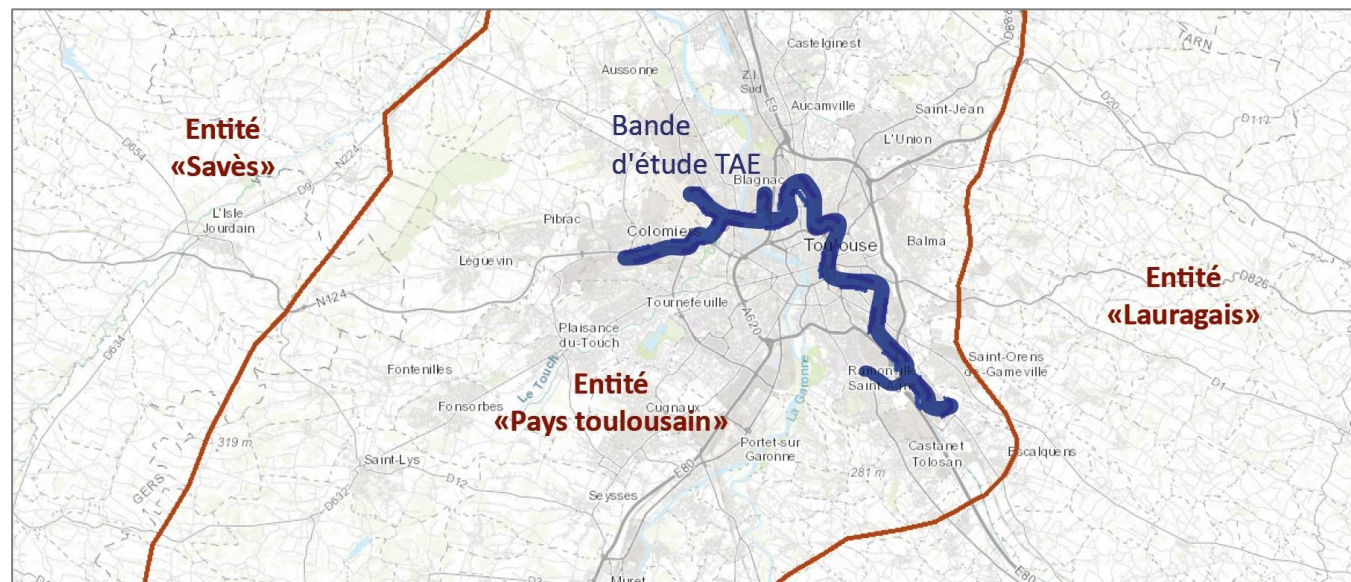
■ L'entité paysagère du « Pays toulousain »

Le territoire du projet TAE-CLB se situe dans l'entité paysagère du « Pays toulousain » parmi les 43 identifiées et caractérisées à ce jour sur le territoire régional (source CAUE).

Le « Pays toulousain » s'étend autour de la large vallée de la Garonne, bordé à l'Ouest par les coteaux du Savès, à l'Est par les coteaux du Lauragais et au sud par les coteaux du Volvestre.



Carte des entités paysagères à l'échelle de la région /
source : CAUE Midi-Pyrénées, aua/T

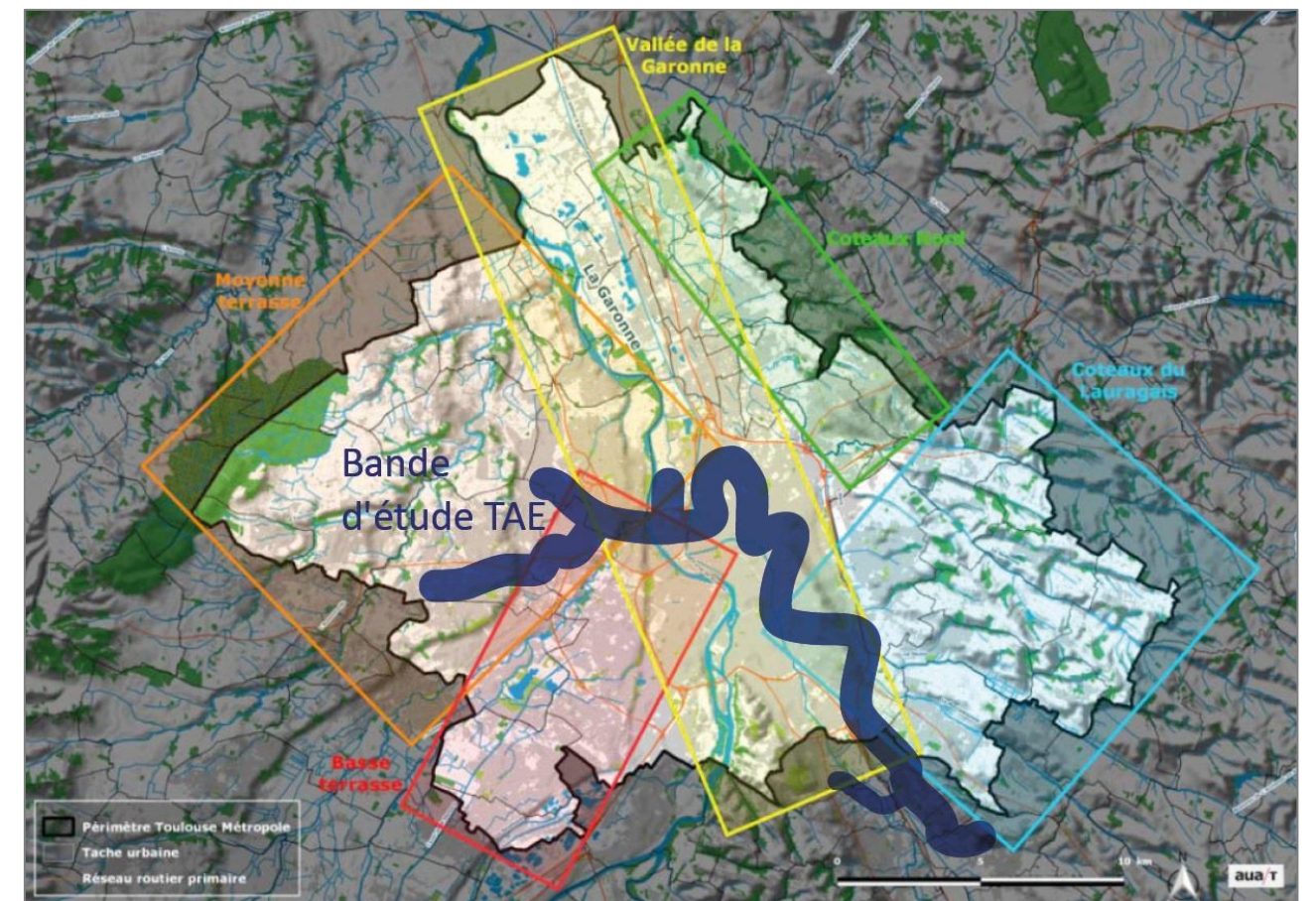


Carte des entités paysagères à l'échelle de TAE-CLB

■ Les unités paysagères

Le diagnostic paysager du PLUiH met en évidence 5 unités paysagères, dont 3 sont concernées par le projet:

- ✓ La Vallée de la Garonne,
- ✓ La Moyenne terrasse,
- ✓ La Basse terrasse.

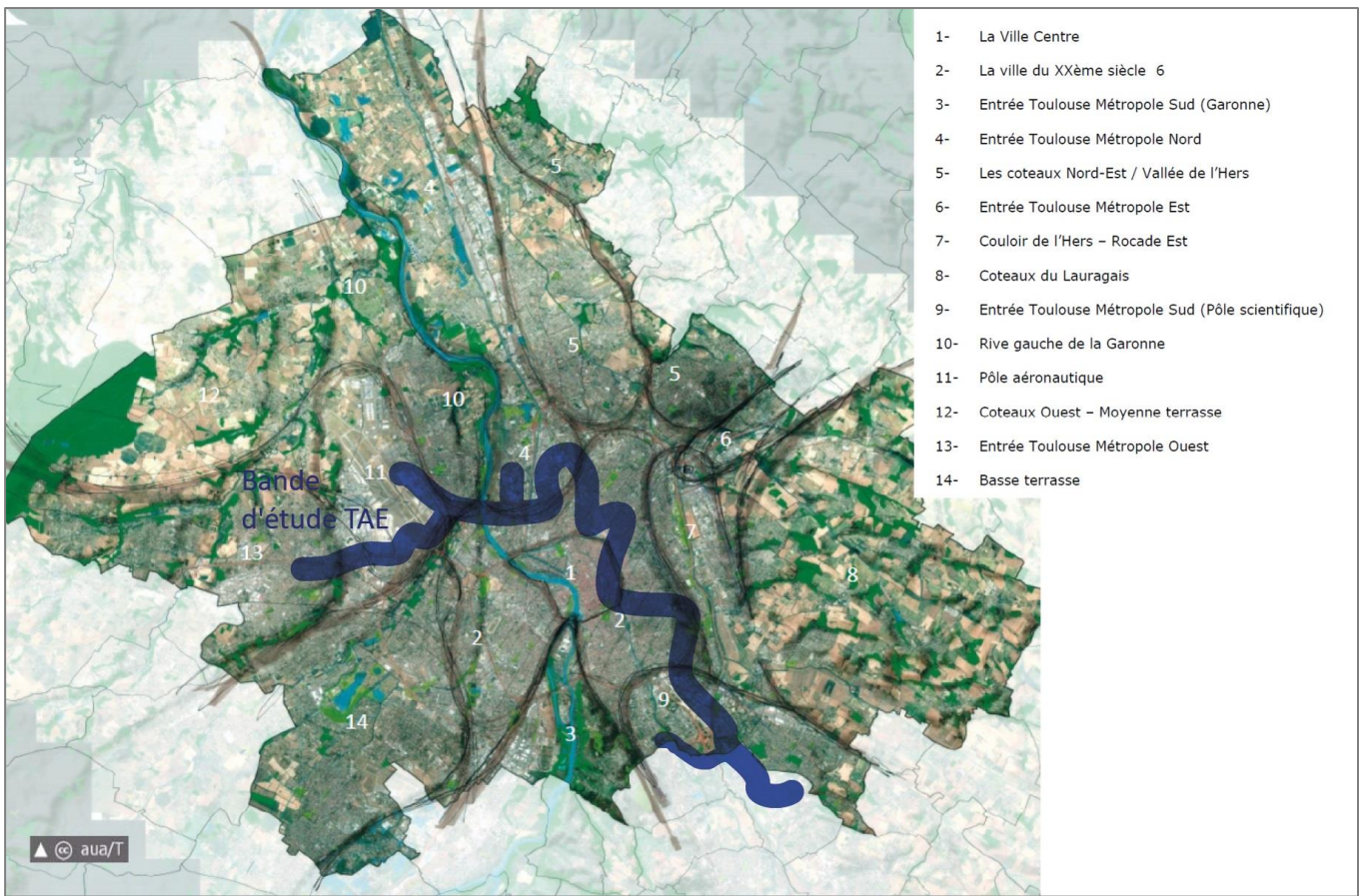


Carte des unités paysagères à l'échelle de Toulouse Métropole /
source : Diagnostic paysager de la métropole, aua/T



■ Les sous-unités paysagères

Le diagnostic paysager du PLUiH met en évidence 14 sous-unités paysagères.



Carte des sous-unités paysagères à l'échelle de Toulouse Métropole /
Source : Diagnostic paysager de la métropole, aua/T

■ Trame Verte et Bleue

Extrait de l'évaluation environnementale, d'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Midi-Pyrénées, le SCoT de la Grande agglomération toulousaine et le PLUi-H de Toulouse Métropole.

Un recensement des réservoirs de biodiversité a été effectué à partir :

- ✓ Du cadrage national stipulant les zonages minimaux à prendre en compte (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques de l'Office National des Forêts, etc.)
- ✓ De certains espaces remarquables, automatiquement considérés comme réservoirs de biodiversité dans le cadre de l'étude de définition du SRCE de la région Midi-Pyrénées (ZNIEFF, cours d'eau en très bon état, inventaires territoriaux de zones humides, etc.)
- ✓ Des réservoirs d'intérêt local inventoriés par Toulouse Métropole (PLUi-H)
- ✓ D'espaces évalués au cas par cas par des experts afin de certifier qu'ils constituent bien des réservoirs biologiques (sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Parcs naturels régionaux, etc.).

Les sous-trames considérées sont celles des milieux boisés de plaine (l'axe de la Garonne ainsi que l'arc forestier des hautes terrasses de cette dernière) et celles des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine.

Au regard du contexte de Midi-Pyrénées, la plaine apparaît comme la zone la moins préservée du point de vue écologique. Le maintien des espaces naturels et agricoles comme support de continuités représentent ici un véritable enjeu. Les éléments naturels, notamment boisés, sont relictuels et fragmentés ; les pratiques agricoles peuvent générer des espaces uniformes, peu propices à priori aux continuités écologiques.

Dans ce contexte de morcellement forestier en moyenne vallée de la Garonne, les axes structurants liés aux cours d'eau, comme celui formé par les ripisylves de la Garonne et des affluents du fleuve jouent un rôle de première importance. Ces boisements linéaires abritent en effet une faune très diversifiée et persistante, ce qui limite l'isolement des populations excentrées en piémont pyrénéen de quelques espèces d'affinités plus atlantiques ou septentrionales.

Par ailleurs, cette partie du territoire régional présente une artificialisation avancée, qui tend à augmenter aux pourtours de l'agglomération toulousaine, mais également aux abords des voies de communication reliant le pôle régional avec les autres agglomérations, le long de la Garonne mais également en direction d'Auch, d'Albi, de Saint-Gaudens ou de Castres. Directement liée à cette artificialisation, la pollution lumineuse est particulièrement marquée dans l'orbite de l'agglomération toulousaine.



Dans ce contexte de plaine, la place de la nature en ville doit être examinée de façon tout à fait particulière ; ainsi, les espaces verts urbains, les jardins partagés, les alignements d'arbres..., qui ne peuvent être représentés à une échelle régionale, doivent être considérés au niveau local comme des supports possibles de la biodiversité dite « ordinaire ». Ces espaces peuvent être considérés comme corridors écologiques et permettre la jonction entre les différents réservoirs de biodiversité de l'agglomération toulousaine.

Les réservoirs de biodiversité associés à la sous-trame des milieux boisés de plaine sont concentrés dans les espaces naturels du pourtour de l'agglomération Toulousaine (forêt de Bouconne, confluence Ariège-Garonne, vallée du Touch...) ; ils sont particulièrement concernés par l'artificialisation des sols et la fragmentation du territoire et sont d'ailleurs quasiment isolés. Les quelques réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine identifiés sont surtout présents dans le grand sud toulousain. Il s'agit d'espaces agricoles présentant des prairies intéressantes pour cette sous-trame. Présents au cœur des secteurs les plus soumis à la pression d'artificialisation des sols, ils jouent un rôle important pour l'ensemble des continuités des milieux ouverts et semi-ouverts de la plaine céréalière.

L'agglomération toulousaine présente tout de même une continuité écologique non-négligeable, notamment pour la trame bleue. En effet la ville est traversée par la Garonne et on trouve un grand nombre de ses affluents (Touch, l'Hers, le Riou, ...) dans la zone urbaine. Tous ces cours d'eau entrent dans le cadre des corridors mixtes à préserver principalement pour la continuité de la trame bleue, mais aussi pour la trame verte avec leurs ripisylves. Le PLUi-H précise la présence d'espaces verts intra-urbain considérés comme des réservoirs d'intérêt local (Grand Rond, Bois de Lymerac, espaces semi-naturels à proximité de l'INPT...).

La continuité des milieux boisés est assez limitée en région toulousaine, les principaux corridors se situent à l'Ouest (forêt de Bouconne, boisement de Ramier, ...) et à l'Est (Piémont du Lauragais) de Toulouse, mais assez éloignée du projet. Concernant les milieux ouverts, la continuité est très peu représentée dans l'agglomération. On trouve les principaux corridors à l'Ouest et à l'Est, hors du projet.

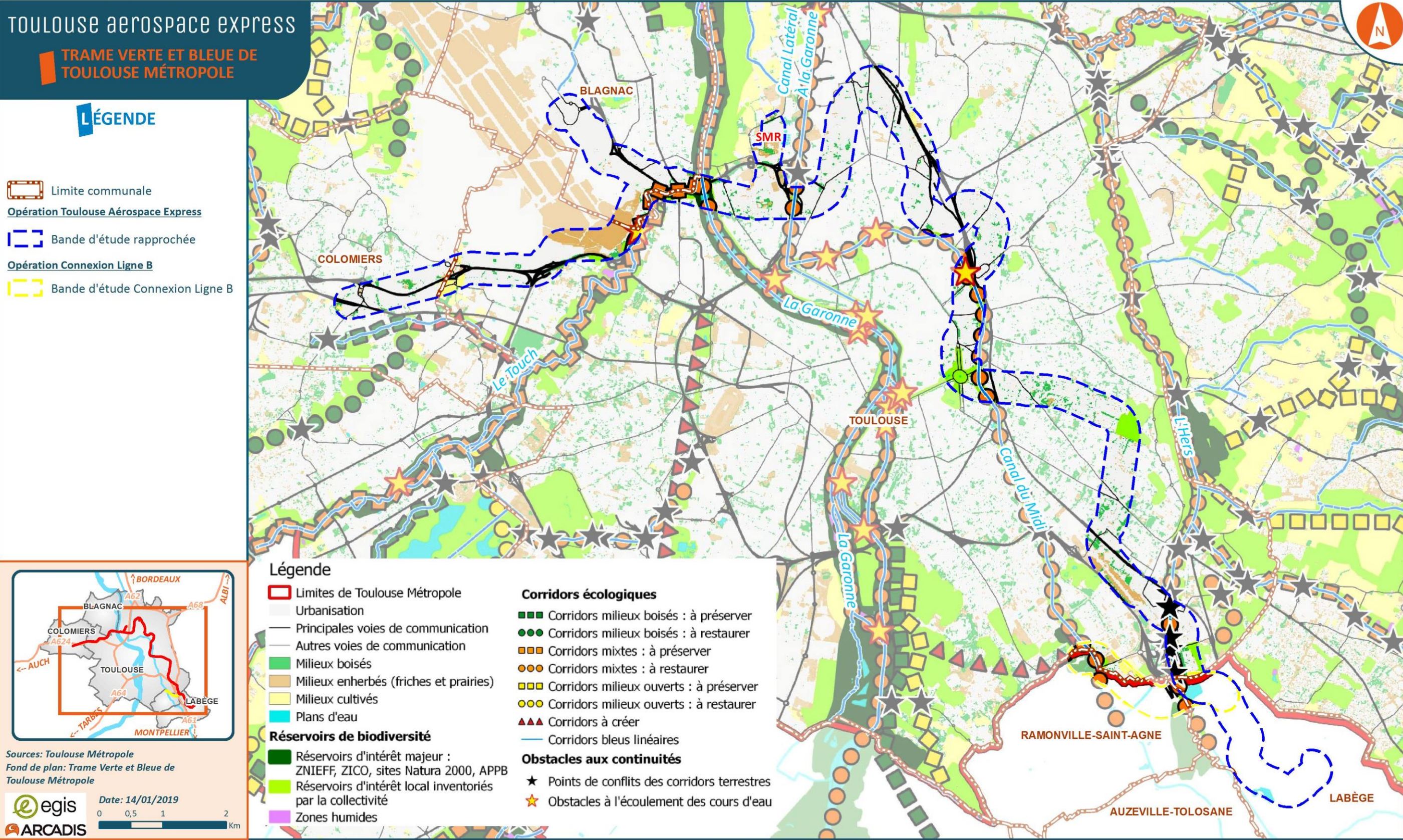
Plus spécifiquement, les documents cartographiques du SRCE, du SCoT et du PLUi-H ont été consultés afin d'analyser comment se positionne l'aire d'étude par rapport aux éléments de la trame verte et bleue régionale. Il ressort de l'analyse de cette carte les éléments suivants :

- ✓ L'aire d'étude intersecte quatre réservoirs de biodiversité de la trame verte : Trois boisements de plaine (Ripisylve du Touch, le Bois de Pouciquot et le Bois de Limayrac) et un milieu ouvert de plaine (Prairie humide de la ferme des cinquante) ;
- ✓ L'aire d'étude intersecte trois réservoirs de biodiversité de la trame bleue : la Garonne, le Touch, l'Hers et ses affluents ;
- ✓ L'aire d'étude intersecte un corridor écologique de la trame verte : milieu ouvert de plaine au niveau du lac de l'INPT ;
- ✓ L'aire d'étude intersecte cinq corridors écologiques de la trame bleue : Trois cours d'eau à préserver (Touch, Garonne et Hers et ses affluents) et 3 canaux (Canal du midi, canal de Brienne et le Canal latéral à la Garonne) constituant des corridors non négligeables pour la continuité écologique, notamment piscicole.

Les objectifs des documents analysés en terme de trame verte et bleue visent notamment à :

- ✓ Stopper la fragmentation du territoire ;
- ✓ Faciliter le déplacement des espèces par le renforcement des continuités écologiques (nature en ville, gestion des espaces verts...).

La carte suivante présente la trame verte et bleue de Toulouse métropole définie dans le PLUi-H arrêté.





3.3.3.2 Les séquences paysagères traversées

Le projet TAE-CLB traverse 7 séquences paysagères toutes présentes dans la même entité paysagère « Pays Toulousain ». Leurs limites sont plus ou moins nettes et le projet se situe parfois au frottement de plusieurs séquences, dont les influences se diluent les unes dans les autres.

Ces séquences s'inspirent des « sous-unités paysagères » décrites dans le PLUiH de Toulouse Métropole, tout en s'adaptant à l'échelle de l'aire d'étude du projet.

- 1) Le projet traverse tout d'abord la Terrasse périurbaine de Colomiers. Cette séquence paysagère est caractérisée par un paysage périurbain résidentiel de type ville nouvelle constitué principalement de lotissements pavillonnaires, coupés par des infrastructures de transports majeures.
- 2) Puis le projet traverse le Pôle aéronautique caractérisé par un paysage industriel et aéroportuaire avec parfois de grandes ouvertures visuelles.
- 3) La séquence de la Basse Terrasse et de la vallée du Touch structurée par la vallée du Touch et caractérisée par une urbanisation organisée autour d'anciens noyaux villageois.
- 4) La séquence de l'Entrée nord industrielle caractérisée par un paysage d'entrée de ville dégradé (zones commerciales vétustes, bâtiments d'activité dégradés) accompagné de petites poches résidentielles.
- 5) Le projet traverse ensuite une longue séquence paysagère: la Ville du XXème siècle qui jouit d'une réelle identité paysagère par les faubourgs et les noyaux villageois.
- 6) La séquence de la Ville Centre n'est concernée que sur un court linéaire du projet. Avec une identité paysagère très fortement marquée, elle est caractérisée par de nombreux éléments architecturaux patrimoniaux, une forte densité urbaine au tissu urbain continu et une qualité des espaces publics.
- 7) Enfin, le projet traverse l'entrée Sud - Pôle scientifique caractérisé par un paysage périurbain d'entrée de ville marqué par des grandes mutations urbaines récentes et à venir.

Ces 7 séquences paysagères traversées par la ligne sont présentées dans les pages suivantes.



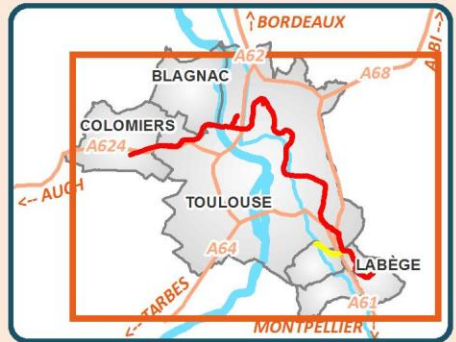


Toulouse aerospace express

UNITÉS PAYSAGÈRES

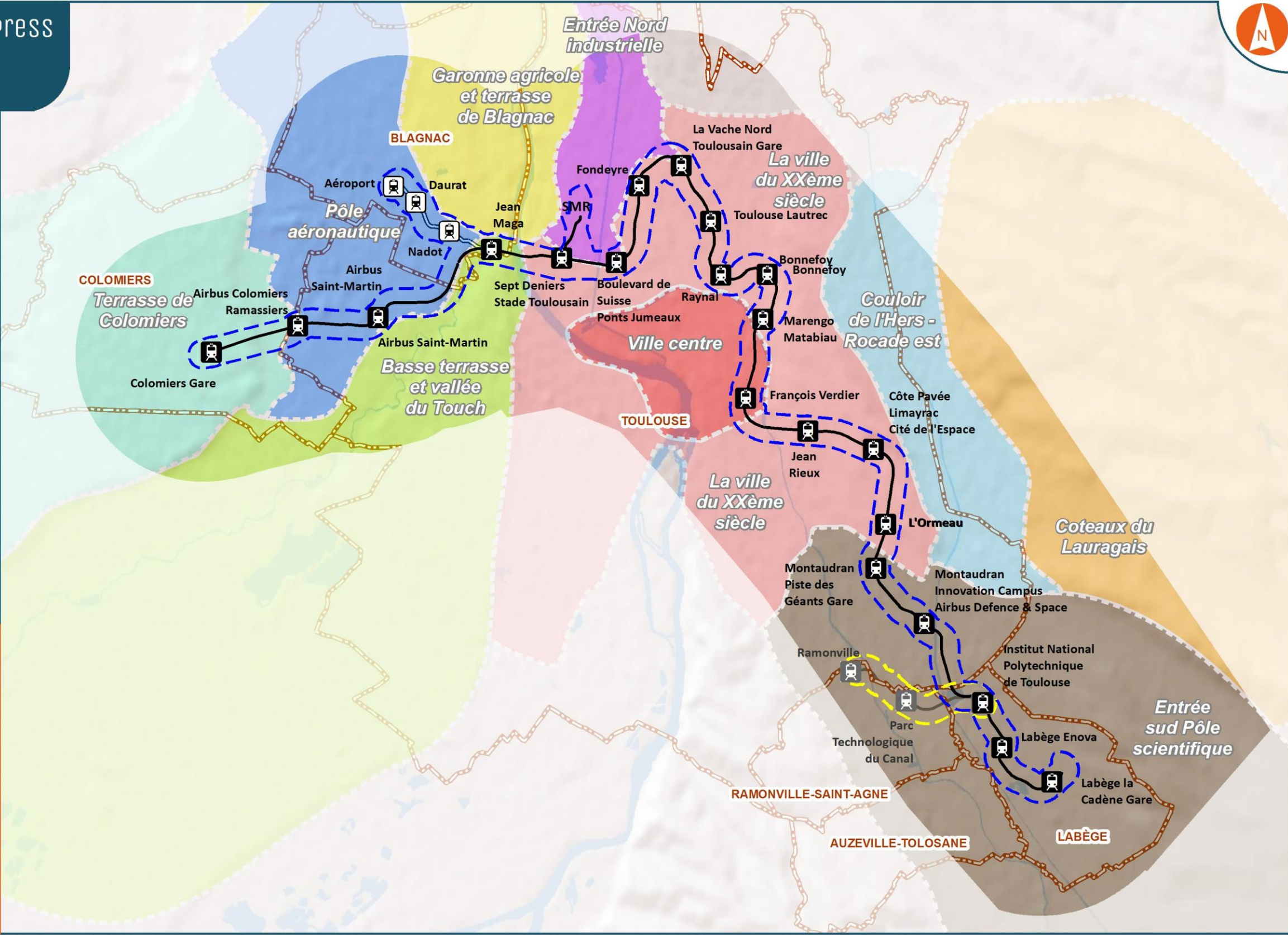
LÉGENDE

- Bande d'étude rapprochée
- Limite communale
- Opération Toulouse Aérospace Express**
 - Axe et station 3^e Ligne de métro
 - Axe et station Ligne Aéroport Express
- Opération Connexion Ligne B**
 - Bande d'étude Connexion Ligne B
 - Axe et station Connexion Ligne B
- Unités paysagères



Sources: EGIS
Fond de plan: Esri World Topographic Map

Date: 11/01/2019
0 0,5 1 2 Km





TOULOUSE aerospace express

DIAGNOSTIC PAYSAGER
LÉGENDE

LÉGENDE



Limite communale

Opération Toulouse
Aérospatiale Express

Bande d'étude rapprochée



P+R



Station 3ème ligne de métro



Station Ligne Aéroport Express

Ouvrages annexes:
Puits de ventilation et/ou accès de secours

Type d'insertion 3ème ligne de métro :



Sol



Aérienne



Souterraine

Périmètres d'aménagement autour des
stations

Opération Connexion Ligne B



Bande d'étude connexion Ligne B



Station de métro CLB

Type d'insertion Connexion Ligne B



Aérien



Tunnel

Perceptions



Réseau hydrographique



Limites des séquences paysagères

Urbanisation



Centre historique dense



Habitat pavillonnaire



Habitat immeubles et grands ensembles



Zones industrielles et commerciales



Parcelles en travaux

Infrastructures



Autoroutes et rocades



Voies ferrées



Aéroports

Éléments patrimoniaux

Monument historique et périmètre de protection:



Inscrit



Classé

Sites:



Inscrit



Classé



Site patrimonial remarquable



Éléments Bâti Protégés (EBP) identifiés au PLUIH

Jardin remarquable:
Espace Vert Protégé (EVP)
Espace Boisé Classé (EBC)

Couvert végétal



Parcs, jardins et squares urbains



Zones agricoles



Zones naturelles / ripisylves

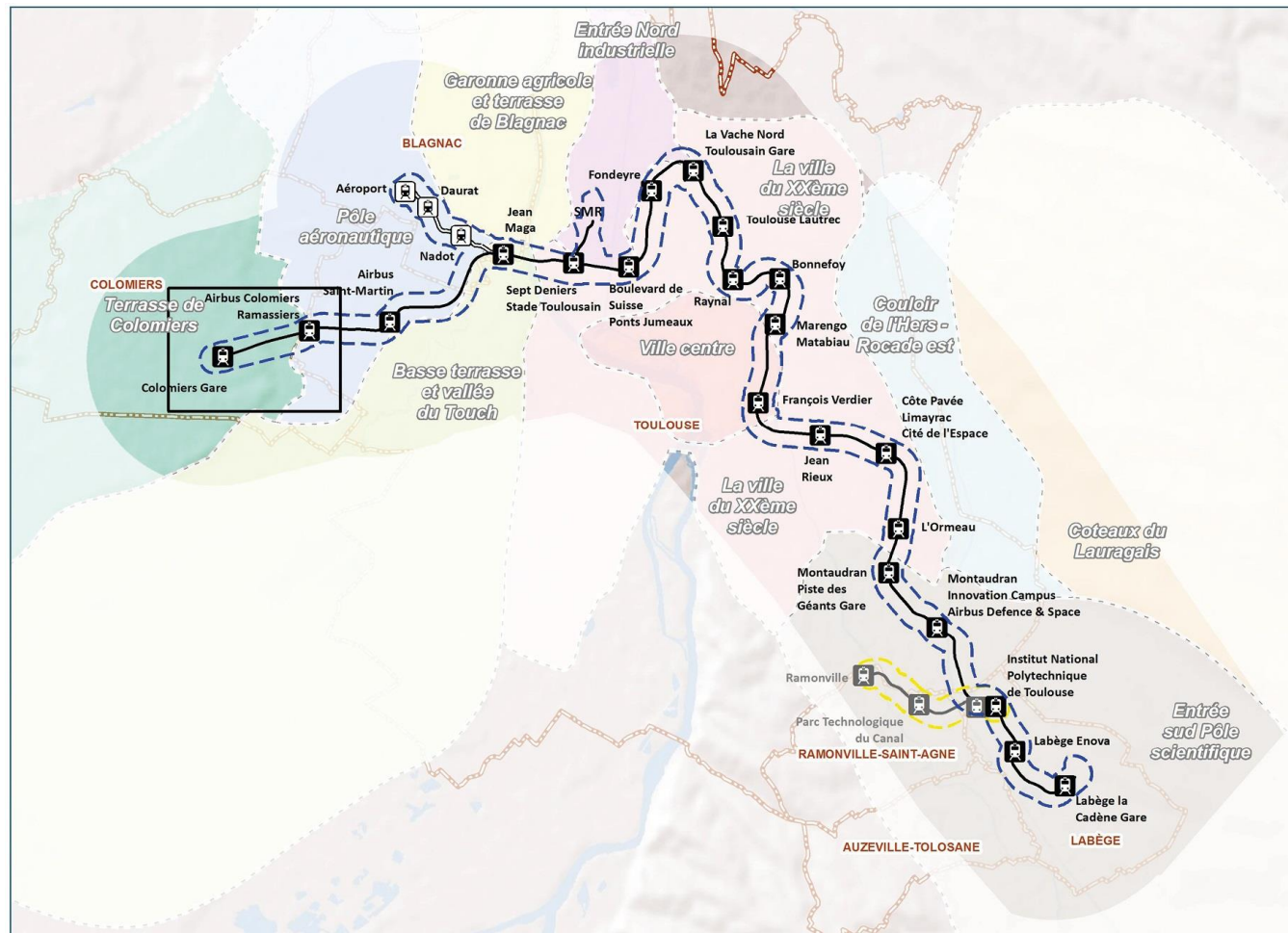
Sources: Toulouse Métropole, PLU, PLUIH,
BDTOPO, IGN, DRAC, DREALFond de plan: Orthophoto 2017
Toulouse Métropole, OSM

Date: 11/01/2019





3.3.3.2.1 La Terrasse périurbaine de Colomiers



■ Caractéristiques paysagères

À l'échelle du grand paysage, la terrasse périurbaine de Colomiers forme une terrasse intermédiaire entre la haute terrasse et la basse terrasse. Le coteau boisé est perceptible dans le grand paysage et forme une coupure d'urbanisation et un repère visuel fort.

Les points hauts offrent des échappées visuelles sur le lointain. Le ruisseau de l'Armurié vient entailler le coteau et forme également une coulée verte dans la ville.

À l'échelle de Toulouse métropole, cette séquence correspond à l'entrée de ville Ouest. Elle est traversée par des infrastructures de transport majeures (RN124, voies ferrées) qui forment des ruptures dans le tissu urbain. Les franchir en mode actif reste difficile (effet de barrière).

Cette séquence est caractérisée par une urbanisation périurbaine de ville nouvelle. Le bâti est constitué d'un mélange de lotissements pavillonnaires lâches et étendus et de quelques grands ensembles :

- ✓ Les grands ensembles émergent du paysage urbain, ils sont regroupés en poches formant des petits quartiers avec des espaces extérieurs (parkings, pieds d'immeubles, squares...) de grandes dimension ;
- ✓ Les lotissements pavillonnaires sont constitués de maisons individuelles non mitoyennes ce qui rend l'aspect du tissu urbain très distendu. Sous une apparente monotonie, l'architecture des pavillons est variée ce qui donne au quartier l'apparence d'une mosaïque. Les rues sinueuses et l'absence de repère visuel donnent un petit aspect 'labyrinthique' aux lotissements.

Le développement de la végétation plantée dans les jardins atténue le faible caractère paysager des lotissements. Si les jardins privés sont pourvus d'une certaine exubérance (aspect de ville jardinée), les espaces verts publics ne sont pas toujours qualitatifs.

Plus largement, les espaces publics souffrent d'un manque de qualité et de confort pour les piétons et cyclistes. Les circulations semblent avant tout pensées pour la voiture.

Cette séquence est assez homogène le long du tracé, de la station 'Colomiers Gare' à la station 'Airbus Colomiers Ramassiers'.



■ **Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE**

Aux abords de l'actuelle gare de Colomiers, le secteur est principalement dédié à l'automobile et ne favorise pas la pratique de l'espace public:

- ✓ L'esplanade François Mitterrand, est traitée en rond-point et échangeur, ce qui n'incite pas son appropriation malgré la très grande dimension des surfaces plantées.
- ✓ Les circulations en mode actif sont peu valorisées.

La présence de grands arbres et pins parasol apporte de la qualité à l'espace.

Depuis le parvis de la gare, la gare routière forme une barrière visuelle et rend difficile la lecture de l'espace et de la liaison vers le centre-ville.

■ **Dynamiques paysagères**

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ La possible mutation du quartier de la gare de Colomiers (au nord et au sud des voies ferrées),
- ✓ Plus globalement le centre-ville qui s'élargit,
- ✓ Le secteur des Ramassiers en voie d'achèvement et un potentiel renouvellement urbain autour de l'échangeur de la Fontaine lumineuse.

Pour la sous-unité paysagère, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes:

- ✓ Une mise en réseau des espaces verts dans la ville nouvelle,
- ✓ La remise en état et la préservation des ripisylves (hors bande d'étude TAE).

Enjeux paysagers

La qualité paysagère de cette séquence réside davantage dans la place du végétal que dans le tissu bâti.

- L'aspect de ville jardinée, générée par la profusion végétale des jardins privés visibles depuis les rues, représente un enjeu important.

- Les plantations présentes dans l'espace public et le réseau d'espaces verts participent à la qualification de la ville nouvelle. Dans le secteur de la gare, la présence d'alignements d'arbres mûres (pins parasol) est un enjeu à considérer.

Les perceptions du coteau boisé, et les vues panoramiques qu'il permet représentent des enjeux paysagers.

Aux abords de la gare de Colomiers, les grands secteurs en mutation sont supports de création de nouveaux paysages urbains.



△ Grands ensembles du quartier gare, esplanade François Mitterrand : rond-point paysager et échangeur de la RN / liaison entre la gare vers le centre-ville de Colomiers



△ Des espaces publics vieillissants apportant une faible qualité paysagère aux quartiers des grands ensembles, malgré la présence d'arbres matures



△ Le parvis de la gare souffre d'une certaine opacité visuelle (encombrement visuel de la gare routière) et rend peu lisible la liaison vers le centre-ville de Colomiers



△ Ambiance de forêt urbaine au niveau du coteau boisé formant la limite entre les terrasses moyenne et basse



△ Des liaisons douces de qualité paysagère



△ Rues sinueuses, minérales et tentaculaires des lotissements pavillonnaires, allée du Vercors



△ La RN124 forme une barrière au cœur du tissu pavillonnaire. Le haut du coteau offre des vues lointaines



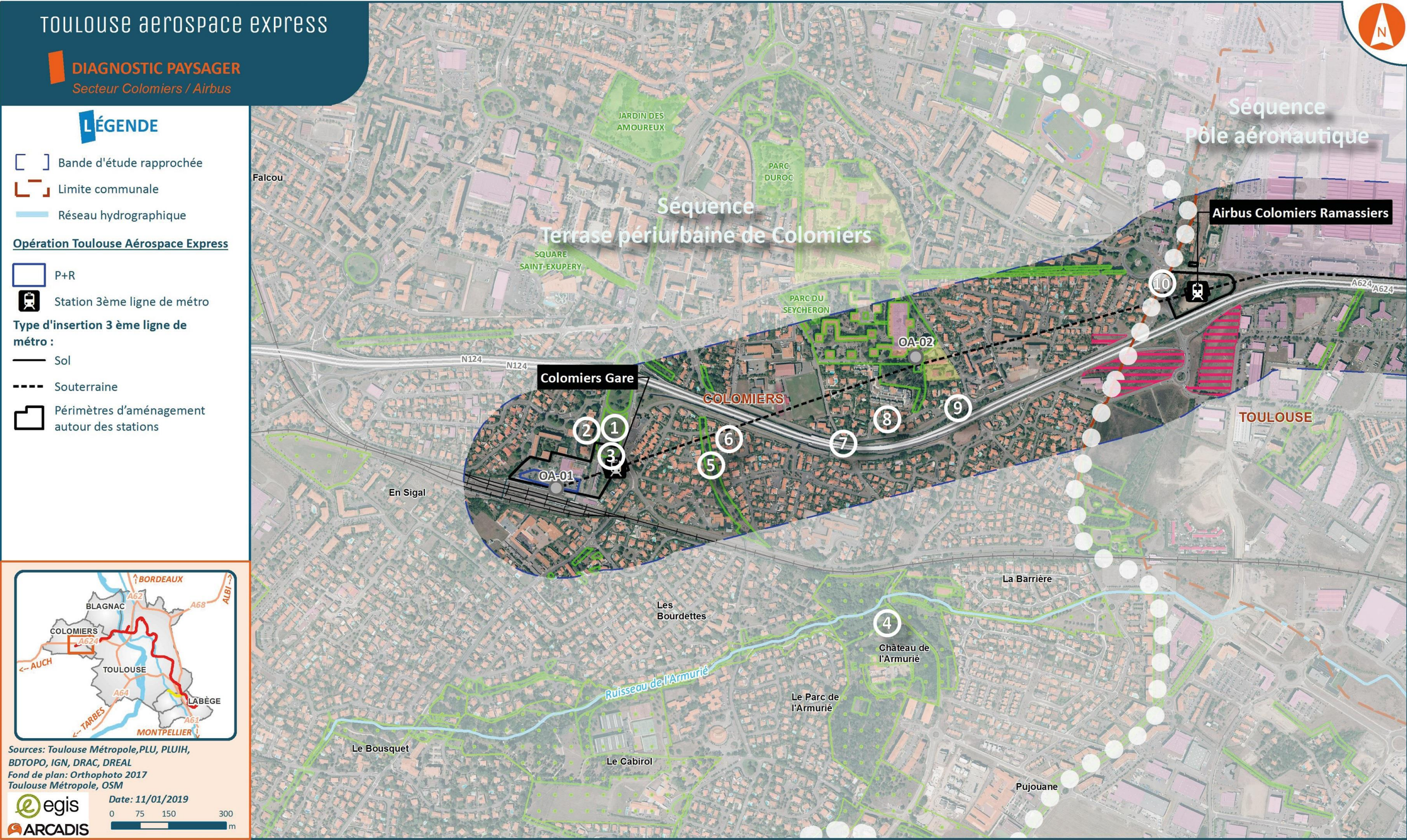
△ La luxuriance des jardins privés atténue la minéralité des rues des lotissements, Allée du Portalas



△ Le rond-point: paysage péri-urbain banalisant de ville nouvelle avec la logique 'tout voiture'

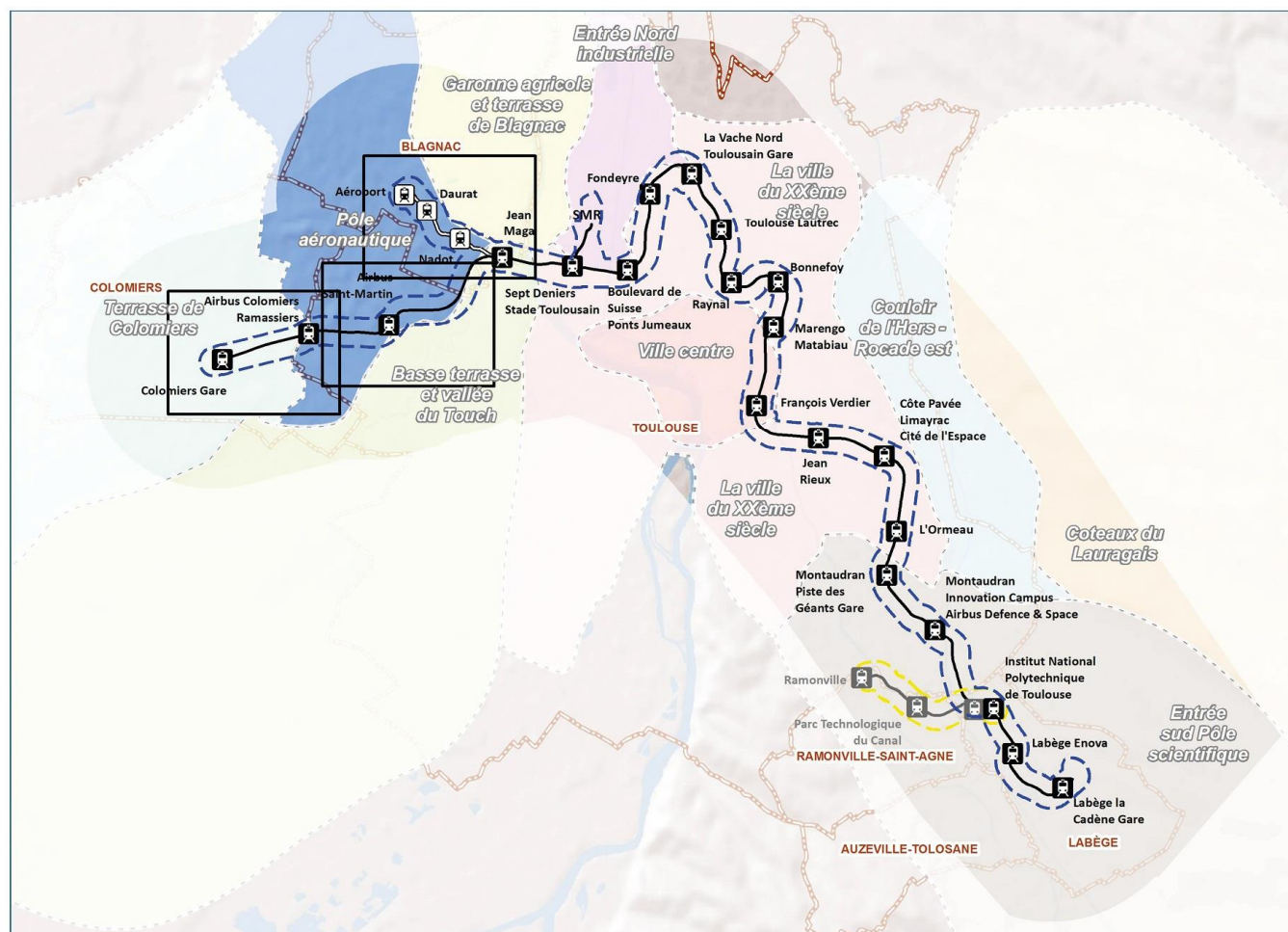


△ Le rond-point Fontaine Lumineuse et la future station 'Airbus Colomiers-Ramassiers' forment la transition entre les séquences du 'Plateau de Colomiers' et du 'Pôle aéronautique': les lotissements pavillonnaires laissent place peu à peu aux hangars et bâtiments industriels





3.3.3.2.2 Le Pôle aéronautique



■ Caractéristiques paysagères

Cette séquence paysagère prend place sur la terrasse basse, en contre-bas de la terrasse de Colomiers.

Elle est caractérisée par une urbanisation industrielle liée à la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

À l'échelle de Toulouse métropole, cette séquence correspond à l'entrée de ville Ouest. Elle est traversée par des infrastructures de transport majeures (RN124-A624, D980, D901) qui longent la séquence et forment des barrières difficilement franchissables.

Le long du tracé, cette séquence se décline en plusieurs ambiances paysagères identifiables :

- ✓ Le secteur allant des Ramassiers à Airbus Saint-Martin est marqué par une ambiance industrielle bâtie liée aux activités du site d'Airbus. Les rues plantées donnent à voir un enchaînement de hangars, bâtiments industriels colorés, grandes zones de parkings, sites ceinturés par de grandes clôtures qui laissent passer le regard. Le futur quartier des Ramassiers est amené à donner une nouvelle image à ce secteur.
- ✓ Le secteur allant d'Airbus Saint-Martin à Jean Maga est marqué par de grandes ouvertures visuelles, des grandes perspectives des pistes aéroportuaires. L'horizon est formé par les hangars et bâtiments d'activités. L'échelle du paysage est monumentale ce qui rend les vues saisissantes.
- ✓ Le secteur longeant la Ligne Aéroport Express, de Jean Maga à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, est fortement empreint de l'aspect moderne de l'espace public redessiné par l'aménagement du tramway. L'espace public apporte une qualité paysagère à l'ensemble.

■ Lecture sensible sur les secteurs aériens de TAE

- ✓ L'emplacement de la future station Airbus Colomiers Ramassiers, actuellement en friche ou occupé par une casse automobile, se trouve dans un contexte paysager fortement dégradé par le nœud routier. La place prégnante de la voiture et l'absence d'espace public de qualité empêche l'appropriation des lieux par le piéton.
- ✓ Entre la station Airbus Colomiers Ramassiers et Airbus Saint-Martin, l'infrastructure RN124/A624 forme une barrière difficilement franchissable. Le site d'airbus, impénétrable ajoute un effet de barrière. L'avenue de Luchon et le chemin de L'Espeissière, malgré les alignements d'arbres, présentent un profil davantage routier, voué au déplacement automobile et n'incitant pas à l'appropriation de l'espace par le piéton.
- ✓ L'emplacement de la future station Airbus Saint-Martin, placée au rond-point de la Crabe donne à voir un paysage fonctionnel voué aux déplacements (échangeurs, parkings, routes, pistes cyclables...) sans réelle qualité paysagère.
- ✓ Entre la station Airbus Saint-Martin et Layrac, l'« appel du vide » généré par l'ouverture visuelle des pistes aéroportuaires donne à voir le ballet du décollage et de l'atterrissage des avions. L'échelle du paysage est monumentale mais peu appropriée au piéton.
- ✓ Les stations Nadeau, Daurat et Aéroport et la ligne Aéroport Express bénéficient d'un espace public de qualité (alignements d'arbres, plantations le long des pistes cyclables, aménagements de trottoirs confortables...) favorisant l'appropriation de l'espace public.



■ **Dynamiques paysagères**

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ Le secteur des Ramassiers en voie d'achèvement et un potentiel renouvellement urbain autour de l'échangeur de la Fontaine lumineuse ;
- ✓ Les densifications possibles dans le tissu urbain de Saint-Martin ;
- ✓ La mutation des sites économiques d'Airbus ;
- ✓ Le développement économique du secteur: arrivée du siège d'Airbus, renouvellement urbain autour de l'ancien aérogare.

Pour ce secteur, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes :

- ✓ Affirmation paysagère des grandes unités industrielles comme la création d'un nouveau paysage assumé

Enjeux paysagers

La qualité paysagère de cette séquence réside dans les ouvertures visuelles générés par les pistes aéroportuaires.

L'image industrielle, reflet des activités d'un groupe mondial de l'aéronautique offre la potentialité d'assumer ce paysage et de le placer comme « vitrine urbaine ».





△ Le secteur des Ramassiers est actuellement une friche urbaine ouverte, avec pour horizon les hangars d'Airbus. Les nouvelles routes et rond-points annoncent la mutation du quartier et la venue d'un nouveau paysage urbain (ZAC Saint-Martin-du Touch). Au loin, les hangars d'Airbus forment la ligne d'horizon



△ La future station 'Colomiers Airbus Ramassiers' s'inscrit dans un contexte de friche urbaine ouverte, à la limite entre les séquences 'Plateau de Colomiers' et 'Pôle aéronautique'



△ Rue Marius Tercé



△ Vue sur les Hangars du site Airbus laissant apercevoir parfois des avions en construction





DIAGNOSTIC PAYSAGER
Secteur Colomiers / Airbus

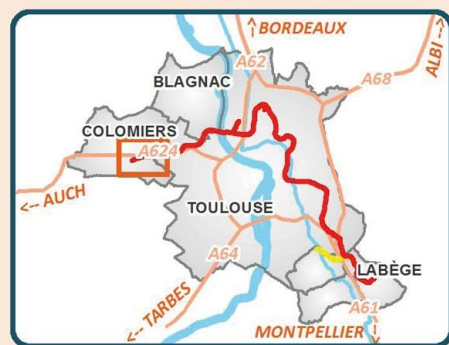
 Bande d'étude rapprochée
 Limite communale
 Réseau hydrographique

Opération Toulouse Aérospace Express

-  P+R
-  Station 3ème ligne de métro

Type d'insertion 3 ème ligne de métro :

- Sol
- - - Souterraine
 Périmètres d'aménagement
autour des stations

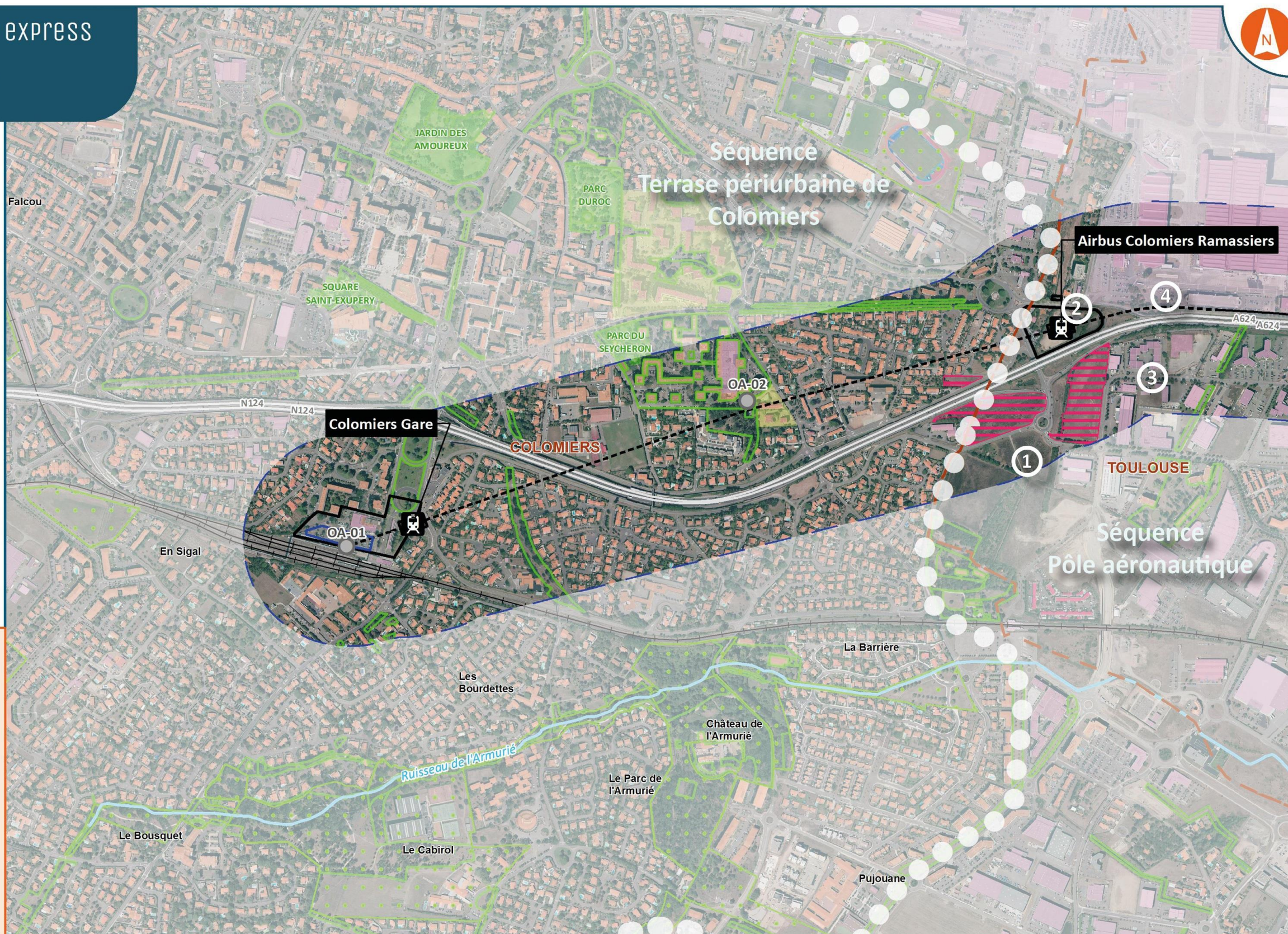


Sources: Toulouse Métropole, PLU, PLUIH,
BDTOPO, IGN, DRAC, DREAL
Fond de plan: Orthophoto 2017
Toulouse Métropole, OSM



Date: 11/01/2019

Category	Value (m)
Did not go to the cinema	150





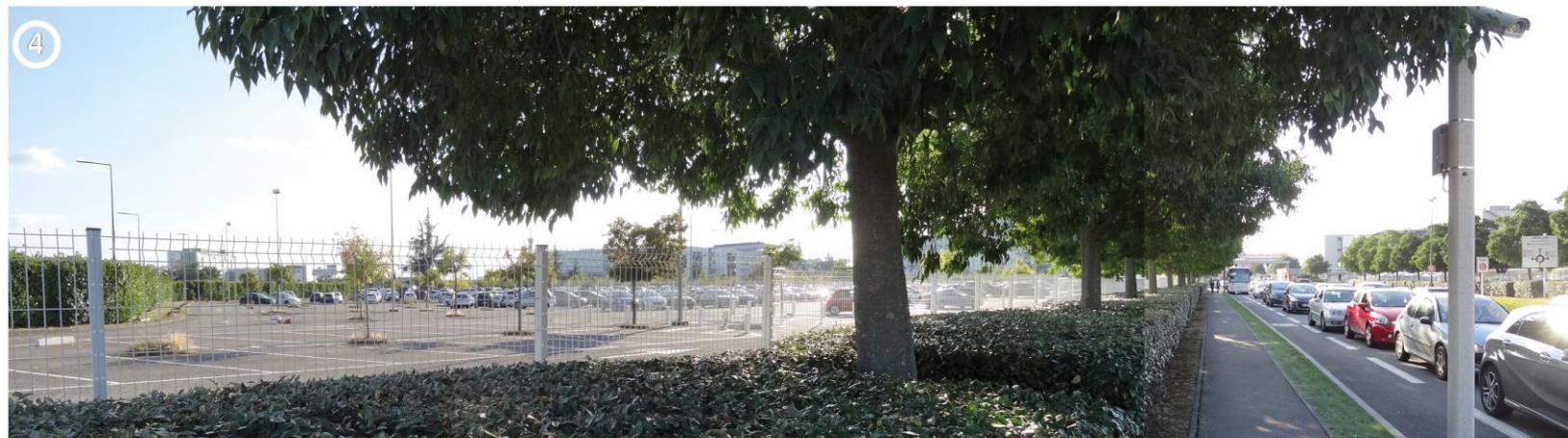
① L'alignement d'arbres de la Rue Marius Tercé atténue les vues sur les bâtiments industriels et les imposantes zones de stationnements



② L'omniprésence des clôtures témoigne de l'aspect impénétrable des zones d'activités. L'alignement de platanes qui longe la RN124 s'inscrit dans le paysage.



③ Le chemin de l'Espeissière est séparé de la RN124 par un merlon boisé. L'effet de barrière de l'infrastructure est atténuée par la passerelle piétonne.



④ L'emplacement de la future station 'Airbus Saint-Martin' est occupé par un parking. Cela témoigne de l'omniprésence de la voiture dans cette séquence. L'allée de Micocouliers, qui dessine l'entrée principale du site d'Airbus, peine à atténuer la minéralité des stationnements.



⑤ Les grands hangars modernes du site de production d'Airbus laissent place à l'ouverture visuelle des pistes aéroportuaires



⑥ Appel du vide généré et horizon infini par les pistes de l'aéroport, le long du chemin de Laporte et la Rue Velasquez ⑦





△ Station de tramway T2 face à l'aéroport de Toulouse Blagnac



△ A l'approche de l'aéroport, la ligne de tramway s'inscrit dans un contexte fortement minéralisé où le végétal est peu présent.



△ L'avenue Didier Daurat a été requalifiée avec l'arrivée du tramway. Les alignements d'arbres, les plantations accompagnant trottoirs et pistes cyclables, l'engazonnement de la voie de tramway donnent une qualité paysagère à l'avenue et compensent la relative faiblesse architecturale des bâtiments tertiaires.



△ La station Nadot



△ Le rond-point Dewoitine accompagné par le végétal, apportant une qualité paysagère



△ L'allée Pierre Nadot à l'approche du rond-point Dewoitine présente une allure de coulée verte au cœur de l'urbanisation industrielle



△ Viaduc contemporain du franchissement de l'A621 par le tramway





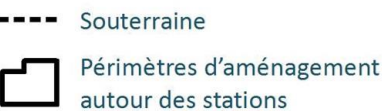
DIAGNOSTIC PAYSAGER
Secteur LAE

 Bande d'étude rapprochée
 Limite communale
 Réseau hydrographique

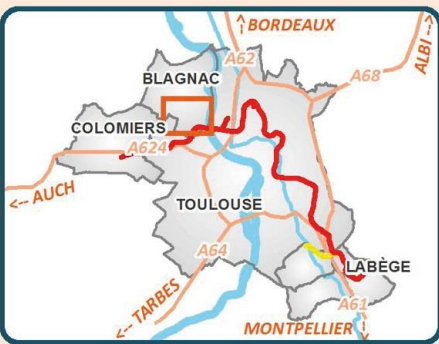
Opération Toulouse Aérospace Express



Type d'insertion 3 ème ligne
de métro :

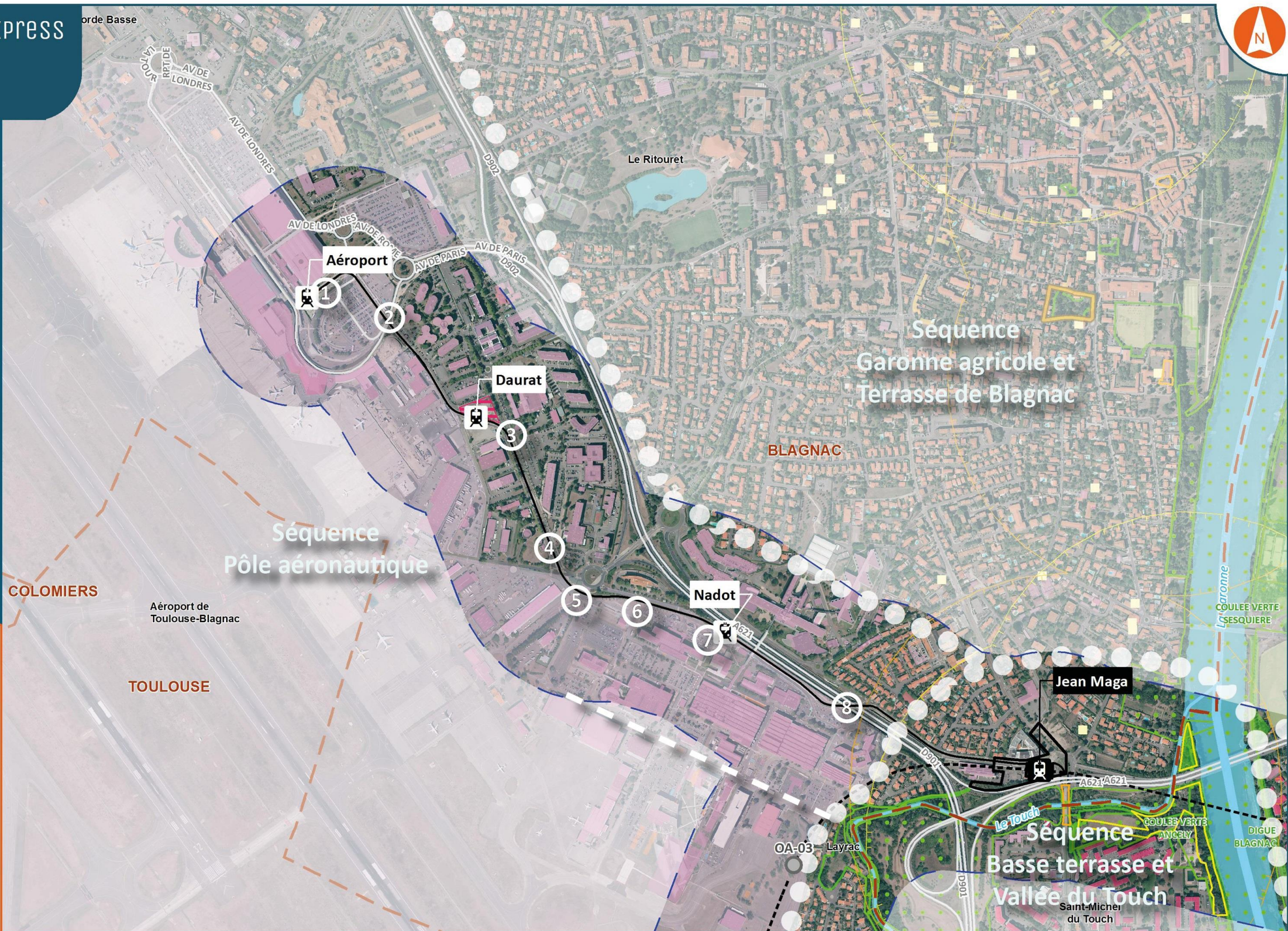
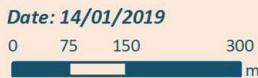


Type d'insertion Ligne
Aéroport Express :
— Sol



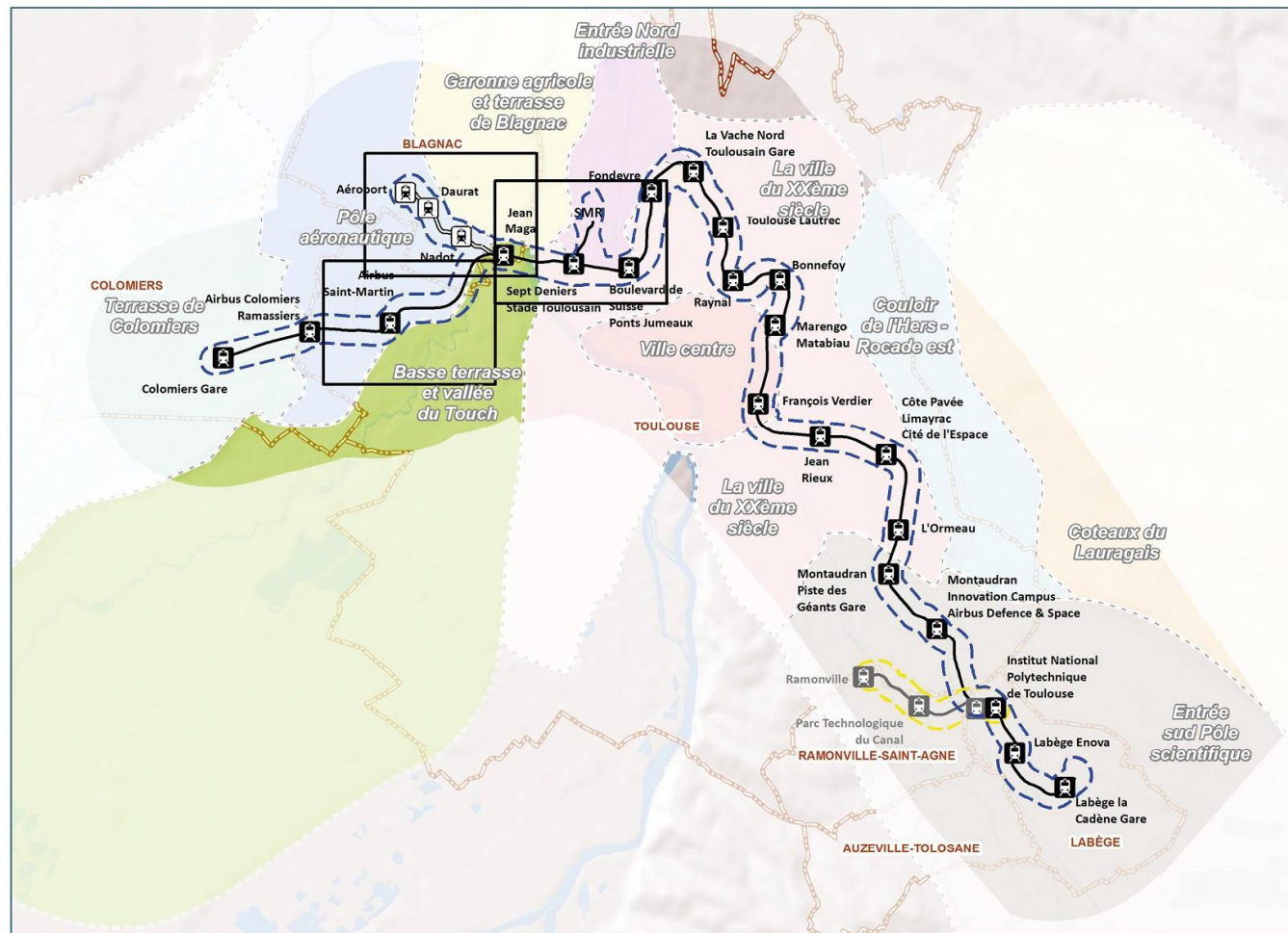
Sources: Toulouse Métropole, PLU, PLUIH, BDTOPO, IGN, DRAC, DREAL
Fond de plan: Orthophoto 2017
Toulouse Métropole, OSM





3.3.3.2.3 La basse terrasse et la vallée du Touch



■ Caractéristiques paysagères

Cette séquence paysagère prend place sur la basse terrasse. Elle est délimitée avec la séquence du pôle aéronautique par un coteau prononcé. Le Touch, qui la traverse, formant de nombreux méandres, est un cours d'eau structurant, dont la vallée est très marquée (pentes raides) et très présent dans le paysage avec sa ripisylve (boisements humides) continue. Pourtant, la vallée est peu accessible ce qui lui confère un aspect secret.

Le secteur correspond à la confluence du Touch avec la Garonne. Le fleuve possède à cet endroit un aspect assez naturel : la présence d'une ripisylve forme un front boisé faisant oublier l'urbanisation. La véloroute installée sur la digue permet de profiter de ce cadre verdoyant.

La séquence paysagère est marquée par une urbanisation principalement résidentielle :

- ✓ Sous la forme de rues villageoises au bâti relativement ancien autour de Saint-Martin-du-Touch ;
- ✓ Sous la forme de pavillons individuels vers Blagnac ;
- ✓ Sous la forme d'immeubles collectifs vers Saint-Michel-du-Touch / Ancely.

Dans le secteur de l'opération TAE, la séquence est fortement marquée par les infrastructures de transport (nœud autoroutier entre l'A621, la rocade Arc-en-Ciel, la D901) générant des barrières visuelles et physiques et contrastant avec l'aspect verdoyant et paisible du cours d'eau.

Saint-Martin-du-Touch, est un ancien village aux portes de Toulouse, sur la route de Bayonne, et possède de nombreux sites et monuments historiques. Historiquement, Jean Maga est un carrefour des routes de Lectoure et de Saint-Michel et possède également de nombreuses traces patrimoniales.

■ Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE

La vallée du Touch est une respiration verte et invite à la pratique d'usages diversifiés à pied comme à vélo: promenade, sport, ressourcement, contemplation.

Le quartier Jean Maga est en plein renouvellement. Les constructions du tramway et d'immeubles récents ont participé en l'amélioration de l'espace public, plus enclin à l'appropriation.

La limite entre les deux séquences paysagères est quant à elle dominée par les infrastructures (A621, RD901) peu propices à l'appropriation de l'espace par le piéton.

■ Dynamiques paysagères

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont l'émergence d'un site métropolitain autour de la future station Jean Maga.

Pour la sous-unité paysagère, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes:

- ✓ Le cours d'eau du Touch : un support de continuité paysagère de la campagne à la ville;
- ✓ La création de points de vue vers la plaine de Garonne.



Enjeux paysagers

La qualité paysagère de cette séquence réside dans :

- la présence de la vallée du Touch, espace verdoyant dans l'agglomération toulousaine ;*
- la présence d'éléments patrimoniaux liées à son passé de porte de Toulouse qui amène une qualité architecturale et culturelle.*



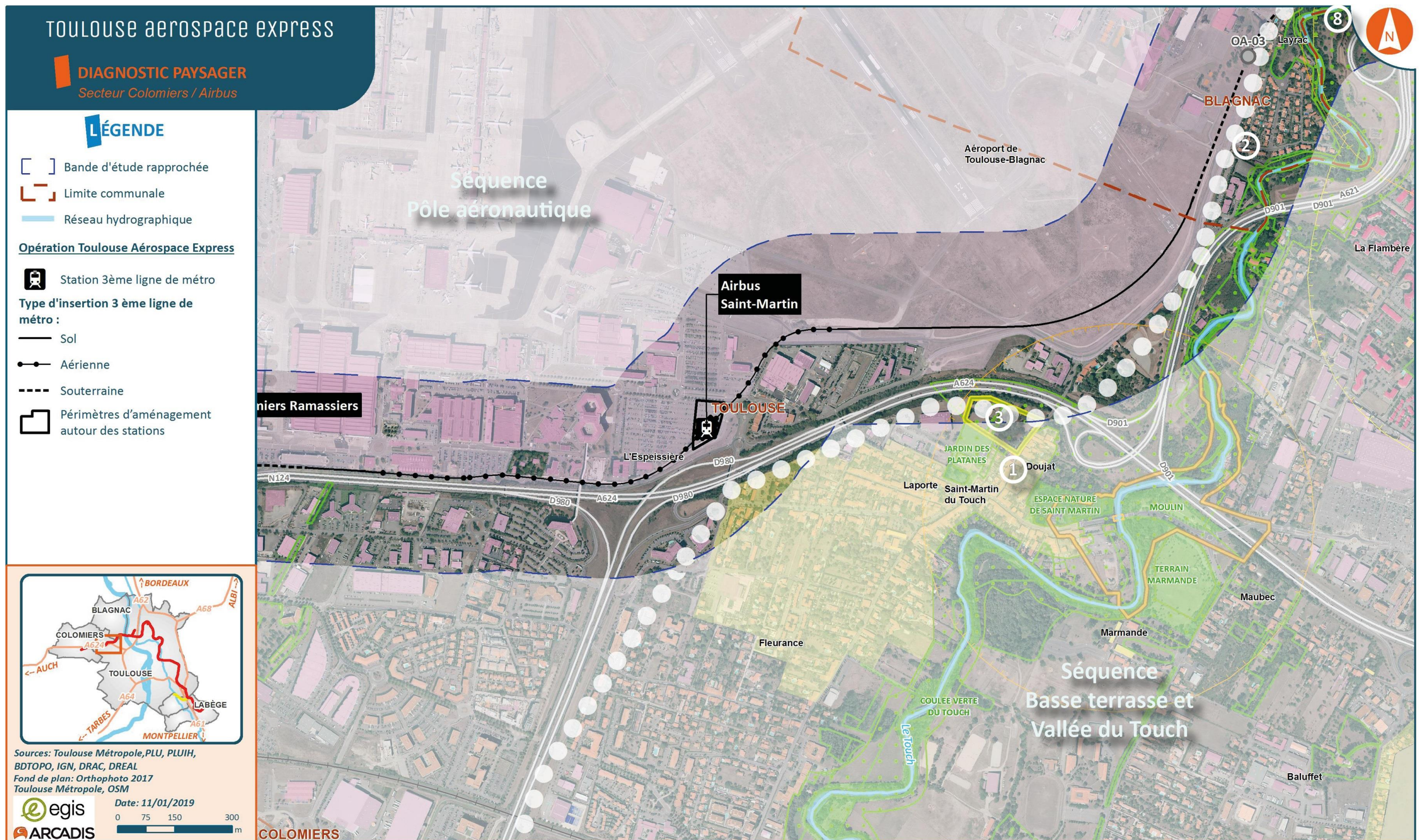
△ Rue Velasquez: les maisons mitoyennes basses et les rues étroites et courbes de Saint-Martin-du-Touch lui donnent un aspect de village

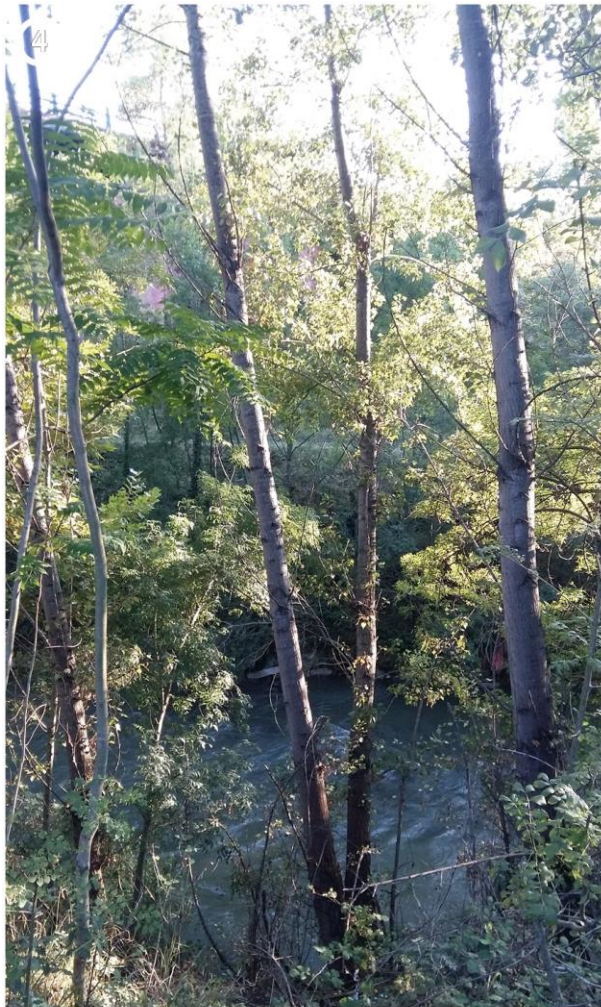


△ Rue des Lilas: vue plongeante sur la Vallée du Touch et la poche d'urbanisation de Layrac, enclavée entre les pistes aéroportuaires et la vallée



◁ Site classé du parc et château de Doujat à Saint-Martin-du-Touch





△ Les raides coteaux de la vallée du Touch la rendent peu accessible et lui donnent une allure sauvage



△ L'avenue Pierre Georges Latécoère longe l'autoroute qui marque une limite entre les quartiers résidentiels pavillonnaires de Blagnac et le pôle aéronautique. Au loin, vue sur la vallée du Touch, sa ripisylve et son coteau marqué.



△ Le pont d'Ancely liant Saint-Michel-du-Touch (Toulouse) à Blagnac est monument historique inscrit. Il survole la généreuse ripisylve du Touch



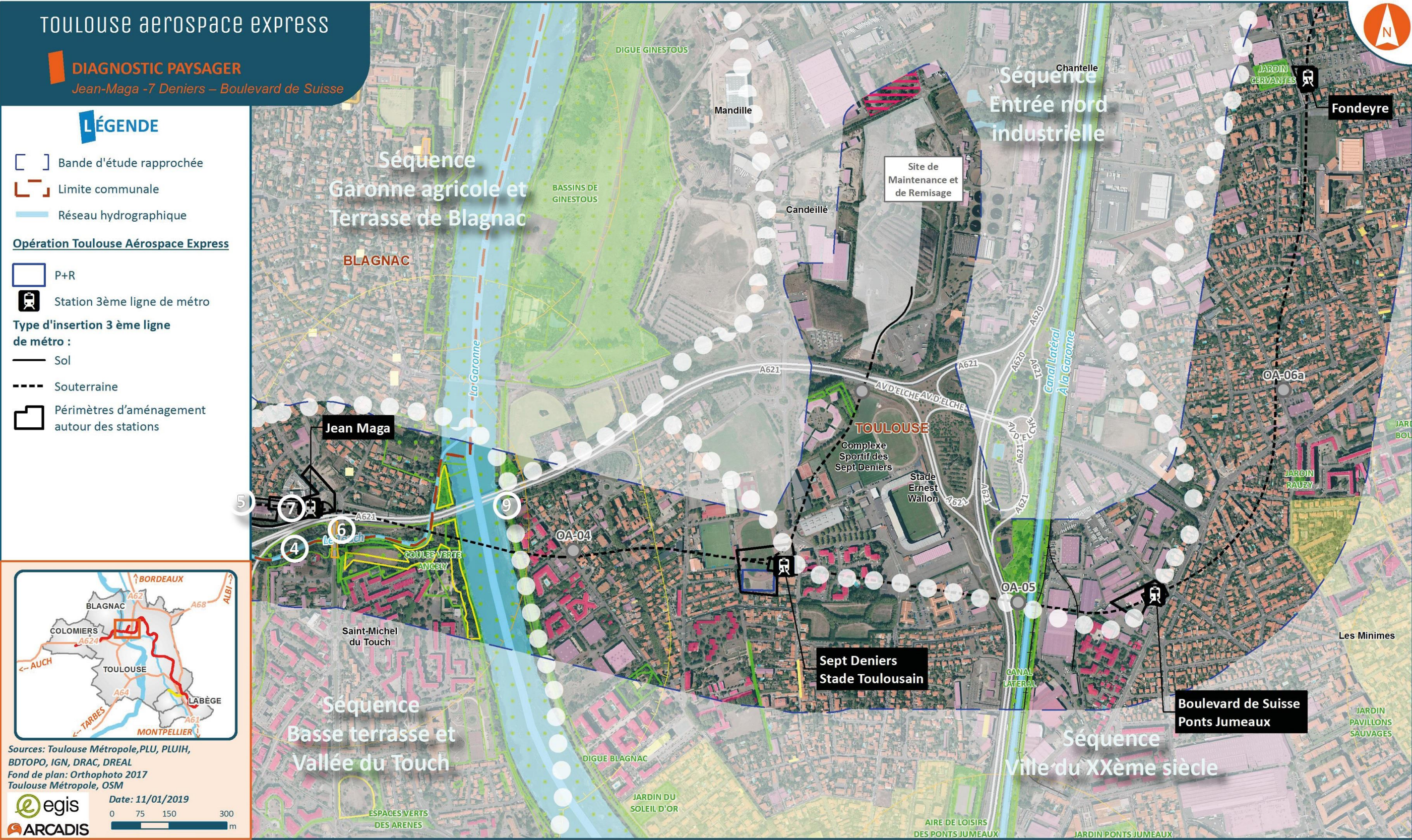
△ Constructions nouvelles le long de la ligne de tramway: le quartier de Jean Maga a déjà commencé sa mutation



△ La vallée du Touch au frottement avec les viaducs des infrastructures. Le chemin peu engageant est un des rares moyen de franchir la barrière générée par le nœud autoroutier à pied ou en vélo

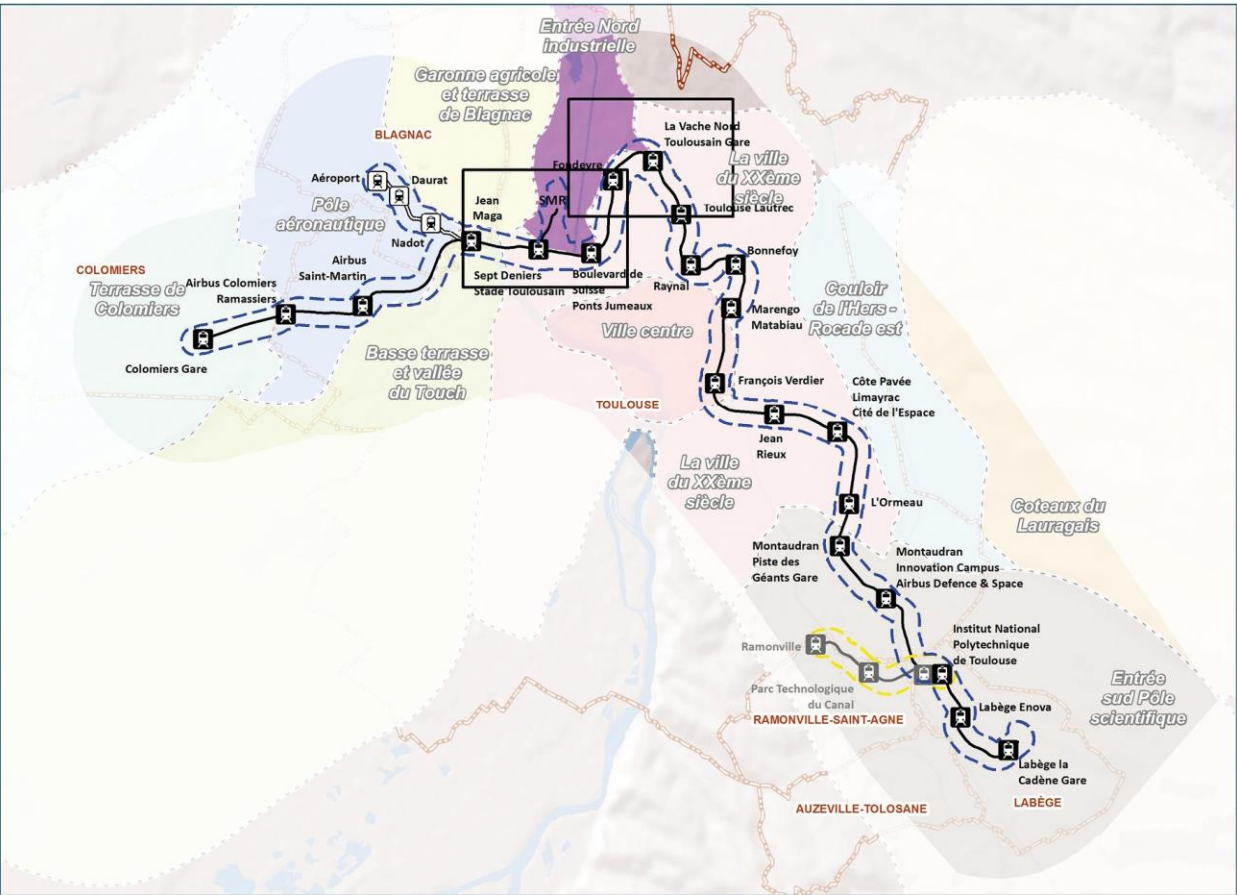


△ Confluence du Touch et de la Garonne. La véloroute construite sur la digue offre une liaison douce de grande qualité paysagère. La généreuse ripisylve de la Garonne forme un front boisé et masque l'urbanisation.





3.3.3.2.4 Entrée nord industrielle



■ Caractéristiques paysagères

Cette séquence concerne :

- ✓ Le futur site de maintenance et de remisage (SMR),
- ✓ Les stations 'Sept Deniers – Stade Toulousain', 'Boulevard de Suisse - Ponts Jumeaux', 'Fondéyre', 'la Vache Nord Toulousain Gare' qui se situent à la transition entre les séquences 'Entrée nord industrielle' et 'Ville du XXème siècle', dont les limites sont floues.

Au nord de la bande d'étude, la RD820 constitue l'entrée de ville (ancienne route historique de Paris). Cette entrée de ville est devenue le territoire d'une implantation importante d'activités économiques, industrielles, artisanales ou commerciales, et où se trouve ponctuellement des poches d'habitat résidentiel. Par l'importance de leur emprise, elles constituent des paysages à part entière, mais ressemblent trop souvent à un agencement peu ordonné de bâtiments sans caractère et de panneaux publicitaires multiples.

En lisière avec la ville résidentielle, se trouvent des équipements sportifs (stade Ernest Wallon et Complexe sportif des Sept Deniers).

Dans la bande d'étude, ces zones se prolongent de part et d'autre du canal latéral à la Garonne longé par l'A620.

Le Canal, malgré son contexte industriel bénéficie d'une ambiance paysagère de qualité qui lui est propre avec ses alignements d'arbres et ses berges aménagées en véloroute (espace de verdure, de respiration). Le contraste avec le reste de la zone est saisissant. Les plantations protègent le canal de l'A620.

■ Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE

Dans les secteurs concernés, la priorité donnée à la voiture a mené à la création d'aménagements majoritairement « routiers », ne permettant pas d'autres usages de l'espace public au nord de l'A621 : absence ou rareté d'aménagements pour les circulations douces, défaut d'accessibilité, pas de place pour le piéton...

- ✓ L'emplacement du futur SMR se situe sur la déchetterie professionnelle des Daturas sur un site enclavé entre l'A620, l'A621 et la Garonne, accessible principalement en voiture, et peu favorable à l'appropriation par le piéton.
- ✓ L'emplacement de la future station 'Sept Deniers – Stade Toulousain' et du P+R prend place sur un terrain de sport, en lisière d'un quartier résidentiel. Le terrain de sport clôturé ne présente pas de lien fort avec l'espace public, ce dernier étant peu qualifié. Le manque de cohérence de l'espace public incite à des usages peu appropriés (exemple: stationnements sur la piste cyclable qui s'arrête brutalement).
- ✓ L'emplacement de la future station 'Boulevard de Suisse - Ponts Jumeaux' prend place au niveau d'un carrefour, sur un bâtiment commercial et son parking clôturé. L'espace public, organisé essentiellement pour l'automobile, manque d'aménagements pour les modes actifs (trottoirs étroits, absence de pistes cyclables), ce qui ne facilite pas son appropriation. De plus, il présente peu de qualités paysagères.

■ Dynamiques paysagères

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (aueT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ Au nord des Sept Deniers, un lien urbain de qualité à identifier pour relier les futures activités économiques de la ZAC Garonne et le quartier des Sept Deniers ;
- ✓ Un lien à organiser à l'interface des équipements sportifs structurants, des secteurs résidentiels et de la centralité commerciale de la route de Blagnac ;
- ✓ Le secteur boulevard des Suisses, une véritable entrée de ville pour le centre de Toulouse à structurer au travers d'une mutation déjà en cours.

Enjeux paysagers

La qualité paysagère de cette séquence réside dans le canal latéral à la Garonne, véritable coulée verte et bleue qui vient contraster avec le contexte industriel et autoroutier.

Les équipements sportifs et l'espace public associé offrent une qualité paysagère au quartier Sept Deniers



1 Immeubles d'habitation récents et complexes sportifs : l'emplacement de la future station Sept-Deniers, en limite entre les séquences paysagère de 'la ville du XXème siècle' et de 'l'entrée nord industrielle'.



2 Rue des Troènes, les nouveaux immeubles et le stade Ernest Wallon forment la transition entre les deux séquences paysagères.



3 L'emplacement du futur site de maintenance et de remisage est actuellement occupé par la déchetterie professionnelle des Daturas.



4 Les arbres du canal latéral à la Garonne font oublier son contexte industriel et autoroutier. L'aspect reculé de la zone a permis l'installation de caravanes et tentes. Le chemin de halage est parcouru par une véloroute et est propice à la promenade. Le canal forme avec l'A620 une barrière infranchissable séparant les quartiers de Sept Deniers et des Minimes



5 Juxtaposition de bâtiments industriels colorés sans qualités architecturales et zones de parkings



6 Boulevard de Suisse : contraste entre les pavillons alignés sur le boulevard, la station service, et les bâtiments de zones industrielles et commerciales. La rue et l'espace public présentent une faible qualité paysagère et à dominante dédiée à l'automobile. Le trottoir réduit ne permet que difficilement d'autres usages de l'espace public.

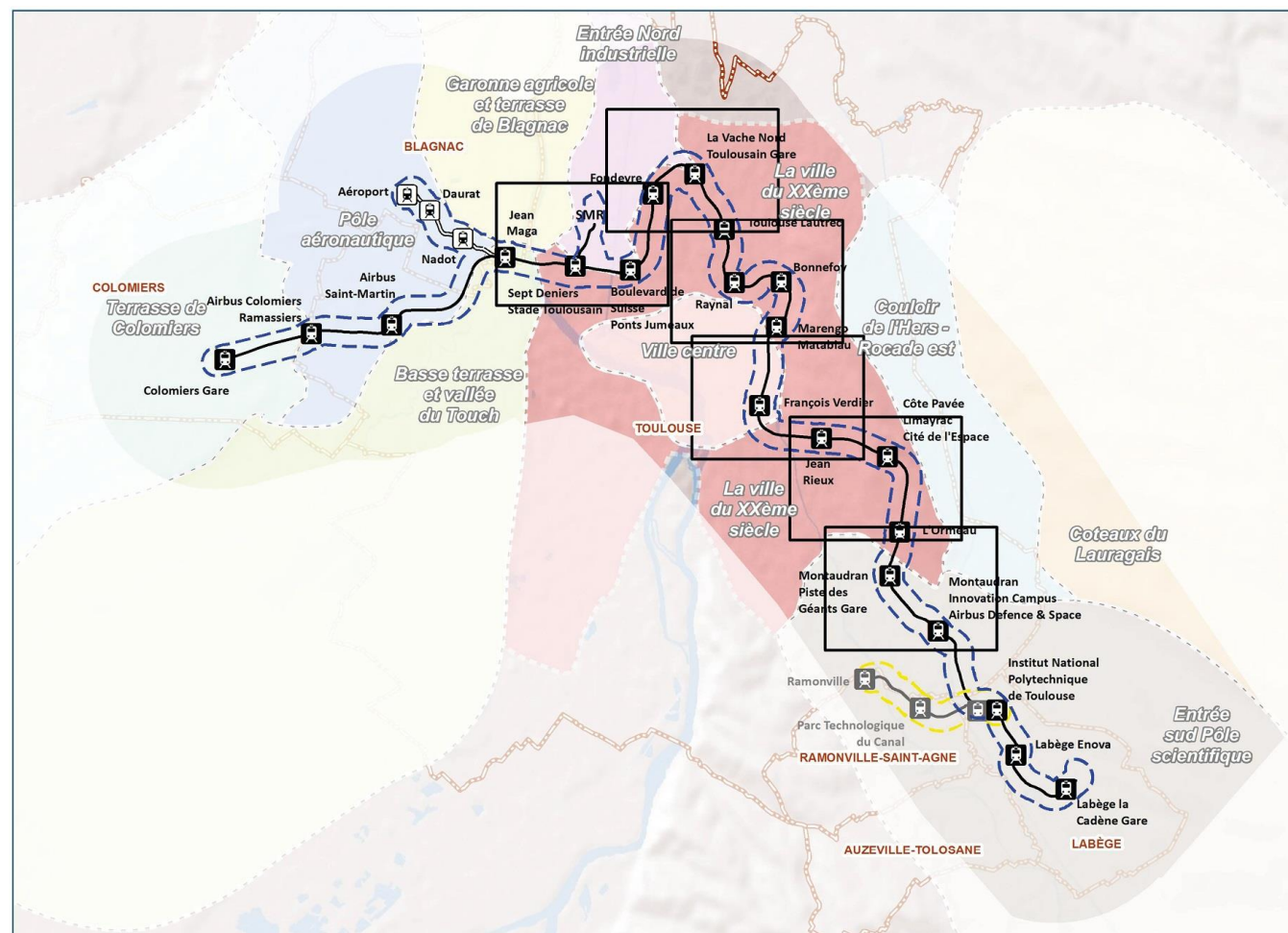


7 Emplacement de la future station 'Boulevard de Suisse - Ponts Jumeaux' à l'interface entre des quartiers pavillonnaires résidentiels et des zones d'activités. Paysage caractéristique de l'entrée de ville nord industrielle.





3.3.3.2.5 La ville du XXème siècle



■ Caractéristiques paysagères

Cette séquence paysagère constitue le péricentre de Toulouse, caractérisé par une diversité architecturale mêlant les pavillons et immeubles construits au XIX^{ème} siècle le long des faubourgs à des bâtiments plus modernes essentiellement construits au XX^{ème} siècle.

- ✓ Dans les quartiers de Pont-Jumeaux, Sept-Deniers, Minimes, Fondéyre, Toulouse-Lautrec, le tissu périurbain lâche est composé de maisons pavillonnaires individuelles non mitoyennes, en retrait de la rue, avec un jardin privé souvent luxuriant, visible depuis la rue derrière une clôture. L'aspect du tissu urbain n'est pas homogène du fait de la pluralité de formes, volumes, époque de construction et hauteurs du bâti. La brique est présente dans les constructions les plus anciennes comme dans certaines récentes ce qui donne une harmonie dans la colorimétrie.

L'influence de la séquence industrielle nord se fait sentir à l'ouest et au nord de la séquence paysagère, où la bande d'étude se situe à l'interface entre les deux séquences : les bâtiments industriels et d'activités, les garages automobiles, les grands équipements sportifs s'égrènent dans le tissu périurbain. Il en est de même sur les abords de la voie ferrée Toulouse-Montauban, qui accueillent des grands équipements : collège, lycée, écoles, gymnases,

Les espaces verts sont peu nombreux, et le végétal, absent de l'espace public est surtout présent dans les parcelles privées.

- ✓ La ZAC de la Vache dénote dans sa forme urbaine : avec des immeubles récents aux allures de ville nouvelle organisés autour d'un grand parc.
- ✓ Le quartier Raynal est actuellement fortement empreint de la dimension industrielle et logistique sous influence de la gare Raynal. Ce secteur est concerné par une mutation en cours et à venir à travers le projet Toulouse EuroSudOuest (TESO) à partir de la station Raynal et qui « accrochera » les faubourgs nord au secteur central de Marengo. Au sud du quartier, les grands ensembles vieillissants du Raisin, forment la ligne d'horizon.

L'avenue François Collignon, grand mail boisé, traverse le quartier et mène au boulevard des Minimes, qui longe le verdoyant canal du Midi. Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le canal est très présent avec ses alignements de platanes. Il forme la limite avec la séquence paysagère de la ville centre.

- ✓ Le quartier Bonnefoy revêt un caractère de faubourg. Espaces de transition entre ville et banlieue, les faubourgs se sont développés au XIX^{ème} siècle le long des axes historiques, anciennes entrées de villes dans Toulouse : la route d'Albi pour Bonnefoy (entrée nord-est). Les maisons et petits immeubles sont alignés le long de la route. La brique apporte une certaine unité. Placettes et squares ponctuent qualitativement le tissu urbain relativement dense et offrent une respiration.
- ✓ Le quartier Marengo-Matabiau prend place dans l'axe de la route historique Montpellier-Toulouse. Il est marqué par une hétérogénéité de bâtis modernes (médiathèque José Cabanis, arche Marengo, siège de Toulouse Métropole, ...) et anciens (gare Matabiau, quartiers résidentiels de maisons alignées, sous influence de la ville centre) dans un contexte fortement marqué par la voie ferrée, dont l'emprise est très grande.



Le canal du Midi et ses alignements de platanes est très présent. Dans le quartier, il s'insère comme une coulée verte continue, et apporte une douceur et une unité dans ce contexte urbain dense et hétéroclite.

- ✓ Le canal du Midi recroise la bande d'étude au niveau de la capitainerie, dans le prolongement de la remarquable allée des Soupîrs (liaison avec Grand Rond). Là, éloigné des grands boulevards qui le longent par ailleurs, il offre une réelle qualité paysagère et une respiration avec la placette arborée de Micocouliers.
 - ✓ Le quartier organisé autour de l'Avenue Jean Rieux présente un aspect de faubourg, avec une mixité de bâtis composés de villas bourgeoises (avenue Armand Leygues), de maisons de ville anciennes, et d'immeubles récents.
 - ✓ Le tissu se distend et se modernise à l'approche de la Côte pavée, où la maison pavillonnaire individuelle et les résidences d'immeubles dominant. Sur les marges de la bande d'étude à l'approche du quartier de la Terrasse, le relief offre des points de vue depuis les grands immeubles situés en point haut. Dans le prolongement de la rue de Limayrac, un petit centre commercial moderne (immeubles, terrasse, ...) dénote du reste du quartier par son volume. L'influence verte de la séquence paysagère voisine (couloir de l'Hers) se fait sentir à l'est de la bande d'étude avec le Bois de Limayrac, espace vert boisé de grande dimension, véritable écrin de verdure au cœur de l'urbanisation toulousaine. L'allée de Limayrac et son double alignement de Mûriers centenaires présente une ambiance végétale patrimoniale rare.
 - ✓ Enfin, le quartier organisé autour de la place de l'Ormeau, situé sur la route historique de Revel (entrée sud-est) est à la transition entre le péricentre et la banlieue, et subit l'influence de la séquence paysagère voisine (entrée sud, pôle scientifique). Le bâti est constitué de maisons et d'immeubles organisés de manière non continue le long des avenues. Le tissu urbain est lâche ponctué de nombreux squares et jardins.
- **Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE**
- ✓ L'emplacement de la future station 'Fondevre' se situe sur un espace de stationnement clôturé (garage Peugeot). La rue de Cervantès donne sur une aire de jeux aux usages en lien avec ce cadre de verdure. La rue ne possède ni piste cyclable ni alignement d'arbres.
 - ✓ L'emplacement des futurs parking-relais et station de 'la Vache Nord Toulousain Gare' prennent place sur l'imposant P+R existant. Planté d'arbres, il est dépourvu de cheminements piéton, ce qui ne facilite pas les flux piétons. Le parc de la Vache représente un rare espace vert public dans le quartier. Ses usages sont multiples (grande pelouse de jeux, cheminements ombragés favorisant les promenades, aires de jeux, bancs permettant la pause, ...).

- ✓ La future station 'Toulouse Lautrec' prend place sur une partie du lycée Henri de Toulouse-Lautrec, son entrée actuellement peu lisible, et sur le carrefour entre les rues Negreneys et Marie-Claire de Catellan. Actuellement planté et équipé de stations de vélos en libre-service, ce carrefour est davantage organisé pour le flux (déplacement piéton, mode actif, déplacement automobile) que l'appropriation de l'espace sur la durée (absence de bancs pour une pause par exemple).
- ✓ La future station 'Raynal' prend place sur une zone occupée actuellement par des stationnements et des hangars au carrefour des rues Pierre Cazeneuve, de Tunis, du chemin du Raisin et de l'avenue François Collignon. Concernée par le projet TESO, cette zone sera remaniée et l'espace public sera valorisé.
- ✓ La future station 'Bonney' prend place sur la placette occupée par un parking arboré. Un marché prend place chaque semaine ce qui rend la zone attractive. Une friche actuellement inaccessible est également concernée par l'emprise travaux.
- ✓ La future station 'Marengo Matabiau' prend place sur un espace actuellement occupé par un parking arboré clôturé. Le Boulevard de Marengo est un lieu de passage et l'espace public est utilisé comme tel.
- ✓ Le port Saint-Sauveur offre une vraie qualité paysagère (grands micocouliers, bancs, parvis donnant sur le canal du Midi, place minime laissée aux voitures, ...) ce qui favorise l'appropriation de l'espace public. De plus, les rues et la passerelle sont équipées de pistes cyclables favorisant les modes actifs.
- ✓ La future station 'Jean Rieux' prend place sur le parvis arboré de la bibliothèque de quartier Côte Pavée, utilisé comme un square (bancs, promenade, ...). Le jardin (privé) de l'association des Petites Sœurs des Pauvres invite à la promenade et la pause.
- ✓ La future station 'Côte Pavée– Limayrac Cité de l'Espace' prend place sur un stationnement planté de pins parasol face au centre commercial. L'allée de Limayrac, avec ses cheminements et pistes cyclables à l'ombre du double alignement de Mûriers remarquables, est un lieu de promenade ombragée reliant la place de Limayrac au bois de Limayrac.
- ✓ La place de l'Ormeau, où se positionne la future station 'L'Ormeau' est actuellement occupée par un parking arboré de hauts platanes. Entourée de commerces, lieu de desserte du bibliobus, la place joue le rôle de centralité dans le quartier malgré une priorité laissée à la voiture.



■ Dynamiques paysagères

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ Le secteur La Vache, un véritable pôle d'échanges multimodal à organiser avec l'aménagement d'une gare SNCF au contact de la ligne de métro B et de la future ligne TAE. Une meilleure lisibilité de ce quartier au rayonnement élargi à mettre en place sur ce site ;
- ✓ Autour de Toulouse-Lautrec, une centralité aux abords du boulevard Pierre et Marie Curie à organiser et des liens urbains entre les quartier Négrenays et Borderouge à assurer ;
- ✓ Toulouse EuroSudOuest (TESO), un projet d'envergure métropolitaine, en continuité du centre-ville intégrant les gares Raynal et Matabiau ;
- ✓ Des quartiers existants en bord de Canal et du Raisin à relier au projet TESO par un maillage piéton/cycle ;
- ✓ Sur le secteur Bonnefoy, une véritable centralité à organiser autour de la station TAE qui s'ouvre sur l'ensemble du quartier par l'intermédiaire d'un maillage lisible ;
- ✓ Des maillages piétons / cycles entre le secteur Toulouse-Lautrec et le nouveau quartier de TESO à identifier ;
- ✓ L'Avenue Jean Rieux, un secteur commercial et des équipements publics de quartier à connecter à la station TAE pour affirmer une véritable centralité dans un secteur dense. Créer des maillages piétons/cycles de qualité pour irriguer tous les quartiers riverains vers la future station TAE ;
- ✓ Place de Limayrac, une centralité commerciale existante à confirmer dans son rôle de polarité structurante du secteur Est et dans un quartier d'habitat mixte ;
- ✓ Place de l'Ormeau: une polarité structurante à confirmer sur un axe historique d'entrée de ville (route de Revel) et à identifier comme une centralité porteuse de mixité urbaine (habitat / commerces / services).

Pour la sous-unité paysagère, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes:

- ✓ Un espace public de qualité facilitant une meilleure continuité entre la ville centre et les communes de première couronne;
- ✓ Un maillage de grands espaces verts structurants à reconnecter;
- ✓ Une multiplication des espaces verts de proximité;
- ✓ Une valorisation du réseau hydrographique.

Enjeux paysagers

La proximité du canal du Midi, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et la qualité paysagère du port Saint-Sauveur et de l'allée des Soupirs constitue un enjeu paysager très fort.

Le végétal dans l'espace public (square, jardin, alignements d'arbres...) est rare dans ce tissu urbain, ce qui en fait un enjeu paysager fort.

Les grands axes historiques d'entrée de ville, le long desquels se sont développés les faubourgs du XIX^{ème} siècle constituent des enjeux paysagers.

La qualité paysagère de cette séquence réside dans la diversité des formes bâties insérées dans un tissu plus ou moins dense.



△ Tissu périurbain mixte au niveau du futur OA-04



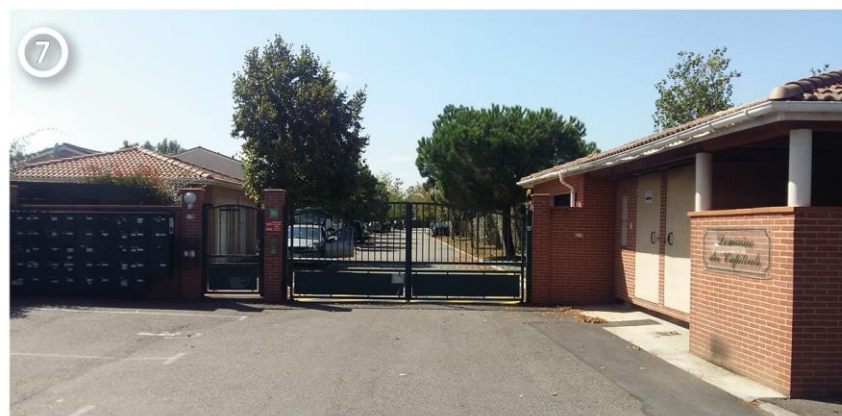
△ En marge de la séquence 'entrée nord industrielle', le tissu urbain de 'la ville du XXème siècle' est composé principalement de pavillons aux jardins luxuriants, et de quelques immeubles: la multiplicité des époques de construction donne au quartier un aspect hétérogène et charmant. La brique est présente dans les constructions les plus anciennes.



△ Emplacement du futur OA-06a dans un contexte périurbain mixte



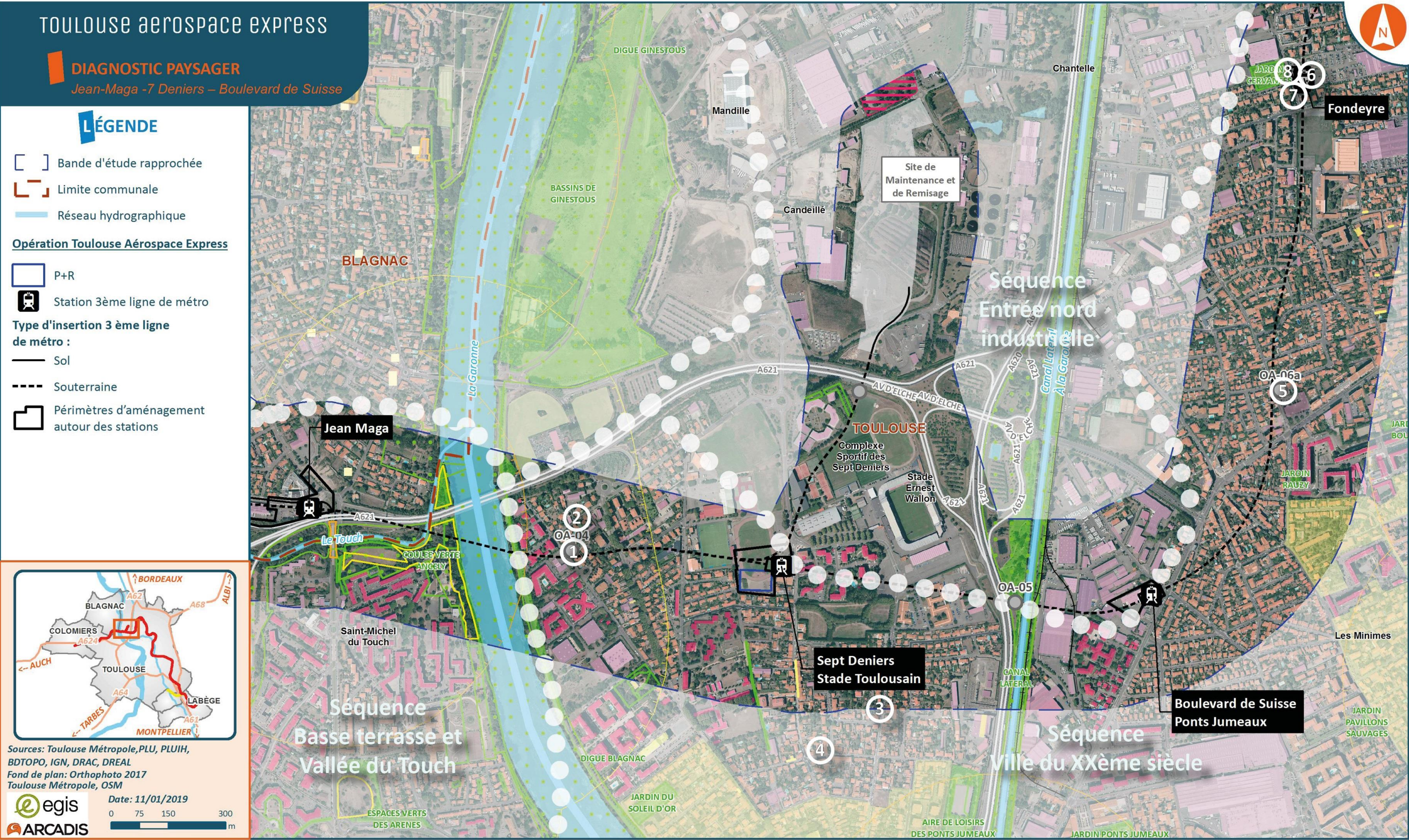
△ Emplacement de la future station 'Fondevre' actuellement occupée par le stationnement du garage Peugeot



△ Gated community (lotissement surveillé fermé) face à l'emplacement de la future station 'Fondevre'



△ Le Jardin Cervantes, faisant face à l'emplacement de la future station 'Fondevre', constitue un des rares espaces verts du quartier





① Hétérogénéité de la rue avec des maisons et immeubles de taille, styles et époques divers



② Façades remarquables en briques de l'école Jules Ferry (élément bâti protégé répertorié au PLUiH)



③ L'avenue de Fronton (D4) est une entrée de ville peu qualitative



④ Actuel P+R de la ligne B et emplacement de la future station 'La Vache Gare'



⑤ Le Parc de la Vache forme la liaison entre le P+R et la ligne B. Le parc est au coeur de la ZAC de la Vache, constituée d'immeubles



⑥ Collège Toulouse-Lautrec aux abords de la voie ferrée



⑦ Impasse Barthe aux allures de rue jardinée





△ Rue Marie Claire de Castellan franchissant la voie ferrée et menant au quartier Borderouge



△ L'entrée du lycée Toulouse Lautrec est peu lisible



△ La luxuriance des jardins potagers privés, à l'emplacement du futur puit d'aération OA-09 est visible depuis l'espace public



△ L'avenue François Collignon menant au canal et longeant l'emplacement de la future station 'Raynal'



△ Les grands ensembles du Raisin forment un front bâti dans l'horizon



△ Le canal du midi côté Boulevard des Minimes face au centre commercial du Raisin



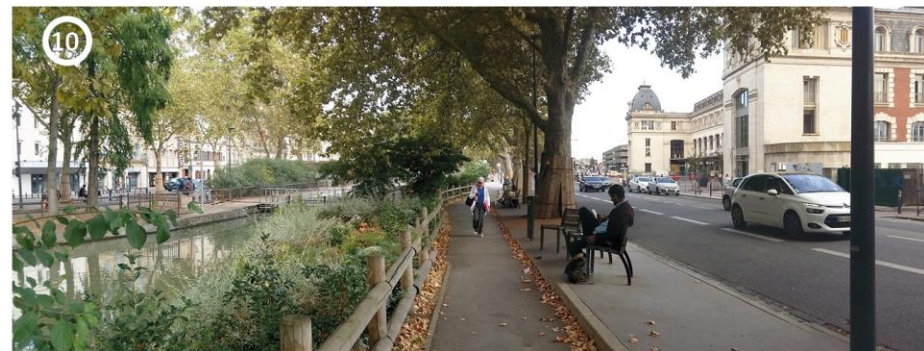
△ L'alignement des petits immeubles aux couleurs chaudes. La rue du Faubourg Bonnefoy, axe historique Albi-Toulouse, présente l'aspect de faubourg. Les façades sont des éléments bâtis protégés.



△ A l'emplacement de la future station 'Bonnefoy', la placette offre une respiration dans le tissu urbain continu du faubourg et accueille chaque semaine un marché. Les façades du faubourg sont des éléments bâtis protégés identifiés au PLUiH.



△ La place Arago et ses maisons «toulousaines» à l'ombre des majestueux Sophoras



△ Le parvis de la gare Matabiau, tourné vers le canal du midi, UNESCO



△ Stationnements clôturés à l'emplacement de la future station 'Matabiau-Marengo'



△ A l'emplacement du futur OA-10, le jardin Lapujade





△ Abords du canal du midi, au bout de l'allée des Soupirs (classé au patrimoine mondial de l'UNESCO)



△ Port Saint Sauveur : La placette offre un espace de respiration le long du canal du Midi à l'ombre des micocouliers



△ Square à l'ombre des micocouliers face à la bibliothèque de quartier - Côte Pavée



△ Jardin des Petites Soeurs des Pauvres «Ma Maison»



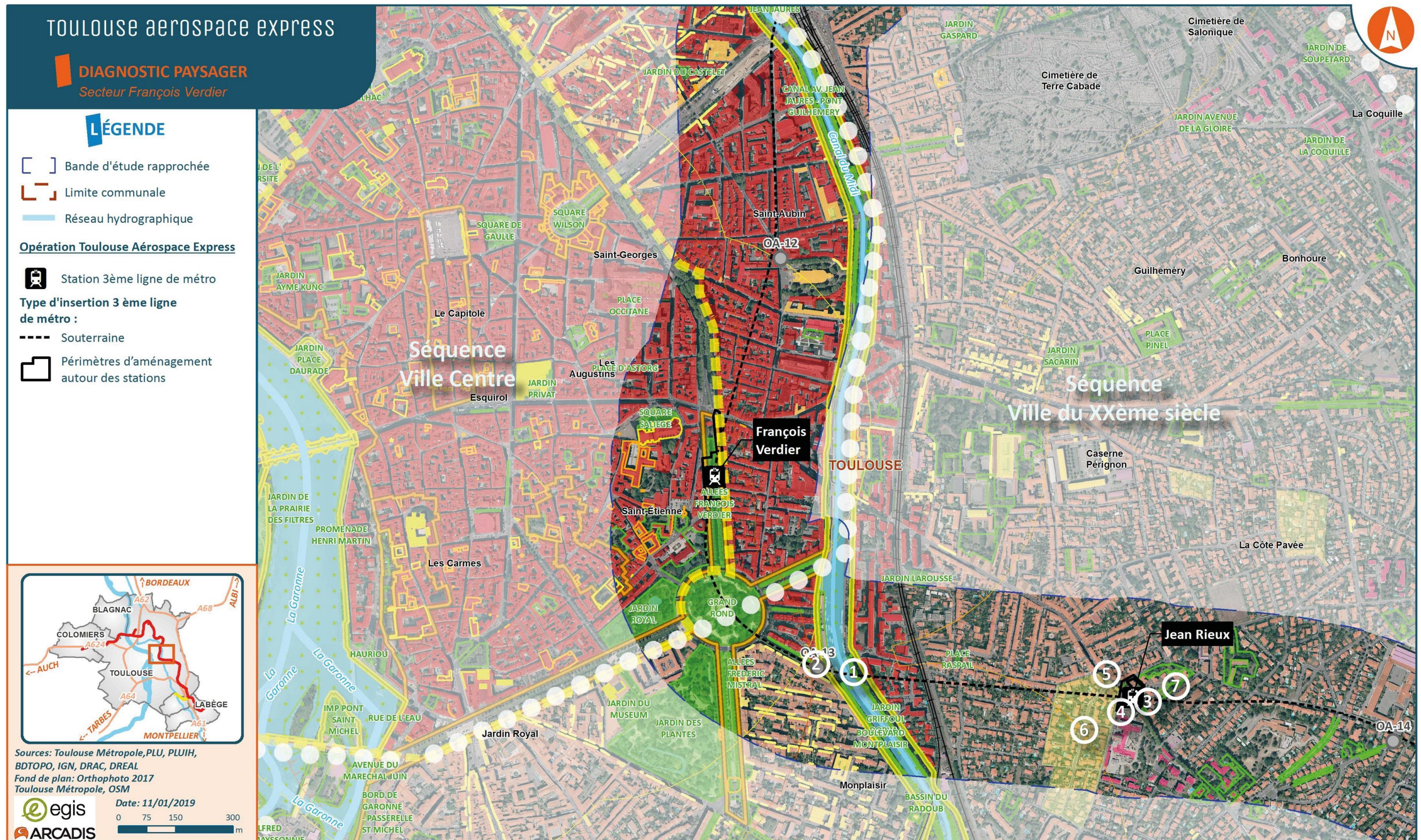
△ L'avenue Jean Rieux présente un aspect hétérogène avec des maisons de villes et immeubles de tailles et époques différentes. La mixité urbaine (mélange de commerces et habitat) apporte de la qualité à cette entrée de ville.



△ Calme résidentiel de l'avenue Armand Leygue, composée d'anciennes villas bourgeoises, dont le quartier est répertorié au PLUih comme éléments bâtis protégés.



△ Immeubles récents de résidences privées aux abords de la future station Jean Rieux, dont les espaces verts sont classés EBC





△ Micro espace vert à l'emplacement du futur OA-14



△ Côte pavée: vue plongeante sur l'Est toulousain depuis la rue de Limayrac



△ Petit centre commercial surplombant l'allée de Limayrac



△ L'allée de Limayrac et son remarquable double alignement de mûriers, et ses chemins ombragés. Elle relie le petit centre commercial au bois de Limayrac.



△ Mûrier remarquable sur l'allée de Limayrac



△ Le bois de Limayrac, site inscrit et en partie classé EBC, offre un espace de loisir verdoyant rare dans la métropole pour ces dimensions



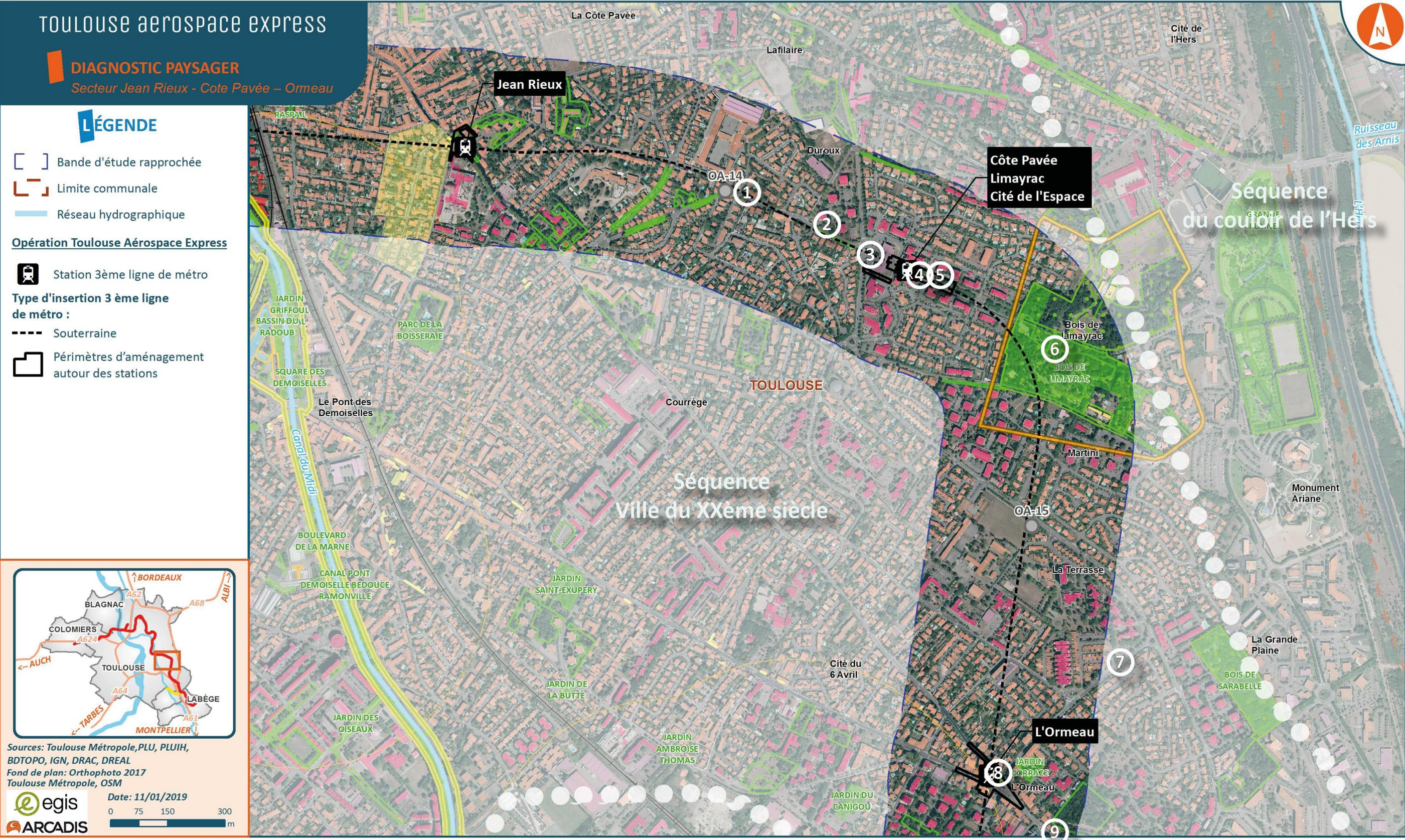
△ Vue lointaine depuis le haut de la Terrasse, rue Raymond Corraze



△ Place de l'Ormeau à l'ombre des majestueux platanes

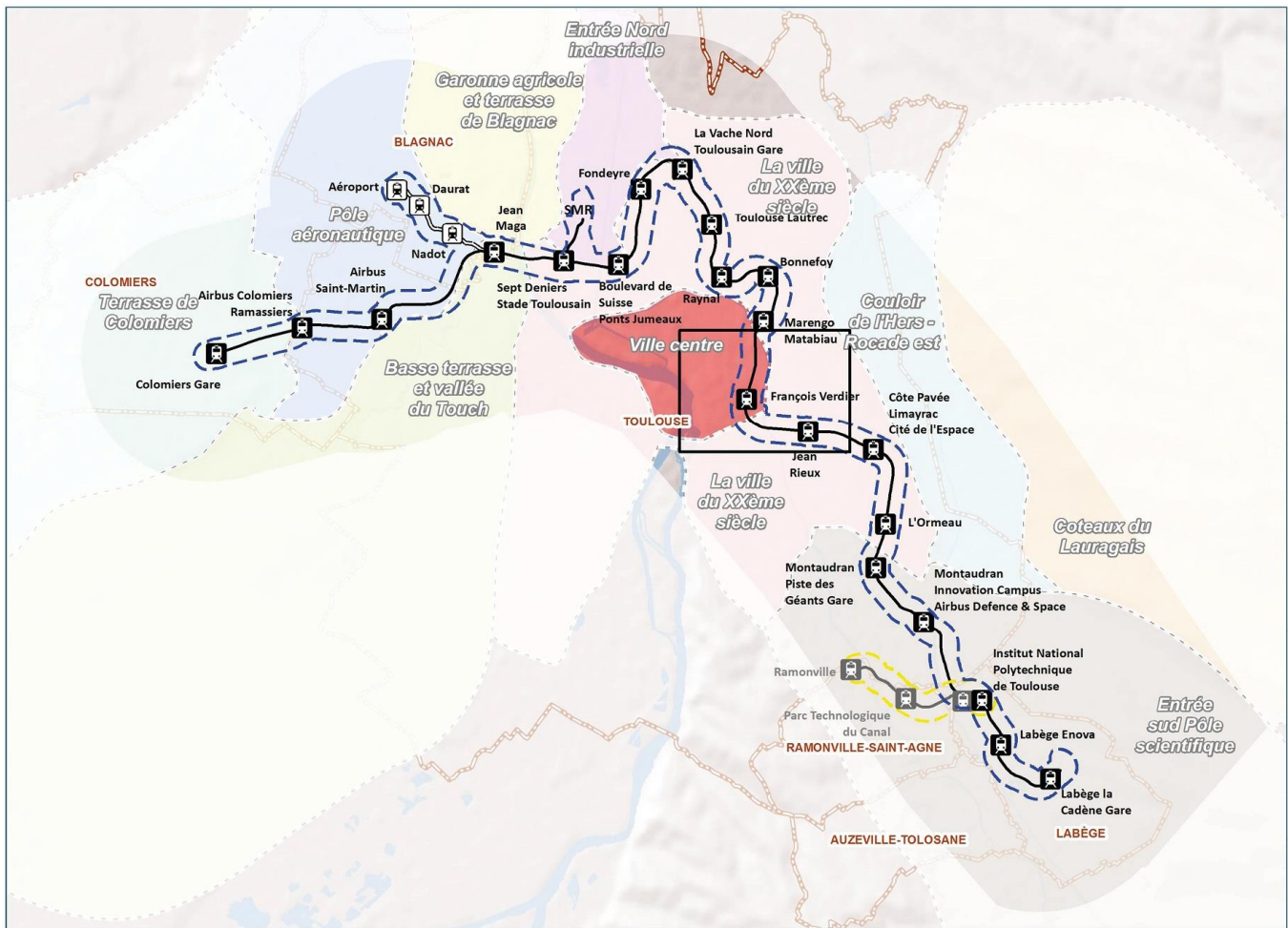


△ La route de Revel (D2) est une entrée historique dans Toulouse depuis le sud-est





3.3.3.2.6 La ville centre



■ **Caractéristiques paysagères**

Délimitée par le canal du Midi qui forme une limite nette à l'est, cette séquence paysagère est caractérisée par un tissu urbain mixte, très dense et historique.

Le canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et accompagné d'un alignement de platanes de chaque côté des berges, est fortement présent dans la ville. Il présente malgré tout un aspect très routier, souligné par les boulevards jouant le rôle de périphérique intérieur. Il forme une coupure urbaine car difficilement franchissable.

De l'autre côté du canal (côté séquence paysagère de la ville du XXème siècle), les immeubles de grande hauteur, construits dans les années 70-80, forment un front bâti, renforçant l'effet d'îlot de la ville centre. Le canal et ce front bâti constituent un véritable seuil urbain à la séquence paysagère de la ville centre.

Au sein de la ville centre se concentrent les paysages symboliques, de mémoire et typiquement toulousains : le secteur sauvegardé rassemble la plus grande partie des richesses patrimoniales toulousaines, dont l'homogénéité et l'esthétique sont de grande qualité.

Dans l'hypercentre, les rues et avenues dessinent un réseau quadrillé dense, avec un bâti aligné, homogène, minéral et continu. Le large usage de la brique concourt à forger à la ville centre une identité visuelle très marquée. La « toulousaine », maison type est répétée et déclinée également sous la forme de petits immeubles.

Dans l'aire d'étude, de nombreuses places ponctuent qualitativement le tissu urbain (autour de l'Église Saint-Aubin, de la Halle aux Grains, ...).

Le végétal est très rare dans ce contexte minéral urbain très dense et prend la forme de petits squares (square du Cardinal Saliège par exemple).

Les percées haussmanniennes forment une ceinture autour de l'hyper-centre : Allées Jean Jaurès, Boulevard Lazare Carnot, Allées François Verdier. Les percées haussmanniennes rejoignent les allées Frédéric Mistral, Serge Ravanel, Jules Guesde en étoile autour du Boulingrin (Jardin du Grand-Rond). Ces grandes percées contrastent avec le reste du tissu urbain de la ville-centre : les immeubles haussmanniens sont plus hauts et les façades plus travaillées et ornementées.

Le végétal prend ici une grande importance, ce qui contraste avec la minéralité de l'hyper-centre au tissu urbain dense. Il prend la forme de :

- ✓ Grands alignements d'arbres le long des allées haussmanniennes, notamment le remarquable quadruple alignement de platanes le long des allées François Verdier conçues comme un boulevard vert ;
- ✓ Grands squares (boulingrin) et parcs (jardin des plantes, jardin royal) qui sont des jardins remarquables et qui forment un maillage se prolongeant jusqu'à la Garonne.

■ **Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE**

Les allées François Verdier constituent un axe planté de très grands arbres et offrent une respiration verte contrastant dans un contexte urbain extrêmement minéralisé. Ce cadre est propice à de nombreux usages : la promenade, le footing, la pause verte, ... Cependant la forte circulation automobile sur cet axe routier altère la tranquillité du lieu.

La richesse des activités que concentrent les rues et les placettes (restaurants, cafés, terrasses, boutiques, ...) favorise la profusion de la vie urbaine.





La rue de Metz marque l'entrée dans l'hyper-centre aussi bien pour l'automobile que pour le piéton :

- ✓ Le carrefour est marqué par un flux automobile incessant, générant du bruit et des nuisances.
- ✓ La présence de la station de métro François Verdier (ligne B) renforce l'aspect de lieu de passage.

■ **Dynamiques paysagères**

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ L'affirmation des espaces publics autour de la station François Verdier, afin de consolider ce lieu comme seuil d'entrée au centre-ville depuis les faubourgs ;
- ✓ La place Dupuy et la Halle aux Grains, des lieux identitaires à renforcer comme une véritable porte de l'hypercentre, entre Canal et boulevard ;
- ✓ Le boulevard Carnot, les allées François Verdier et la rue de Metz, trois axes majeurs à relier à la station François Verdier par des espaces publics de grande qualité.

Pour la sous-unité paysagère, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes:

- ✓ La mise en valeur de l'eau en centre urbain (couloir garonnais, canaux, fontaines, ...),
- ✓ Le maintien et la mise en réseau des espaces libres en milieu urbain sous forme « d'archipels de nature » connectés (lutte contre les îlots de chaleur urbains).

Enjeux paysagers

Du fait de sa dimension patrimoniale, de la qualité de l'espace public, du bâti et des squares et jardins, de la richesse des usages, l'ensemble de la séquence paysagère constitue un enjeu paysager exceptionnel.



△ La « Toulousaine » : maison traditionnelle en brique, rue de la Colombette



△ Façades art déco de la Poste avec appareillage de briques



△ La ville centre est caractérisée par des rues étroites et l'omniprésence de la brique, rue Riquet



△ Église Saint-Aubin en briques



△ Les Allées François Verdier entrent dans la composition haussmannienne de la ville centre. Le monument au mort s'inscrit dans la perspective de l'axe.



△ Le quadruple alignement de platanes forme une perspective remarquable dans l'axe haussmannien et constitue une percée verte dans la minéralité de la ville centre. Les façades sont richement ornementées.



△ Le Boulingrin ou square du Grand Rond forme un parc historique remarquable au coeur du maillage haussmannien dans le prolongement de l'axe des allées François Verdier



△ Le Jardin des Plantes est un parc paysager remarquable offrant une qualité de vie au quartier



△ Placette animée à l'entrée de la place Saint-Aubin, à l'emplacement du futur OA-12

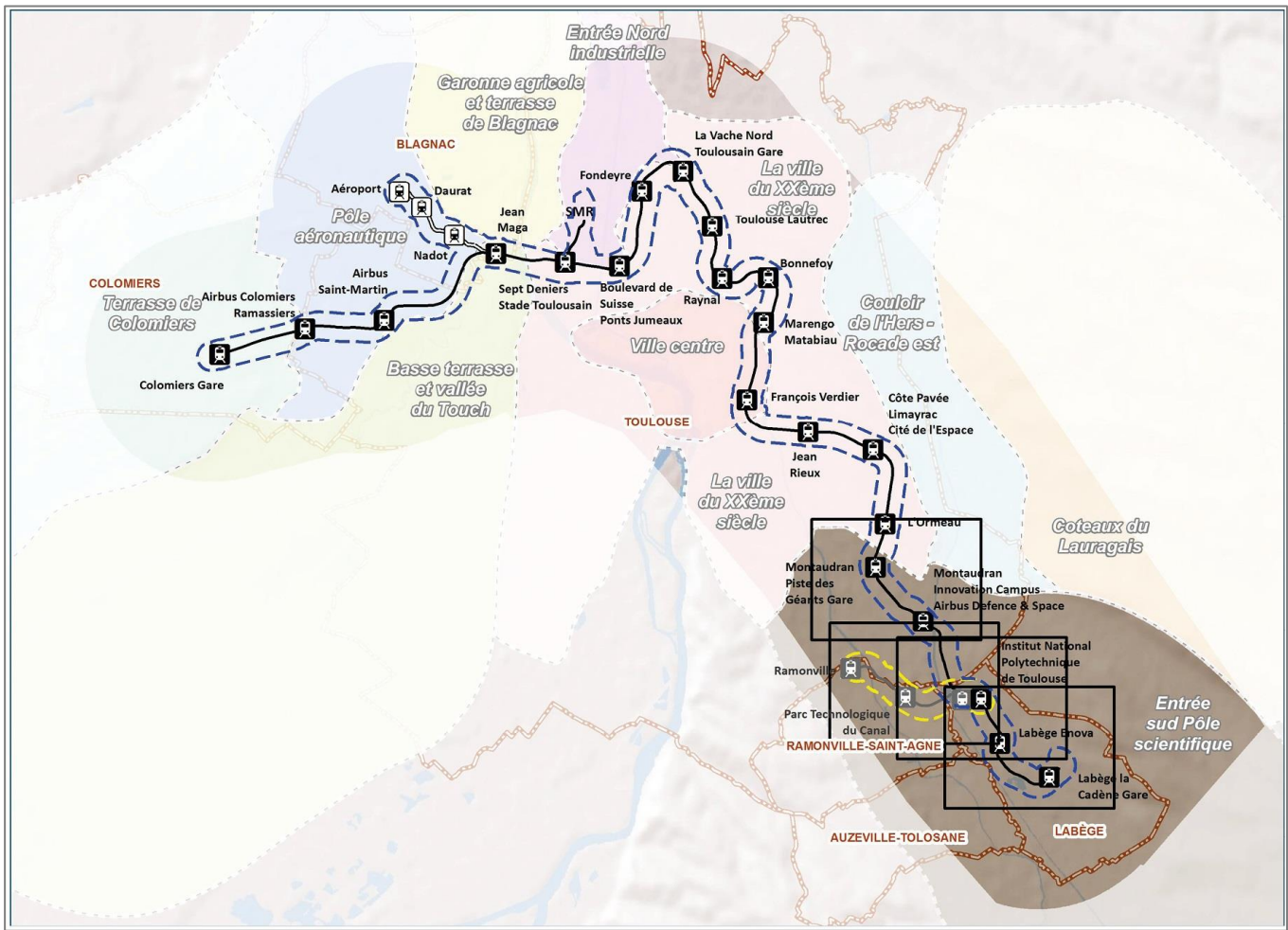


△ Le canal du midi, patrimoine mondial de l'UNESCO, marque la limite avec la ville du XXème siècle





3.3.3.2.7 Entrée sud - Pôle scientifique



■ Caractéristiques paysagères

Cette séquence paysagère est caractérisée par un tissu périurbain peu dense, aux formes déliées, et connaissant une profonde restructuration.

L'urbanisation prend la forme de zones d'activités et commerciales, avec des bâtiments fonctionnels et standardisés, et un traitement à minima de l'espace public, c'est le cas notamment :

- ✓ Des sites vieillissants de la zone d'activités autour de la rue Louis Bréguet, chemin Carrosse et des rues Claude Gonin / Jules Védrières / Didier Daurat, ainsi que le pôle Airbus Defence & Space (parc d'activités du Palays) organisé autour de la rue des Cosmonautes, qui souffre d'une image dépréciée par l'aspect vieillissant des bâtiments ;
- ✓ Des grandes zones commerciales organisées autour du centre commercial Labège II ;

- ✓ De Labège Innopole: une zone d'activités et d'équipements de loisirs (cinémas, restaurants, sport, centre de congrès Diagora...) ;
- ✓ Du parc technologique du Canal

Le secteur est également concerné par de nombreux projets récents et futurs qui amorcent la création d'une nouvelle image urbaine, avec des espaces publics de qualité:

- ✓ Les pôles d'enseignements de locaux dédiés à la recherche et l'enseignement supérieur ;
- ✓ La nouvelle ZAC Saint-Exupéry ;
- ✓ Le futur quartier Aerospace ;
- ✓ Le futur projet Labège Enova.

À l'échelle de Toulouse métropole, cette séquence correspond à l'entrée de ville sud. Elle est traversée par des infrastructures de transport majeures (voie ferrée Toulouse-Carcassonne, A61, A620, A623, la rocade...) qui forment des ruptures dans le tissu urbain. Les franchir en modes actifs reste difficile (effet de barrière). L'échangeur autoroutier est fortement présent dans le paysage, cependant les denses plantations arborées de ses dépendances vertes en réduisent l'impact visuel.

La proximité de la frange urbaine génère des grands espaces ouverts encore non construits, qui sont des espaces de respiration dans l'urbanisation:

- ✓ Malgré leur mitage progressif par l'urbanisation, les poches agricoles sont encore présentes, notamment à Ramonville-Saint-Agne en bordure du parc technologique du canal ;
- ✓ Les grands espaces verts organisés autour des étangs de la Justice et de Labège Innopole ;
- ✓ Les nombreux terrains vagues (anciennes pistes de l'aérodrome, friches agricoles, ...), à leur manière, participent également aux respirations vertes au cœur de l'urbanisation.

De plus, le canal du Midi forme un couloir de nature préservée, génère une réelle respiration verte entre le pôle scientifique et le campus universitaire. La véloroute qui la longe bénéficie d'un cadre préservé.

La vallée de l'Hers est visible dans le paysage avec sa ripisylve (boisement humide). Elle est longée par l'A61, ce qui altère son cadre naturel et la rend peu accessible.

Les points hauts bénéficient de vues lointaines sur le grand paysage, notamment sur la vallée de l'Hers et l'imposant coteau du Volvestre.

■ Lecture sensible sur les secteurs aériens de l'opération TAE et de connexion ligne B

Les secteurs aériens de l'opération TAE :





- ✓ Au niveau de la future station Montaudran Piste des Géants Gare, le secteur est occupé par un grand terrain vague de l'ancien aérodrome de Montaudran. Un terrain de rugby et des équipements sportifs sont enclavés dans la friche urbaine par ailleurs inaccessible au piéton.
- ✓ Le futur viaduc longe une zone d'activité vieillissante, pauvre architecturalement et en matière d'espace public. La priorité donnée à la voiture ne favorise pas un autre usage de l'espace public. Les chantiers de construction annoncent la revalorisation de la zone par le projet Toulouse Aerospace.
- ✓ La future station Montaudran Innovation Campus Airbus Defence & Space est installée sur une parcelle actuellement occupée par une activité de location de véhicules, dans un contexte de zone industrielle, où la priorité donnée à la voiture n'encourage pas la pratique de l'espace public par le piéton.
- ✓ Le futur viaduc franchit l'autoroute, puis la vallée de l'Hers longée par une véloroute, avant de survoler la vieillissante zone d'activités du Palays peu investie par le piéton, et enfin l'épais cordon boisé longeant la véloroute et le nœud autoroutier.
- ✓ Le lac de la Justice, dans le prolongement du terrain de sport de l'Institut National Polytechnique est longé par une véloroute, cependant, sa proximité avec la RD916, le manque de mobilier (bancs), n'incite pas à la pause, et ce malgré les qualités paysagères du lieu.
- ✓ La future station Institut National Polytechnique de Toulouse prend place au cœur de la zone commerciale Labège II, construite avec la logique du « tout-voiture », ce qui laisse peu de place au piéton pour la pratique de l'espace public.
- ✓ Le futur viaduc et la future station Labège Enova prennent place sur un grand espace de stationnement, puis un terrain vague, siège du futur quartier Labège Enova. La place du piéton est encore réduite.
- ✓ Entre les stations Labège Enova et Labège la Cadène Gare, le viaduc s'insère dans un contexte de zones d'activités marqué par des grands équipements (cinémas, restaurants, sports, ...) qui représentent un lieu de vie attractif (lieu de sorties). Le lac de Labège et ses espaces verts associés forment une respiration verte et un espace de loisir attractif favorisant les usages riches (lecture, promenade, pause urbaine, ...) avec des ambiances paysagères « naturelles » qualitatives contrastant avec le reste du tissu périurbain.
- ✓ Puis le viaduc survole une ancienne poche agricole enfrichée par de la broussaille et quelques chênes remarquables, qui rend la zone impénétrable. C'est également dans ce contexte de friche que prend place la future station de Labège La Cadène Gare, tandis que le parking-relais est inséré sur une parcelle actuellement occupée par le siège du Sicoval.

- ✓ Le viaduc survole le lac de Labège.
- ✓ Puis il survole la vallée de l'Hers (inaccessible sur ce tronçon) et les autoroutes A620 et A61 et leur cordon boisé (délaiés).
- ✓ Le viaduc franchit une zone agricole ouverte, ceinturée par de grandes haies bocagères, inaccessibles au piéton.
- ✓ À l'emplacement de la station 'Parc Technologique du Canal' se trouve une pelouse ouverte enfrichée plantée de grands saules isolés. L'absence de mobilier urbain (banc) et d'entretien (enrichissement) n'incite pas l'appropriation des lieux par le piéton.
- ✓ Le viaduc prend ensuite place sur l'Avenue de l'Europe, densément boisée, mais peu confortable pour les modes actifs (absence de piste cyclable sauf à l'extrémité de l'avenue, trottoir étroit le long de la voie, grandes distances à parcourir en raison du tissu urbain distendu...).

■ Dynamiques paysagères

D'après le dossier 'TAE éléments de cohérence urbanisme transport' (auaT, juillet 2018), les dynamiques urbaines qui concernent le secteur sont :

- ✓ Un développement du secteur à mettre en place par un projet urbain d'envergure sur des sites vieillissants d'activités, autour de la rue Louis Bréguet, chemin Carrosse et des rues Claude Gonin / Jules Védrières / Didier Daurat en lien avec la place de l'Ormeau / route de Revel et le projet de Toulouse Aerospace ;
- ✓ Toulouse Aerospace, un projet d'envergure métropolitaine au potentiel d'accueil de 10 000 emplois et plus de 1 000 logements ;
- ✓ Se saisir des infrastructures programmées pour organiser un maillage transversal entre les coteaux Est et Plaine Campus, en passant par Toulouse Aerospace ;
- ✓ Airbus Defence & Space, un lieu très routier et peu identifiable à transformer et revaloriser autour d'un pôle d'échanges ;
- ✓ Constituer un axe structurant pour les modes actifs (« La Diagonale ») entre Labège village et Montaudran (Connectant les différentes centralités du quartier / Privilégiant les modes actifs grâce à un plan de circulation qui détourne les principaux flux routiers / Accueillant des fonctions d'animation urbaine) ;
- ✓ Affirmer un maillage complémentaire transversal mettant le projet en réseau avec les communes de Saint-Orens, Labège, Auzeville et Castanet ;
- ✓ Développer un cadre de vie en lien avec la trame verte et bleue du secteur : aménagement des abords de l'Hers, aménagement paysager le long de « La Diagonale » ;

Les secteurs aériens de l'opération connexion ligne B :



- ✓ Concevoir des quartiers à vocations différentes et complémentaires : Pôle mixte (habitat et économie), Parc tertiaire, Forum des loisirs, Campus forestier, Campus culture... ;
- ✓ Créer sur La Cadène un pôle d'échanges multimodal intégré dans un projet urbain.

Pour la sous-unité paysagère, le diagnostic paysager du PLUiH met en exergue les intentions paysagères suivantes:

- ✓ Une trame parcellaire agricole support d'intégration paysagère dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- ✓ Des perspectives supplémentaires passant de part et d'autre du Canal afin de le retrouver et de le révéler entre le pôle scientifique et le campus ;
- ✓ Une préservation du patrimoine arboré le long du Canal du Midi et la valorisation des cours d'eau tel que l'Hers.

Enjeux paysagers

Le canal du midi, avec ses dimensions patrimoniale (UNESCO), récréationnelle (voie verte), ornementale (alignements de platanes) et écologique, est un enjeu paysager majeur.

La vallée de l'Hers et son corridor boisé, malgré les nuisances générées par l'A61 qui la longe, constitue un enjeu paysager notable.

Les bandes boisées plantées le long de l'autoroute A61 et du nœud autoroutier constituent un enjeu fort car elles protègent les riverains des nuisances visuelles et sonores de l'autoroute et accueillent une véloroute.

La qualité paysagère de cette séquence réside dans les respirations vertes qui viennent contraster avec les zones urbanisées, notons notamment :

- les étangs de la Justice et de Labège Innopole et les espaces verts associés,
- les terrains vagues (futur quartier Toulouse Aerospace, friche Enova),
- la poche agricole de Ramonville-Saint-Agne,
- la friche agricole au niveau de la future gare de La Cadène avec ses chênes remarquables, vestiges de haies bocagères.

Enfin, la création de nouveaux quartiers porteurs d'une nouvelle image urbaine représentent également un enjeu paysager.



△ Jardins de la Ligne aéropostale, Halle des Machines, et nouvelle ZAC Saint-Exupéry: l'ancienne piste de l'aérodrome de Toulouse-Montaudran forme la colonne vertébrale d'un quartier en plein renouvellement



△ Terrain vague et chantier sur l'ancien aérodrome



△ La gare de Montaudran isolée dans une zone empreinte par les chantiers de construction



△ Terrain vague en fond de parcelle de zones d'activités



△ Boîtes d'activités et bâtiment contemporain de la nouvelle cité universitaire: l'Avenue Didier Daurat se cherche une image



△ Le terrain vague de la piste de l'ancien aérodrome entre l'A620 et la zone d'activités accueillera le développement d'un quartier dense (projet Aérospatial)



△ Zone d'activité aux bâtiments dépourvus de qualité architecturale. L'espace public est aménagé à minima (absence de pistes cyclables, d'alignement d'arbre, ...)



△ Les talus des terrains vagues offrent une vue surplombante sur la zone d'activité de Montaudran, l'A61 et, au loin, la ripisylve de la vallée de l'Hers





△ La rue des Cosmonautes revêt une allure industrielle



△ Rue des Cosmonautes et dense couloir boisé le long du nœud autoroutier



△ La vallée de l'Hers et sa véloroute, coincée entre la zone industrielle du Palays et le nœud autoroutier



△ Insérée dans un épais cordon boisé, la véloroute bénéficie d'une ambiance pseudo-naturelle, faisant oublier la proximité du nœud autoroutier



△ Vue plongeante sur la vallée de l'Hers et au loin le coteau du Volvestre à proximité du pôle d'enseignement supérieur INP

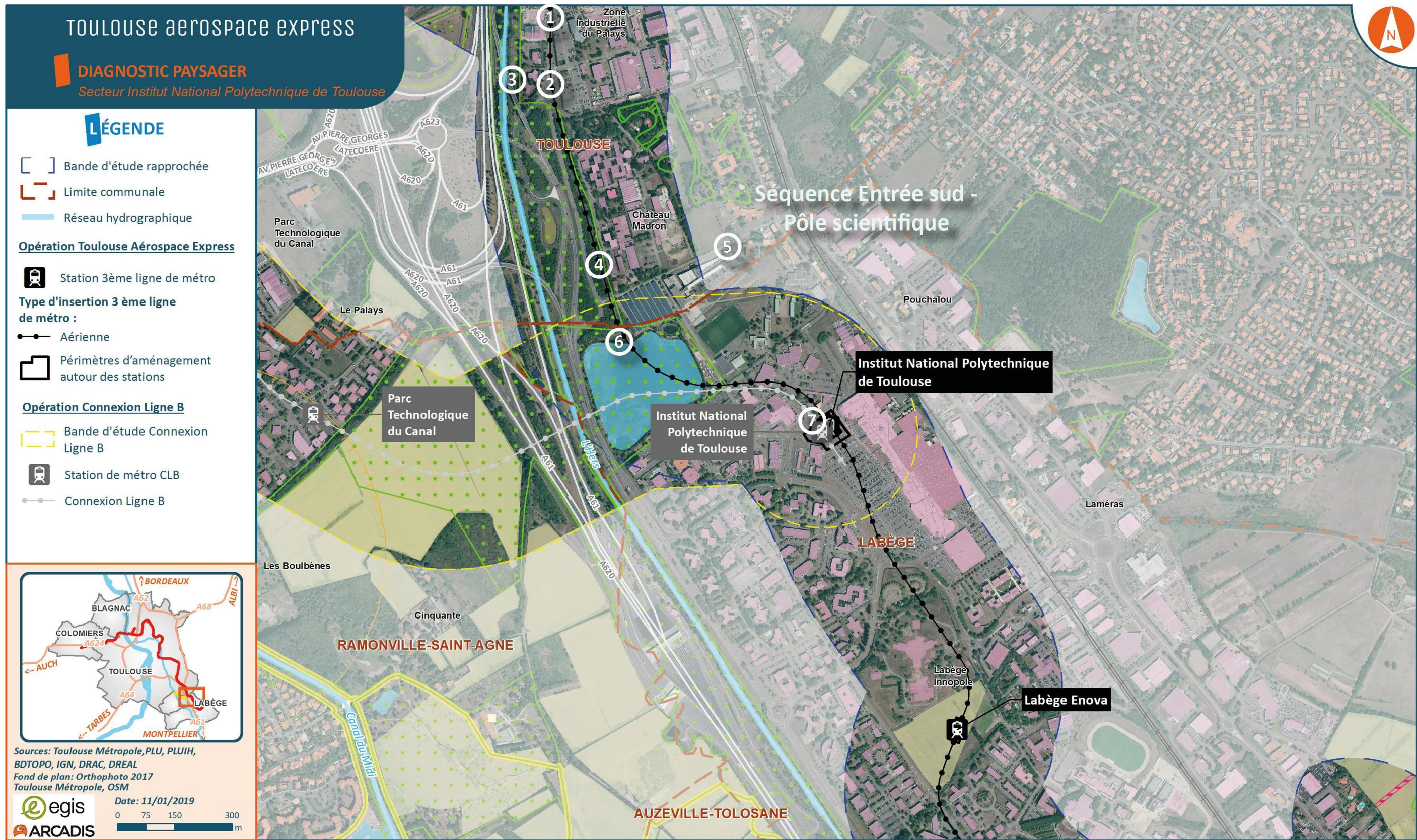


△ Le lac de la Justice est une respiration verte et bleue dans le tissu périurbain et représente une zone d'enjeu paysager



△ Le centre commercial Labège II construit avec la logique du «tout-voiture» laisse peu de place au piéton







△ Terrain vague et amorce de la construction du futur quartier Enova au niveau de la future station du même nom



△ Équipements de loisirs (cinémas, restaurants, salles de sport, ...). Malgré la présence de pistes cyclables et trottoirs, cette zone enclavée est déconnectée des espaces résidentiels et incite davantage à l'utilisation de la voiture



△ Réelle respiration verte au coeur de la zone d'activité de Labège, le lac et ses espaces verts offrent un lieu de loisir et de détente. Au loin, la silhouette des bâtiments modernes s'inscrit dans la ligne d'horizon et annonce la mutation du quartier. L'épais cordon boisé fait oublier la rue l'Occitane adjacente



△ Nouveaux bâtiments (médiathèque départementale, centre de gestion de la FPT) soucis architectural. En revanche, l'espace dédié au piéton et au cycliste est réduit au profit de la voiture. La construction de ces bâtiment a participé au mitage des poches agricoles résiduelles



△ Des chênes remarquables sont les témoins de la présence de haies bocagères dans cette ancienne zone agricole désormais en friche et mitée peu à peu par l'urbanisation



◁ Zone d'activités à l'emplacement du futur parking-relais de la station Labège La Cadène





△ Cadre verdoyant avec les alignements de platanes le long du canal du Midi. La véloroute longe le canal en réseau avec d'autres véloroute. La véloroute est très fréquentée en bordure de zones industrielles bassin d'emplois



△ Les grands saules isolés témoignent du passé agricole du parc technologique du canal



△ L'avenue de l'Europe est l'axe principal de la zone d'activité du Canal. Les arbres apportent une qualité paysagère dans un contexte architectural vieillissant



△ Les poches agricoles résiduelles en frange urbaine, non encore mitées par l'urbanisation constituent des ouvertures visuelles de grande valeur paysagère





3.3.4 Synthèses des enjeux liés au patrimoine culturel et paysager

Au niveau de l'opération TAE

Les enjeux liés au patrimoine présent dans le corridor de l'opération sont essentiellement concentrés au niveau du secteur sauvegardé de Toulouse et au niveau du village Néolithique de Saint-Michel du Touch/Ancely. Les enjeux dans ces secteurs sont multiples (Monuments historiques classés ou inscrits, sites classés ou inscrits, site patrimonial remarquable du centre ancien de Toulouse, zones de présomption de prescriptions archéologiques). À ce patrimoine très riche, il convient d'ajouter le canal du Midi, inscrit au patrimoine par l'UNESCO, qui sera franchi à deux reprises mais en souterrain.

D'une manière générale, les périmètres de protection (périmètres de covisibilité) des monuments historiques ne sont concernés que par les ouvrages aériens (tracé aérien et ouvrages émergents).

Pour toutes les autres protections et notamment celles concernant le patrimoine archéologique, les enjeux sont forts quel que soit la nature du tracé (aérien ou souterrain).

En contournant le centre-ville de Toulouse par le Nord, le corridor de l'opération évite assez bien les contraintes associées au site patrimonial remarquable du centre ancien de Toulouse. Seule la partie Est de ce site patrimonial (boulevard, Grand-Rond) se situe dans le corridor, avec un tracé souterrain à ce niveau.

Le double franchissement en souterrain du canal du Midi permet de s'affranchir des contraintes liées à cet ouvrage inscrit au patrimoine par l'UNESCO.

La densité des contraintes patrimoniales dans le corridor nécessitera une autorisation préalable délivrée par le Préfet après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une procédure d'archéologie préventive sera également mise en œuvre.

Au niveau de l'opération CLB

Les enjeux liés au patrimoine présent dans la bande d'étude rapprochée de l'opération sont localisés au niveau du périmètre de protection du monument historique inscrit « L'Aqueduc à Siphon et ruisseau du Palays ». Ce périmètre de covisibilité ne concerne que les ouvrages aériens de ligne.

Le paysage est marqué par la présence de l'eau, avec comme axe aquatique principal la Vallée de l'Hers Mort. La bande d'étude rapprochée est située au droit de Canal du Midi, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO ; il constitue un emblème de la région.

Synthèse des franchissements du Canal du Midi

Le Canal du Midi constitue donc un enjeu vis-à-vis du projet TAE-CLB et sera ainsi franchi (en souterrain) en trois endroits :

- *Aux environs de la gare Matabiau*
- *Au niveau du port Saint-Sauveur*
- *Aux environs de la station Ramonville de la ligne B actuelle.*



MAÎTRE D'OUVRAGE
SMTC — Syndicat Mixte des Transports en
Commun de l'agglomération toulousaine



MANDATAIRE
SMAT – (Société de la Mobilité de
l'Agglomération Toulousaine)

toulouse
métropole

Sicoval
Le Sud-Est
Toulousain

Le
Muretain
Le Sud-Est
Toulousain

sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine

Projet co-financé par le Conseil Départemental
de la Haute-Garonne



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe